N583 C93

UNIVERSITY OF
TORONTO LIBRARY

The
Jason A. Hannah
Collection
in the History
of Medical
and Related
Sciences

LETTRES
SUR
LA CERTITUDE
DES SIGNES
DE LA MORT.

LETTRES
SUR
LA CERTITUDE
DES SIGNES
DE LA MORT,

Où l'on rassure les Citoyens de la crainte d'être enterrés vivans.

AVEC

Des Observations & des Expériences sur les Noyés.

Par M. LOUIS, Conseiller & Commissaire pour les Extraits de l'Académie Royale de Chirurgie, Démonstrateur Royal, & membre de la Société Royale de Lyon.

MEDICAL ... OF LONDON

A PARIS,
Chez MICHEL LAMBERT, Libraire, rue S. Jacques.

M. DCC. LII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

TABLE SOMMAIRE.

PREMIERE LETTRE.

ON fait voir que Celse & Lancisi, *dont les autorités ont servi de fondement à l'opinion de l'incertitude des signes de la mort, ont pensé tout le contraire ; que cette opinion est trop injurieuse à la Médecine pour être vraie ; & que malgré le nombre d'approbations qu'on a données à la Dissertation de M. Bruhier, on peut regarder la question qu'il a traitée comme indécise,* page 1.

SECONDE LETTRE.

LA vérité des faits que M. Bruhier *rapporte peut être contestée. En les supposant tous vrais, les nus*

prouvent directement la certitude des ſignes de la mort ; & les exemples multipliés des perſonnes qui ont couru le riſque d'être enterrées vivantes, ne prouvent pas l'incertitude de ces ſignes, pag. 33.

TROISIEME LETTRE.

LEs coutumes des anciens peuples à l'égard des défunts, ſont peu favorables à l'opinion de M. Bruhier. Le luxe & la vanité des ſurvivans ont été le ſeul motif de la conſervation des corps chez les Romains. Jamais ils n'ont penſé que le tems qu'ils laiſſoient écouler entre le jour de la mort & celui de la ſépulture, pût ſervir à s'aſſurer ſi la mort étoit réel. Leurs procédés à l'égard des corps qu'ils gardoient étoient auſſi meurtriers, que l'auroit été la précipitation des enterremens, pag. 72.

QUATRIEME LETTRE.

Signes caractériſtiques de la mort qui diſpenſent d'attendre la pourriture des corps, pag. 115.

CINQUIEME LETTRE.

Dangers qu'il y auroit à conſerver les corps juſqu'à la putréfaction, pag. 160.

SIXIEME LETTRE.

Examen du Reglement projetté par M. Bruhier au ſujet des enterremens, pag. 192.

MEMOIRE

Où l'on détermine par pluſieurs expériences quelle eſt la vraie cauſe de la mort des Noyés, p. 223.

AVIS

Publié en 1740. *par ordre du Roi*

pour donner du ſecours à ceux que l'on croit noyés, p. 250.

EXAMEN RAISONNÉ

Des différens ſecours qu'on a propoſés ou mis en uſage en faveur des Noyés. 261.

THESE

De M. WINSLOW ſur l'incertitude des Epreuves Chirurgiques pour conſtater la mort, p. 300.

LETTRES

LETTRES

SUR LA CERTITUDE des ſignes de la Mort, où l'on raſſure les Citoyens de la crainte d'être enterrés vivans.

PREMIERE LETTRE.

VOUS êtes perſuadé, Monsieur, qu'un grand nombre de perſonnes ont été miſes dans le tombeau, avant que d'avoir payé le tribut inévitable qu'elles devoient à la nature. Les hiſtoires que vous avez lûes ſur ce ſujet ont fait ſur votre eſprit l'impreſſion la plus vive. Il eſt vrai qu'il ne peut y avoir de ſort plus triſte

que celui d'être enterré vivant : les horreurs d'une pareille ſituation ſont inexprimables ; elles doivent ſurpaſſer celles des plus grands ſupplices. Vous penſez continuellement que vous pouvez être un jour la victime d'une auſſi cruelle mépriſe : ces idées vous accablent, & vous mettent dans l'état le plus affligeant. J'eſſayerai, Monſieur, de diſſiper vos frayeurs & de mettre le calme dans votre imagination allarmée. Pour combattre vos préjugés, je dois les attaquer dans leur principe : vous les avez puiſés dans la diſſertation que M. Bruhier, Docteur en Médecine, a publiée ſur l'incertitude des ſignes de la Mort. J'eſpere vous faire voir que cet état a des ſignes certains. La multiplicité des faits recueillis par cet Auteur, les exemples de réſurrections que lui fournit l'antiquité la plus reculée, & les inductions qu'il a

tirées des coutumes obſervées dans tous les tems par différens peuples au ſujet des ſépultures, lui paroiſſent des preuves inconteſtables de l'incertitude des ſignes de la Mort. Je me propoſe de vous démontrer la foibleſſe & l'inſuffiſance de ces preuves. Je dis plus : la plupart de ces faits prouvent directement la propoſition contraire ; ils établiſſent la certitude des ſignes de la Mort. La conſervation des ſujets juſques à ce que la pourriture s'en ſoit emparé eſt, ſelon M. Bruhier, la précaution la plus ſûre pour éviter la ſépulture des vivans. La ſageſſe de ce précepte ne s'eſt point préſentée à mon eſprit d'une maniere perſuaſive. Les réflexions que j'ai faites d'après l'expérience, m'ont convaincu que la putréfaction que l'on croit être un ſigne indubitable de la Mort, non ſeulement expoſeroit les ſurvivans à des inconvéniens très-funeſtes, mais mê-

me qu'elle étoit un ſigne auſſi douteux que les marques qu'on a regardées juſqu'ici comme les moins certaines.

Cette queſtion eſt des plus importantes. Elle intéreſſe tous les hommes dans quelque rang qu'ils ſoient placés. La Mort eſt le terme fatal où aboutiſſent les honneurs, les richeſſes & les dignités : elle finit également les peines & l'infortune des malheureux. Tous ſont expoſés à être enterrés vivans : l'extrême utilité des moyens capables de prévenir des malheurs auſſi affreux, doit donc en rendre la recherche eſtimable. Mon but eſt de répandre de nouvelles lumieres ſur un objet que tous les hommes, ſans exception, ont intérêt de voir éclairci. Je n'entreprends point une conteſtation littéraire ; mon deſſein n'eſt pas d'attaquer les Auteurs qui ont traité cette matiere avant moi. Si je fais des réflexions ſur les faits qu'ils

ont produits & ſur les conſéquences qu'ils en ont tirées, je ne le ferai que par la néceſſité indiſpenſable que mon ſujet m'impoſera : ſi j'éxamine leurs raiſons, ce ne ſera que comme des objections que je me ſerois faites à moi-même, & jamais dans la vûe de cenſurer ni de contredire. M. Bruhier ſurtout a montré, dans ſon Ouvrage ſur les ſignes de la Mort, le zele le plus vif pour les intérêts de la ſociété : ſes recherches ſont curieuſes & intéreſſantes ; elles ont eû l'approbation reſpectable * des Sociétés les plus

* Parmi ces Approbations on ne voit point celle de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Voici le nom des différentes Compagnies qui ont approuvé le Livre de M. Bruhier, ſuivant l'ordre qu'il leur a donné.

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouſe.
. . . *Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles Lettres de Toulouſe.*
. . . *des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux.*
. . . *des Belles-Lettres de Marſeille.*
. . . *des Beaux Arts de Lyon.*
. . . *Royale d'Angers.*

ſçavantes. J'ai regardé cet argument comme un des plus redoutables qu'on put m'oppoſer. Quoique mon objet ſoit le même que celui de M. Bruhier,

L'Académie des Sciences de Dijon.
. . . *des Belles-Lettres de Montauban.*
La Faculté de Médecine de Bourges.
L'Académie des Sciences & Belles Lettres de Rouen.
. . . *Littéraire d'Orléans.*
La Faculté de Médecine de Caën.
. . . . . *de Straſbourg.*
La Société Royale des Sciences de Montpellier.
La Faculté de Médecine de Poitiers.
. . . . . *de Bezançon.*
L'Académie des Sciences de Beziers.
L'Académie Françoiſe. Son Approbation a été verbale.
. . . *des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.*
La Faculté de Médecine de Montpellier.
La Société Littéraire d'Amiens.
La Faculté de Médecine de l'Univerſité Royale de Halle.
L'Académie des Belles-Lettres de Villefranche.
L'extrait du Rapport de l'Académie Royale de Chirurgie.
La Faculté de Médecine de Paris.
Jugement de M. Helvetius, premier Médecin de la Reine.
L'Académie des Belles-Lettres de Caën.
Jugement de M. Chicoyneau, premier Médecin du Roy.
Approbation du Cenſeur Royal.

l'éclairciſſement de la vérité & l'avantage du public ; je crains que la conformité de nos vûes n'excuſe pas auprès de tout le monde la licence qu'on m'accuſera d'avoir priſe. Oſerois-je avancer que la gloire de la Médecine m'y a déterminé en partie ? Oui, Monſieur, l'aveu humiliant de l'incertitude des connoiſſances ſur un état poſitif, où il s'agit uniquement de décider ſi une perſonne eſt morte ou vivante ; cet aveu, dis-je, eſt capable d'inſpirer les ſoupçons les plus déſavantageux ſur la certitude de cette ſçience ſalutaire ; & il a d'autant plus de poids, qu'il eſt fait par de plus habiles gens.

J'ai ſenti que l'importance de la queſtion ne me mettroit point à l'abri des jugemens qu'on portera ſur la hardieſſe de l'entrepriſe, en cas que je ne puiſſe atteindre au but que je me ſuis propoſé. Je commence donc

par me juſtifier de l'apparence de témérité dont on ne manqueroit pas de me trouver coupable. Pour y réuſſir j'éxaminerai les principales autorités qui ont ſervi à établir que les ſignes de la mort étoient incertains ; & j'oppoſerai quelques faits à celles qui paroiſſent fortifier le plus cette opinion.

» L'Hippocrate des Latins, le judi-» cieux *Celſe* nous apprend que Démo-» crite penſoit que les marques de la » mort ne ſont pas ſuffiſamment certai-» nes. » Ce paſſage traduit de la Thèſe de M. Winſlow par M. Bruhier,* eſt un des plus fermes appuis de l'incertitude

* *Ne finita quidem vita ſatis certas, notas eſſe, virum jure magni nominis, Democritum propoſuiſſe, tradit Hippocrates Latinus* Voyez la Thèſe de M. Winſlow, ſoutenue aux Ecoles de la Faculté de Médecine de Paris, au mois d'Avril 1740. & qui a pour titre : *An mortis incerta ſigna minus incerta à Chirurgicis quàm ab aliis experimentis.* Elle eſt à la tête de la premiere édition du premier volume du Traité de M. Bruhier.

des ſignes de la Mort ; du moins eſt-il une des plus avantageuſes citations qu'on ait en faveur de cette doctrine. Pour réduire cette autorité à ſa juſte valeur, nous diſtinguerons éxactement la propoſition de Démocrite du ſentiment de Celſe. On nous permettra ſans doute de ne les point confondre. Car, Celſe à qui l'on donne ici la qualité d'Auteur judicieux, n'eſt pas de l'avis de Démocrite ; il ne parle qu'incidemment de ſon opinion ſur les ſignes de la Mort ; & il la combat par des raiſons auſquelles il ſeroit difficile de ne ſe pas rendre.

Démocrite a penſé que *les ſignes de la Mort ne ſont pas ſuffiſamment certains.* La propoſition eſt préciſe & ſans équivoque ; mais elle ne préſente par elle-même qu'une allégation : la vérité ou la fauſſeté n'en peuvent être connues que par l'examen du motif

ſur lequel elle eſt fondée. Nous voyons que Démocrite a été induit à penſer ainſi, par la connoiſſance qu'il a eue que pluſieurs perſonnes avoient été enterrées vivantes. Nous ne nierons pas ces faits ; mais nous prouverons l'inconſéquence de la propoſition qu'on en déduit. Un Philoſophe moderne, le Démocrite de ſon ſiécle, à cela près qu'il n'étoit pas Médecin, nous a laiſſé une maxime qui porte le caractere de la vérité la plus frappante :

* *Qui tôt enſevelit bien ſouvent aſſaſſine,*
Et tel eſt cru défunt qui n'en a que la mine.

Moliere renouvelle ici l'opinion de Démocrite, on l'y retrouve dans toute ſa force ; on y verroit même le fondement de toutes les raiſons qu'on a données pour prouver la néceſſité d'un réglement général contre l'abus

* Moliére, Comédie de l'Etourdi, Acte II. Scène II.

des enterremens précipités. Mériteroit-on le titre d'homme *judicieux* en concluant de ces deux vers que les ſignes de la Mort ſont incertains ? Je demande ſi l'illuſion que ces ſignes ont occaſionnée en diverſes circonſtances, a été un effet de l'imperfection de l'art ? Si au contraire il ne ſeroit pas plus raiſonnable qu'on s'en prit à l'ignorance ou à la négligence des perſonnes qui ſe ſont trompées. L'honneur de la Médecine nous permettroit-il d'héſiter entre ces deux partis ? Ouvrons Celſe, nous y trouverons la ſolution de cette difficulté.

Après avoir expoſé les ſignes par leſquels on peut juger avec certitude qu'un malade eſt menacé d'une mort prochaîne, cet Auteur judicieux ſe fait à lui-même différentes objections. » Je ſçai, dit-il, qu'on peut me » demander comment des malades » abandonnés par les Médecins gué-

» riſſent quelquefois ; & qu'on peut
» me dire que quelques-uns ſont re-
» venus à la vie dans le tems de leurs
» funérailles. On pourroit même
» m'oppoſer que Démocrite, qui étoit
» avec juſtice un homme de grande ré-
» putation, croyoit que les ſignes de la
» Mort n'étoient pas aſſez certains pour
» que les Médecins y euſſent confiance.
» Mais toutes ces raiſons, ajoute-t-il,
» ne prouvent pas qu'il n'y ait des
» ſignes aſſurés d'une mort prochaine.
» Je pourrois répondre qu'il n'y a que
» des Médecins ignorans ou mal inſ-
» truits qui puiſſent ſe méprendre à
» ces marques ; je pourrois dire
» qu'*Aſclépiade* ayant rencontré un
» convoi, reconnut que celui qu'on
» portoit en terre n'étoit point
» mort, & qu'il n'eſt pas juſte d'im-
» puter au défaut d'un art les délits
» de ceux qui l'éxercent. « *

* *Adverſus quos ne illud quidem dicam*

Après une déclaration auſſi formelle, je ne comprends pas comment on a pu employer l'autorité de Celſe dans le Traité de l'Incertitude des ſignes de la Mort : je conçois encore moins comment cet article auroit pu échapper au Commentateur de la Thèſe de M. Winſlow, lui qui rapporte * les objections que Celſe s'eſt faites ; & qui y a joint la partie de la réponſe qui ſuit immédiatement le texte que nous venons de rapporter. Nous obmettons la ſuite de cette réponſe parce qu'elle eſt tout à fait indifférente au point de queſtion dont il s'agit ici. Elle ne porte que ſur la difficulté de faire un prognoſtic juſte dans les maladies, & principalement

quod notæ poſitæ non bonos, ſed imperitos medicos decipiunt ; quod Aſclepiades funeri obvius, intellexit eum vivere qui efferebatur, ne protinus crimen artis eſſet, ſi quod profeſſoris ſit. Corn. Celſus, de re Medicâ, Lib. II. Cap. 6°.

* Pag. 173. premiere édition du I. volume.

dans celles qui ſont aigues : elle ne ſerviroit qu'à fortifier les injuſtes défiances que bien des gens ont de la Médecine.

Ce paſſage a donc été tronqué, & il l'a été à deſſein, cela eſt évident : on en apperçoit facilement la raiſon. Il reſte néanmoins encore une difficulté à juger entre Celſe & M. Bruhier. Le premier croit qu'il n'y a que des ignorans qui puiſſent ſe tromper ſur les ſignes de la Mort : il en donne pour preuve ce que nous venons de dire, après lui, d'Aſclépiade, Médecin qui a joui de ſon vivant & après ſa mort de la réputation la plus brillante. M. Bruhier cite la même hiſtoire d'après Kirchman * : Celui-ci l'a tirée d'Apulée, qui appelle Aſclépiade le prince ou le premier des Médecins ſi l'on en excepte Hippocrate ſeul. Le même fait ſert donc à Celſe pour

* Pag. 90. premiere édition du I. volume.

prouver que les ſignes de la Mort ſont certains ; M. Bruhier au contraire le rapporte en faveur de l'incertitude de ces ſignes. Vous feriez tort à votre ſagacité ſi vous balanciez un moment à vous déterminer dans un cas auſſi peu embarraſſant. Le doute & l'incertitude ne ſont applicables qu'à ceux qui ont jugé que cet homme étoit mort. Leur conduite eſt marquée au ſceau de l'ignorance & de la témérité : *non crimen artis ſi quod profeſſoris eſt.* L'état de cet homme n'a point été équivoque pour Aſclépiade ; les fauſſes apparences ne pouvoient faire illuſion qu'à des perſonnes inattentives ou peu inſtruites : *non bonos ſed imperitos medicos decipiunt.* Aſclépiade, Médecin intelligent, a connu que l'homme qu'on portoit en terre n'étoit pas mort : *intellexit eum vivere qui efferebatur.* Si les ſignes de la Mort étoient incertains, ce n'eſt pas dans

ce fait qu'il falloit en chercher la preuve : L'inconſéquence eſt trop marquée pour trouver quelque crédit dans l'eſprit des gens qui font le moindre uſage de leur raiſon.

Il eſt démontre, par ce que nous venons de dire, que Celſe n'a parlé de l'opinion de Démocrite ſur les ſignes de la Mort que par occaſion, & qu'il l'a combattue expreſſément. Elle choque trop ouvertement toute vraiſemblance pour en avoir impoſé à ceux qui l'auroient éxaminée ſans prévention. M. Leclerc, * en parlant de Démocrite, a ſenti que ce principe étoit trop vague. Le jugement de cet hiſtorien ne ſera pas ſuſpect de partialité .... » Au reſte il croyoit (Dé-» mocrite) que bien loin qu'il y eut » des ſignes ſur leſquels on put cer-» tainement juger de la mort pro-

* Hiſtoire de la Médecine, premiere partie, âge 91.

» chaine

» chaîne d'un homme, il n'y avoit » pas même des marques aſſez ſûres, » ou ſur leſquelles les Médecins puſ- » ſent compter ſûrement, qu'un » homme ne vivoit plus ; *ce qui ſe » doit entendre de l'état où eſt une » perſonne que l'on croit qui vient » d'expirer.* » Cette reſtriction eſt d'un homme judicieux.

Vous voyez, Monſieur, que l'opinion de l'incertitude des ſignes de la mort n'a pas été admiſe auſſi généralement que vous l'aviez d'abord imaginé ſur la foi d'autrui. Je me ſuis fait une maxime de vérifier, autant qu'il eſt en mon pouvoir, tout ce qu'on rapporte d'après les anciens : je me ſuis apperçu qu'on leur faiſoit dire ſouvent ce à quoi ils avoient le moins penſé. Ce n'eſt pas toujours faute de jugement qu'on ſaiſit mal leurs ſentimens. On veut abſolument s'étayer de leur autorité ; on parcourt leurs

ouvrages avec précipitation, quelquefois même avec des dispositions peu sinceres. L'expression est modérée à l'égard de ceux qui ne les feuilletent que dans le dessein d'y trouver quelque apparence de protection pour les sentimens dont ils sont prévenus, & pour éluder les décisions qui leur sont contraires.

Parmi les Auteurs modernes, Lancisi, premier Médecin du Pape Clement XI. est celui dont le suffrage a paru le plus favorable à ceux qui soutiennent que les signes de la Mort sont incertains. * Ce Médecin célébre & respectable rapporte que dans le tems de peste plusieurs personnes ont été enterrées comme mortes, quoiqu'elles ne le fussent pas. Il cite plusieurs cas de cette nature d'après *Zacchias*, Médecin de Rome ; & il

* *Laudatus & nunquam satis laudandus Lancisius.* Voyez la Thèse de M. Winslow.

aſſure avoir été lui-même le témoin oculaire de ſemblables accidens. Ces faits, comme nous l'avons déja remarqué, n'établiſſent pas la doctrine de l'Incertitude des ſignes de la Mort. Lanciſi, le témoin de ces funeſtes événemens, avoit trop de lumieres pour l'adopter ſur d'auſſi foibles motifs. Il décrit au contraire les moyens par leſquels on peut diſtinguer les perſonnes qui ſont mortes véritablement, de celles qui ne le ſont qu'en apparence : il rapporte des obſervations qui aſſurent le ſuccès des diverſes épreuves qu'il a propoſées : il blâme nommément Zacchias d'avoir cru qu'il n'y avoit d'autre ſigne certain de la mort que la putréfaction des ſujets. La réfutation paroît ſolide & convaincante; Lanciſi nie les conſéquences que Zacchias a tirées du retour à la vie de quelques perſonnes qu'on alloit enterrer ſous de fauſſes apparences. Qui

ne ſçait, dit-il, qu'en tems de peſte tout ſe fait en déſordre, & par conſéquent qu'on prend des meſures peu juſtes pour diſtinguer ceux qui ſont véritablement morts, de ceux qui ne font que le paroître. *

Il eſt évident que Lanciſi n'a point attribué à l'incertitude des ſignes de la mort les fautes énormes qui ſe ſont commiſes en enterrant des perſonnes vivantes, mais qu'il en a trouvé la cauſe dans la précipitation & le peu de lumieres des gens chargés du ſoin de rendre les derniers devoirs. Il paroît même, par la lecture de cet Auteur, qu'il craignoit autant de commettre ſon jugement par rapport à lui, que de ſe tromper au déſavantage de

* *Etenim quis ignorat, peſtis tempore omnem rem niſi tumultuariè peragi; ac proinde leve dunt axat ſtudium, ad ſecernendum veros à pſeudo-mortuis, adhiberi. Lanciſius de ſubitaneis mortib. Lib. I. Cap. XVI.* Ces paroles ſont auſſi dans la Thèſe de M. Winſlow, §. 1.

ceux dont on l'auroit prié de certifier l'état. Il conſeille expreſſément aux Médecins de conſulter leur prudence ; « ſi l'on » apperçoit encore quelques » mouvemens dans la poitrine ou dans » le bas-ventre du ſujet, il ne faut pas » dit-il, aſſurer pour cela que la perſonne n'eſt pas morte : car on a obſervé que ces ſortes de mouvemens » ſe faiſoient dans les cadavres par » l'affaiſſement des parties ſolides, » par la fermentation des humeurs & » par l'exploſion des matieres venteuſes ; de-là, ſans doute, il eſt arrivé, » continue Lanciſi, que des gens peu » expérimentés ſe ſont trompés, & ſe » ſont même couverts de ridicule, en » croyant que le principe de la vie » ſubſiſtoit encore dans certains cadavres. » * Lanciſi n'a donc pas

* *Quibus forſitan factum eſt ut minùs in arte periti, vitam cadaveribus attribuentes, non ſolum falſi, atqui certè ridiculi interdùm evaſerint.*

cru que les ſignes de la Mort étoient incertains. Dans cette opinion, un Médecin pourroit-il être taxé de peu d'habileté, & encore moins tourné en ridicule, pour avoir continué ſes ſoins à une perſonne dans la poitrine ou dans le ventre de laquelle il auroit apperçu des mouvemens ? Ces ſoins, au contraire, ne feroient-ils pas l'éloge de ſa charité & de ſa prudence ?

Enfin, M. l'opinion de l'incertitude des ſignes de la Mort eſt trop injurieuſe à la Médecine pour être vraie. Cet art exiſte, on n'en peut douter : les fautes que l'on commet en l'exerçant, quelques groſſieres qu'elles ſoient, ſont une preuve de ſon exiſtence. Mais ſi les bornes de cet art ſont telles qu'il ne ſoit pas poſſible de connoître ſi un homme eſt mort ou s'il eſt vivant, quelle idée aura-t'on déſormais des regles de cette ſcience ?

l'étude réfléchie de la nature, les obſervations les mieux conſtatées ſur ſes divers mouvemens, l'expérience la plus ſuivie, ne formeront donc qu'une ſcience frivole; la Médecine ne ſera donc plus qu'une chimere? Si un Médecin en qui l'on ſuppoſe des lumieres, de la ſageſſe & de l'expérience, ne peut ſçavoir avec certitude ſi un homme eſt mort ou vivant, comment, je vous prie, concevoir qu'il puiſſe diſtinguer à travers les différens ſimptômes d'une maladie compliquée, quel eſt celui auquel il doit ſa principale attention? Ne pouvoir diſcerner poſitivement ſi une perſonne eſt vivante lorſqu'elle eſt en ſincope ou en léthargie; c'eſt effectivement ſe tromper ſur les ſignes de la Mort; mais c'eſt auſſi, par la même raiſon, ne pas ſe connoître en ſincope ni en léthargie. De l'incertitude des ſignes de la Mort réſulteroit néceſſairement

l'incertitude de la Médecine. Tous les Médecins qui ont écrit sur la syncope & sur la léthargie, ne nous en auroient donné que des descriptions vagues & incertaines, si elles sont incapables de fixer nos connoissances sur ces deux états. Quel jugement portera-t'on des ouvrages admirables qui ont été composés depuis Hippocrate, sur le prognostic des maladies ? L'excellent Traité de Prosper Alpin * sur les présages de la vie & de la mort, ne sera donc plus qu'un tissu de dogmes absurdes ; & ses sçavantes réflexions, vuides de sens ? Il semble, en effet, qu'il faille bien moins de sçavoir & d'intelligence pour déterminer si une personne est morte ou vivante, que pour connoître si elle mourra de sa maladie, ou si elle peut en échaper. Si l'on n'a aucunes marques certaines par lesquelles on puisse connoître

* *De præsagiendâ vitâ & morte ægrotantium.*

l'état

l'état poſitif de la vie & de la mort; comment ſeroit-il poſſible qu'on en eut pour juger de l'avenir ? les connoiſſances que les anciens nous ont tranſmiſes mettent heureuſement l'honneur de la Médecine à l'abri de pareils reproches. Bérenger de Carpi, fameux Chirurgien Italien du XVIe ſiécle, & à pluſieurs titres le bienfaiteur de l'humanité,* nous a laiſſé un exemple bien déciſif de ce qu'on eſt en droit d'attendre de la certitude de l'art, lorſqu'il eſt exercé par des perſonnes éclairées. Ce ſçavant homme nous apprend qu'il a prédit l'heure préciſe de la mort ſix jours avant qu'elle arrivât. Il eſtima d'abord le dégré de force du poulx du malade : il le viſitoit preſque à chaque heure, afin de juger de la diminution de la force des

* Il a été le reſtaurateur de l'Anatomie en Italie, & a inventé la méthode de donner les frictions mercurielles pour la guériſon de la V....

artères. Puis examinant l'heure du redoublement de la fiévre & des accidens, il parvint, par la ſupputation de la force & de l'affoibliſſement alternatif du poulx, à juger que le malade mourroit dans ſix jours entre la ſeconde & la troiſiéme heure de la nuit. L'événement confirma la prédiction. Cette obſervation eſt frappante, & elle eſt trop naïvement exprimée dans l'auteur pour qu'on puiſſe la révoquer en doute. *

* *Ipſe enim memini, & habeo in præſenti horâ hic Bononiæ multos doctores teſtes, me feciſſe prognoſticum de præcisâ horâ mortis cujuſdam filii magnifici* D. Jacobi Mariæ Delino, *obſervatâ regulâ de pulſu incidente & decidente à doctoribus traditâ, judicio tamen exiſtimativo. Non poſſum hoc integrè tradere ſcriptis, niſi quòd ſic proceſſerim : menſuravi primò virtutem in tactu pulsûs, & ſingulis ferè horis viſitabam ægrum, & judicabam ſemper pulſum decidere ; deinde conſideravi horam ſtatûs accidentium & febris : & ponderando virtutem ad decidentiam, additâ etiam qualitate diei criticæ venturæ, quæ erat quarta decima, & per indicia habita judicavi ipſum moriturum inter ſecundam & tertiam horam noctis, per ſex dies ante. Quia hora illa erat hora ſtatûs*

Il eſt donc manifeſte qu'on ne peut ſans injuſtice rejetter ſur l'art les incertitudes & les fautes de quelques praticiens. *La Médecine* (comme dit Hippocrate) *eſt de tous les arts le plus excellent.* Mais ce grand homme en lui donnant cet éloge, a ſoin de nous avertir que l'ignorance de quelques-uns de ceux qui ſe mêloient de l'éxercer, & la folie du peuple qui embraſſe légérement toutes ſortes d'opinions, & qui n'eſt pas en état de diſcerner un *vrai Médecin d'avec un homme qui ne l'eſt que de nom*, avoient tellement flétri la réputation de cet art divin, qu'on le regardoit comme le plus vil de tous.

C'eſt par ces paroles remarquables que le ſçavant Docteur Barker com-

accidentium & febris. Atque ita reverâ contigit, licet libentiùs voluiſſem oppoſitum judicaſſe. Bereng. Carp. de fracturâ Cranii. Pag. 98.

mence ſon Traité ſur la conformité de la Médecine des anciens & des modernes ; ouvrage dans lequel ce génie ſupérieur juſtifie la Médecine des reproches que lui font les ignorans. » Il eſt évident, dit-il, que l'art tombe » plutôt que de s'élever, & que la » *Charlatannerie* gagne de jour en » jour du terrain. C'eſt avec juſtice » que nous craignons qu'avec le tems » la Médecine ne s'aviliſſe au point » d'être réputée le plus mépriſable » de tous les arts, & ne paſſe enfin, » comme Galien ſe plaint qu'elle faiſoit de ſon tems, entre les mains » des empiriques les plus ignorans & » des artiſans les plus groſſiers, au » lieu d'être cultivée par des hommes » qui réuniſſent enſemble le génie, le » ſçavoir & l'éducation. »

Ces craintes doivent être les nôtres : rien, comme nous venons de le faire voir, n'eſt plus capable de

multiplier le nombre des incrédules ſur la Médecine, de lui faire perdre peu à peu ſon crédit, & d'opérer la fatale révolution qu'on nous fait enviſager, que ce qui a été débité depuis quelques années ſur l'incertitude des ſignes de la Mort.

Toutes ces raiſons, & l'éxamen que nous avons fait des paſſages de quelques Auteurs de l'autorité deſquels on avoit argumenté aſſez légérement, ſemblent décider que le ſyſtême de l'incertitude des ſignes de la Mort n'eſt rien moins que prouvé. Je me propoſe de traiter de nouveau cette queſtion. Les ſuffrages dont le Traité de M. Bruhier eſt muni, m'ont tenu long-tems en défiance. J'ai crains de me tromper en ſuivant mes vûes particulieres. Cependant après avoir bien médité ce ſujet, j'ai vû que toutes ces approbations avoient ſuppoſé le fonds de la queſtion ſuffiſamment

connu, & que dégagées de la formule & des complimens ordinaires, elles ſe réduiſoient à applaudir au zèle & aux vûes de l'auteur. Elles ſont certainement très-louables. Mais ne ſçait-on pas qu'un approbateur a rempli tout ce qu'il s'impoſe par cette qualité, lorſqu'il s'eſt mis en état de juger d'un Ouvrage par l'idée générale qu'il en prend. L'éxamen des détails n'eſt pas de ſon reſſort. La confrontation de tous les paſſages ſeroit trop pénible, elle ſeroit même injurieuſe à l'Auteur. Il faudroit qu'on prît un intérêt bien particulier au ſort d'un Ouvrage, pour faire ſcrupuleuſement la vérification des faits & des raiſonnemens qu'on y employe. Ce ſeroit alors moins une approbation qu'une critique, laquelle ſeroit d'autant plus ſévere qu'on s'intéreſſeroit plus fortement au ſuccès de l'Ouvrage. Cette conduite expoſeroit ſouvent l'Appro-

bateur à des diſcuſſions qui pourroient commettre ſa ſupériorité vis-à-vis des Auteurs. On voit par là que le nombre des approbations & le mérite des Approbateurs ne ſont que des ſignes aſſez équivoques de la bonté d'un Livre. Je ſuppoſerai, ſi on le veut, que tous ces ſuffrages ont décidé que les marques de la mort ne ſont pas ſuffiſamment certaines ; pourroit-on en conſéquence me ſavoir mauvais gré d'avoir eſſayé de porter mes recherches plus loin ? Les Académies ne preſcrivent pas une ſoumiſſion aveugle à ce qu'elles ont jugé ; elles n'ôtent point la liberté d'un nouvel éxamen : elles inſpirent au contraire cette raiſonnable émulation. Ne voit-on pas ſouvent les diſſertations contradictoires des Membres illuſtres de ces ſçavantes Sociétés être également accueillies dans les Recueils qu'elles donnent au Public Je pourrois donc

aſpirer aux mêmes ſuffrages. Mon Ouvrage en ſeroit digne, ſi mes talens répondoient à mon zèle, & au deſir que j'ai de devenir utile à mes Concitoyens. J'ai l'honneur d'être, &c.

SECONDE LETTRE.

ON ſe fait ordinairement illuſion, Monsieur, lorſqu'on cherche à prouver quelque choſe qu'on croit vrai, ou du moins qu'on a envie de croire & de trouver tel. Les préjugés affoibliſſent ſouvent l'impreſſion de la vérité la plus évidente; mais il eſt difficile qu'ils ſubſiſtent long-tems dans les choſes de fait : les préventions n'y tiennent point contre l'expérience; elle diſſipe bien-tôt tout ce qui pourroit obſcurcir la raiſon.

La queſtion que nous avons à réſoudre ſur les ſignes de la Mort, eſt de nature à ne l'être que par les faits. On en a recueilli ſans nombre pour prouver l'incertitude de ces ſignes. Si l'on eſt dans l'erreur, comme je le penſe, en ſoutenant cette opinion, il

faut néceſſairement ou que les faits rapportés ſoient faux, ou qu'on en ait fait une mauvaiſe application. Ceux qui ont contredit M. Bruhier ont choiſi la premiere partie de cette alternative. Elle eſt ſans doute la moins raiſonnable; mais c'étoit ce qui éxigeoit le moins de travail : il n'eſt donc pas étonnant que ce parti ait été préféré à l'autre qui auroit preſcrit beaucoup de recherches, & qui ne peut être ſoutenu que par la voye laborieuſe de l'éxamen & de la diſcuſſion.

Une des principales objections qu'on ait faite à M. Bruhier, eſt de ne recevoir la plupart des faits qu'il a allégués, que comme *des hiſtoires hazardées ou ingénieuſement controuvées pour amuſer les femmes & les enfans.* Les événemens dont parlent Plutarque, Apulée, Platon, ſont à la vérité fort ſuſpects : ceux qu'on cite

d'après Pline ne doivent pas être beaucoup mieux reçûs. L'Abbé Desfontaines a taxé ſpécifiquement de faux quelques faits, & M. Bruhier convient lui-même qu'on peut reprocher à pluſieurs le défaut d'autenticité. Il eſt vrai que de la fauſſeté de quelques-uns, on concluroit aſſez mal à propos que tout ce qu'on a avancé ſur ce ſujet eſt fabuleux. M. Bruhier obſerve fort judicieuſement qu'un fait bien conſtaté, fut-il le ſeul de ſa nature, ſuffit aux perſonnes prudentes pour faire une impreſſion qui les tient continuellement ſur leurs gardes : or on ne peut raiſonnablement refuſer de croire quelques-unes des hiſtoires que cet Auteur a rapportées; mais il prétend qu'elles méritent toutes d'être crues. Le ſecond volume de ſon Ouvrage a été principalement compoſé dans la vûe de prouver qu'on doit ajouter foi aux hiſtoires

rapportées dans le premier. M. Bruhier assure qu'il y a une extrême différence entre un fait faux & un fait qui n'est pas prouvé. L'importance de la matiere sembloit cependant éxiger qu'on n'avançât que des faits bien constatés ; car la même paresse d'esprit qui porte le vulgaire à croire les choses les plus extraordinaires sans preuves suffisantes, produit un effet contraire dans les personnes sensées. Elles jugent d'un fait par un autre ; & la puérilité d'un conte fait tort à l'histoire qu'on lui a associée.

Je me garderai bien de contester la vérité des faits avancés par M. Bruhier ; je veux paroître ajouter foi à ceux mêmes qui ont le moins de vraisemblance. Il y a de la prudence à éviter les qualifications de stupide ou de mal-honnête-homme. Oui, Monsieur, on se deshonore par le cœur ou par l'esprit si l'on ne croit pas ce

que cet Auteur a écrit. Les traits d'hiſtoire qu'il rapporte » ne peuvent être » attaqués que par une prévention » aveugle qui deshonore l'homme » d'eſprit, ou par une mauvaiſe foi » incompatible avec l'honnête-homme * «. On ne peut rien dire de plus fort ; & les Livres Saints ne traitent pas plus mal les effrénés qui nient l'éxiſtence de l'être ſuprême. *Dixit inſipiens in corde ſuo.* Trouvez bon que je ne m'expoſe pas à un pareil reproche, & que je me borne à mettre ici deux points en évidence. Le premier, que parmi les faits rapportés par M. Bruhier, pluſieurs prouvent directement la certitude des ſignes de la Mort ; & en ſecond lieu, que les éxemples des perſonnes qui ont été réputées mortes, ou qu'on a enterrées vivantes, le

* Préface de la ſeconde édition du premier volume, *pag.* xx.

nombre en fut-il plus grand, ne prouvent pas l'incertitude de ces ſignes. L'éclairciſſement de ces deux chefs pourra fixer vos doutes, s'il vous en reſtoit encore.

* » Une perſonne de diſtinction, » c'eſt M. Bruhier qui parle, demeu- » rant à Paris, attaquée d'une de ces » maladies dont on guérit tous les » jours bien qu'elles ſoient mortelles » de leur nature, mais où la mort ne » vient pas bruſquement, étoit traitée » par un Médecin de la faculté dont » on n'a pu me dire le nom. Il laiſſa » le ſoir le malade en danger, mais » ſans avoir lieu de craindre qu'il le » vit pour la derniere fois. Lorſqu'il » vint le lendemain on lui dit que le » malade étoit mort la nuit. En con- » ſéquence on l'avoit mis ſur la paille » & enſeveli. *Le Médecin aſſura po-*

* Pag. 66. premier vol. ſeconde édition du Traité de M. Bruhier.

» *ſitivement que le malade n'étoit pas* » *mort ;* il fut remis au lit, & juſtifia » le ſentiment du Médecin en reve- » nant d'un accident ſoporeux qui » avoit fait prendre le change aux » aſſiſtans. Il vécut encore pluſieurs » années depuis ſa réſurrection. »

Il faut être bien clair-voyant pour appercevoir dans cette obſervation que les ſignes de la Mort ſont incertains. Je vous déclare que je n'ai pas la vûe aſſez perçante pour cela ; je crois qu'on pourroit en tirer une conſéquence favorable au ſentiment contraire : en effet le Médecin *a aſſuré poſitivement que le malade n'étoit point mort*, il a donc eu des ſignes pour en juger ainſi ; il eſt donc évident que ce fait prouve directement contre l'incertitude des ſignes de la Mort.

Les obſervations qui ſuivent donneront lieu à des conſéquences auſſi poſitives.

* » Le Maître d'une Hôtellerie de » la Ville de Clèves, tomba dans une » telle syncope à l'occasion d'une ma- » ladie aigue & violente, qu'on l'au- » roit enterré si M. Jean Wier ne l'eut » rappellé à la vie en le tenant chau- » dement au lit, lui mettant des re- » médes fortifians sur le cœur & au » poignet, & lui faisant avaller par » intervalle quelques gouttes de mé- » dicamens corroborans; *toutes ma- » nœuvres qui divertirent les assistans » aux dépens du Médecin*, jusqu'à » ce que leur succès eut justifié leur » utilité. »

Croiriez-vous, Monsieur, que cette observation est intitulée : *Premiere preuve;* & qu'elle est à la tête d'un Paragraphe qui a pour titre... *Preuves de l'incertitude des signes de la Mort dans les maladies contagieuses?*

* Page 147. seconde édition du premier volume.

Le

Le jugement des aſſiſtans a ſa ſource dans l'ignorance de ceux qui l'ont porté : celui du Médecin au contraire eſt dicté par la ſageſſe & le diſcernement. M. Bruhier ſe décide néanmoins pour le ſentiment des aſſiſtans, puiſque c'eſt d'après eux qu'il argumente : il donne plus de poids à leur ſentiment qu'à celui du Docteur Wier. Il le falloit bien ; car le jugement de ce Médecin prouve directement contre l'incertitude des ſignes de la Mort.

Conſultez de grace l'article où M. Bruhier croit donner des *preuves de l'incertitude des ſignes de la Mort, tirées de la ſyncope & des maladies convulſives ;* vous y lirez que, * » Jac-» ques de Lavaur, Châtelain de Bou-» dry, dans la Comté de Neufchâtel, » fut attaqué de douleurs cardialgi-» ques qui le firent tomber dans une

* Premier vol. *pag.* 157 & 158.

» ſyncope ſi violente, qu'on le ju-
» geoit mort à l'arrivée d'un Médecin
» qu'on avoit envoyé chercher à Fri-
» bourg pour le ſoulager. *Le Docteur*
» *n'en jugeant pas de même*, lui ſouffla
» dans les narines du poivre pulvériſé
» qui fit éternuer le Châtelain, lequel
» vécut encore un bon eſpace de tems
» en l'éxercice de ſa charge. »

Qu'il faut être diſtrait pour préſenter au public, avec confiance, des preuves auſſi inconſéquentes ! En effet, quel point M. Bruhier peut-il prendre en faveur de ſon opinion dans cet éxemple ? Sera-ce cette expreſſion vague & indéterminée, *on le jugeoit mort*. C'eſt à la vérité l'endroit de l'obſervation qui l'a frappé. Mais n'y a-t-il pas dans cette hiſtoire un fait auſſi facile à ſaiſir, & qui paroît ſe préſenter plus naturellement. C'eſt le jugement qu'a porté le Médecin ſur l'état de cet homme. Il n'étoit point

mort ; le Médecin l'a reconnu. Par conſéquent les ſignes de la Mort, dans cette occaſion, n'ont pas été incertains pour ce Docteur ; & par une autre conſéquence auſſi légitime que la premiere, M. Bruhier n'auroit pas dû rapporter cette hiſtoire au nombre des preuves qu'il croit donner de l'incertitude des ſignes de la Mort.

Penſez-vous, Monſieur, que les Académies qui ont approuvé le Livre de M. Bruhier, ſe ſoient donné la peine d'en faire la lecture ? Ces obſervations forment un contraſte bien ſingulier avec leurs ſuffrages. Vous voyez que des Médecins ont reconnu que ces perſonnes n'étoient pas mortes, & l'on rapporte ces faits pour prouver l'incertitude des ſignes de la Mort ! Mais pourſuivons cet éxamen : je me contenterai de rappeller encore un fait ou deux. Je ne paſſerai pas outre de crainte d'abuſer de votre patience.

M. Bruhier * cite avantageuſement une obſervation qu'il a extraite du Traité des Rapports d'Ambroiſe Paré. Ce célébre Chirurgien fut appellé le 10 Mars 1575. avec M. Greaulme, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, pour faire le rapport de deux hommes réputés morts. Ils n'avoient aucune apparence de poulx, une froideur univerſelle s'étoit emparée d'eux, ils avoient *la face livide*, on les pinçoit & on leur tiroit rudement le poil ſans qu'ils le ſentiſſent. Paré, déterminé principalement par *la face teinte de couleur plombine*, s'informa ſi ces hommes n'avoient point été expoſés à la vapeur du feu de charbon. On en trouva effectivement ſous la table une grande terrine à demi brûlé. On adminiſtra à ces deux hommes les remédes convenables à leur état, & on leur ſauva la vie.

* Tome ſecond de ſon Traité, *p.* 317.

Le fruit de cette obſervation eſt ſenſible. Elle prouve uniquement qu'Ambroiſe Paré étoit un homme éclairé qui ne prit pas le change à l'égard de ces deux hommes qui avoient été réputés morts, & qu'il ſçut remédier à l'accident funeſte dont ils étoient attaqués, avec autant de capacité que de ſuccès. Nous porterons le même jugement ſur un fait à peu près ſemblable rapporté auſſi par M. Bruhier. * Il l'a copié des Obſervations de Médecine de la Société d'Edimbourg. En voici le précis. Le feu avoit pris à pluſieurs meſures de charbon au fond d'une mine. Ce charbon fut étouffé pour éteindre la flamme. Un des tas où le feu avoit été, laiſſa échapper une vapeur extrêmement forte, & telle que perſonne n'oſoit en approcher qu'en ſe mettant au-deſſus du vent. Quelques heures

* Tome premier, ſeconde édition, *p.* 242.

après, les marchands de charbon hazardérent de descendre dans la mine; mais ils remontérent bien vîte étant tous hors d'haleine, & ayant la respiration courte. Ceux qui montérent les derniers pouvoient à peine parler pour faire entendre qu'un de leur bande, nommé Jean Blair, étoit resté mort au fond de la mine. Des hommes hardis descendirent dans la mine & enlevérent ce pauvre malheureux au bout de trois quarts d'heure. Il avoit la bouche & les yeux ouverts; il étoit froid, & il ne fut pas possible de sentir le moindre battement au cœur & aux artères, ni d'appercevoir aucune respiration; *de sorte qu'il avoit toutes les apparences d'un homme mort.* M. Tossach, Chirurgien, *n'en jugea point ainsi*; il secourut cet homme avec courage. Au bout d'une heure le malade commença à donner aux assistans des marques certaines qu'il n'étoit pas mort.

Comment peut-on produire de tels faits en preuve de l'incertitude des ſignes de la Mort ?

Vous voyez, Monſieur, par ces obſervations que des perſonnes éclairées & attentives n'ont point été trompées par de fauſſes apparences : il y a plus ; on trouve dans le Traité de M. Bruhier que les ſignes de la Mort n'ont point échappés au diſcernement de quelques perſonnes qui n'étoient pas obligées par état d'en avoir une connoiſſance éxacte & préciſe. M. Winſlou nous apprend dans ſa Thèſe que » Madame Landry, femme très-digne » de foi, & veuve de l'habile Gra- » veur de ce nom, certifiera que ſon » pere a été pendant quelques heures » ſur la paille, comme mort, & que » de l'eau ſalée qu'on lui fit entrer » dans la bouche, *par le conſeil d'une* » *de ſes amies qui avoit ſoutenu conſ-* » *tamment qu'il n'étoit pas mort*, le fit

» revenir à lui ; & que non-seule-
» ment il guérit de cette maladie,
» mais qu'il vécut encore long-tems
» après. » *

Cet éxemple ne favorise point l'opinion de l'incertitude des signes de la Mort ; puisque cette femme a connu très-certainement qu'ils n'éxistoient pas. Ce ne sera, si l'on veut, que par *instinct* qu'elle s'est conduite, mais ce qui n'a été qu'instinct en elle, auroit été raison dans une personne expérimentée. Ceci n'est point une allégation gratuite. Car s'il y a dans la nature des dispositions qui sont telles qu'on pourroit les regarder comme des goûts prévenans pour les choses qui concernent le bien être ou la conservation des corps ; l'être spirituel, c'est-à-dire ce qui pense dans l'homme, a aussi des

* Traduction de M. Bruhier ; premier vol. *pag.* 52. premiere édition.

sentimens

ſentimens prévenans pour la connoiſſance de la vérité. Et de même que l'inſtinct phyſique pourvoit aux beſoins preſſans du corps en prévenant la lenteur des raiſonnemens & des réfléxions par leſquelles nous exécuterions ſouvent moins bien ce qu'il nous fait faire ; de même il eſt certain que dans une infinité de cas on juge ſolidement d'une choſe par inſtinct pour la vérité. *

Dans le cas ſuivant l'inſtinct phyſique & l'inſtinct métaphyſique ſemblent s'être réunis pour contredire le ſiſtême de l'incertitude des ſignes de la Mort. Je citerai encore cette obſerva-

* Cela ſe voit principalement, dit un Philoſophe moderne, dans l'Hiſtoire de preſque toutes les inventions qui regardent les arts. On y apprend que les inventeurs ont été des gens ſans étude, ignorans dans la théorie des méchaniques, mais qui, conduits par l'inſtinct qu'excitoit l'expérience ou le hazard, ont trouvé ce que la théorie des Mathématiciens n'a fait qu'expliquer, ou tout au plus que perfectionner dans quelques arts.

tion d'après M. Bruhier ; je ne ferai même que le copier, dans la crainte où je suis d'altérer le fait en changeant le tour de la narration : » Un cadet » gentilhomme fut forcé d'entrer sans » vocation dans un Ordre Religieux ; » triste victime de l'ambition de son » pere ! Ayant fait ses vœux, mais » n'étant point encore dans les Or- » dres Sacrés, il fit un voyage & » trouva dans une hôtellerie où il » descendit le maître & la maîtresse » dans la plus grande consternation. » Ils venoient de perdre une fille uni- » que d'une grande beauté, avantage » qui joint à leurs richesses leur fai- » soit espérer pour elle un établisse- » ment avantageux. Comme on ne » devoit enterrer la fille que le len- » demain, on pria le Religieux de la » veiller pendant la nuit. Ce qu'il » avoit entendu dire de sa beauté » ayant piqué sa curiosité, il décou-

» vrit *le viſage* de la prétendue morte,
» & *loin de le trouver déſiguré par les*
» *horreurs de la mort, il y trouva des*
» *graces animées*, qui lui faiſant oublier
» la ſainteté de ſes vœux, & étouffant
» les idées funeſtes qu'inſpire natu-
» rellement la mort, l'engagerent à
» prendre avec la (prétendue) morte
» les mêmes libertés que le Sacrement
» pourroit autoriſer pendant la vie. Il
» ne tarda point à réfléchir ſur l'indi-
» gnité de ſon action, & honteux de
» ſon crime, il partit le lendemain avec
» précipitation. L'aſſoupiſſement de la
» fille durant toujours, on ſe mit en
» devoir de lui rendre les derniers
» honneurs. Mais comme on la por-
» toit en terre, on ſentit quelque
» mouvement dans la bierre; on l'ou-
» vrit; on trouva la fille reſſuſcitée;
» elle fut remiſe au lit, & guérit.

» La joie que cauſa au pere & à la
» mere cet évenement ineſpéré ne

» fut pas de longue durée. Peu de
» tems après des ſimptômes trop con-
» nus pour s'y méprendre, annoncé-
» rent que la reſſuſcitée étoit devenue
» mere. On l'interrogea vainement
» ſur la cauſe de cet état ; comment
» l'auroit-elle avoué puiſqu'elle ne la
» connoiſſoit pas ? Les neuf mois
» écoulés elle donna le jour à un en-
» fant auſſi beau que le Dieu qui l'a-
» voit formé, & la fille devenue la
» fable de la Ville où elle demeuroit,
» & la honte de ſes parens, fut confi-
» née dans un Couvent.

» Le Religieux qui ne s'attendoit
» pas aux ſuites de ſon caprice ou de
» ſon libertinage amoureux, ayant
» été obligé pour ſes affaires de re-
» paſſer par la même Ville, deſcendit
» dans la même hôtellerie. Sa fortune
» avoit bien changé de face. Il étoit
» devenu fils unique & avoit perdu
» ſon pere ; s'étoit fait relever de ſes

» vœux, & jouiſſoit d'un bien conſi-
» dérable «, &c. Il épouſa la fille.

Cette hiſtoire eſt rapportée d'après l'Auteur des Cauſes célébres. M. de Pitaval ſeroit fort embarraſſé de la juſtifier. Si la bienſéance nous permettoit de faire ſur quelques circonſtances de ce récit, toutes les réflexions dont elles ſont ſuſceptibles, nous pourrions en faire ſoupçonner la vérité ; quoi qu'il en ſoit, ce fait pouvant être reçu comme n'étant point évidemment impoſſible, je lui ſuppoſerai volontiers toute l'authenticité imaginable. *Le viſage* de la perſonne *loin d'être défiguré par les horreurs de la mort*, avoit au contraire *des graces animées*. L'incarnat ranimoit donc la blancheur des lys, qui relevoit l'éclat des roſes dont brilloient ſes lévres : tel eſt le portrait de la beauté fait par un Auteur dont les graces conduiſoient le pin-

eeau *. Ces appas n'indiquoient donc rien de ſiniſtre. Le jeune Religieux jugea, comme tout le monde l'auroit fait en pareille occaſion, que cette fille n'étoit point morte. Qui ſçait ſi elle ne lui en donna pas des ſignes démonſtratifs dans l'épreuve où il l'a mit ? La continuation de l'aſſoupiſſement de la fille & le départ précipité du jeune homme ont pu devenir enſuite une affaire de convention entr'eux.

Je crois, Monſieur, vous avoir ſatisfait ſur la premiere propoſition ; il s'agiſſoit de vous faire voir que parmi les faits rapportés par M. Bruhier, pluſieurs prouvoient directement contre ſon ſiſtême. Il me reſte à vous démontrer que le grand nombre de faits qu'il a amaſſés, eſt ſans application. Je ſuis obligé d'inſiſter

* *Cerne genas, rubeo referunt ſuffuſa colore Lilia, quæ labii roſeos comitantur honores.*
CL. QUILLET. CALLIPED. *L.* 1.

sur ce point, malgré tout ce que j'ai dit jusqu'ici, parce que la multiplicité de ces faits est le pivot sur lequel on fait tourner l'opinion de l'incertitude des signes de la Mort.

La question n'est pas de sçavoir si l'on a enterré des personnes vivantes sous de fausses apparences de la mort. C'est un point de fait qu'on ne peut révoquer en doute. Celse & Lancisi n'ignoroient pas qu'il n'y eut plusieurs exemples de cette cruelle mépriſe ; ces Auteurs judicieux en ont-ils conclu l'imperfection de l'art ? Ont-ils dit que ces exemples prouvoient l'incertitude des signes de la Mort ? Il n'y a point d'histoires dans le Traité de M. Bruhier qui entre plus dans son objet que celle que je vais rapporter ; j'en ai été le témoin : je me joindrai à M. Bruhier dans ses principes, mais je ne le suivrai point dans ses conséquences.

Au mois de Février 1746. une Fille de la Campagne d'un tempérament très-vigoureux, âgée d'environ vingt-cinq ans, partit à pied de l'Hôtel-Dieu de Paris où elle étoit accouchée la ſurveille, & vint à la Salpétriere. Elle avoit craint d'être attaquée d'une maladie qui régnoit alors à l'Hôtel-Dieu ſur les femmes en couches & qui en fit périr pluſieurs. La fatigue du chemin mit cette perſonne dans un état d'épuiſement qui la fit tomber en ſincope dès qu'elle fut arrivée & miſe au lit. On la réchauffa extérieurement avec des ſerviettes chaudes; & on parvint par quelques cordiaux à la faire revenir de ſa foibleſſe. Au bout d'une heure, elle retomba dans le même état; & on la crut morte. La Sœur du Dortoir m'envoya dire qu'il y avoit dans ſon emploi un ſujet dont je pouvois diſpoſer pour mes Leçons d'Anatomie & de Chirurgie. Mes

Élèves ne manquérent point d'enlever ce ſujet, qui enveloppé d'un drap ſimple, avoit déja paſſé deux heures dans une Cour, expoſé ſur un brancard, aux injures de la ſaiſon. Ils tranſportérent ce corps dans l'Amphithéâtre ſans l'examiner. Le lendemain matin avant la viſite des malades, un jeune Chirurgien me dit qu'il avoit entendu des ſons plaintifs dans l'Amphithéâtre, comme ſi quelqu'un y eut pouſſé des ſanglots & des profonds ſoupirs; & que la frayeur l'avoit empêché de ſe lever & de venir m'en avertir. J'allai promptement examiner le ſujet; je vis avec douleur que cette pauvre fille, qui alors étoit véritablement morte, avoit fait des efforts pour ſe débarraſſer du drap qui l'enveloppoit: elle avoit une jambe par terre hors du brancard & un bras appuyé ſur la barre du tréteau d'une table à diſſéquer à côté de laquelle le brancard étoit

posé. Je me rappelle ici les sentimens d'horreur, & de compassion dont je fus agité dans cet instant. Je doute qu'il y ait un spectacle plus triste & plus touchant que celui-là. Je l'ai vû moi-même ; je ne suis point du parti des incrédules à qui M. Bruhier fait les reproches les plus vifs sur le peu d'impression que ces exemples ont produite sur leur esprit. * » Quoi » de plus capable, dit-il, de réveiller » l'attention des Puissances Eccléſiaſ- » tique & Séculiere ! Mais le Prélat, » mais le Magistrat, peuple en cette » partie, croyent avoir fait de leur » jugement tout l'usage convenable, » quand ils ont assaisonné d'un ton

* Ces faits suffisent pour établir la possibilité des récidives, & pour autoriser le projet d'un Réglement contre la précipitation des Enterremens. Je l'ai déja dit, les vûes de Monsieur Bruhier sont très-louables ; je prétends seulement que de la vérité de ces faits il ne résulte pas que les marques de la mort soient incertaines.

» d'admiration, un *en vérité il l'a* » *échappé belle !* Ce n'eſt pourtant » rien moins, continue M. Bruhier, » que de pareilles exclamations qu'on » a droit d'attendre de ceux qui ſont » chargés de veiller à la ſureté pu- » blique ».

Le reſpect dû à la Magiſtrature & aux Puiſſances Eccléſiaſtiques ne m'empêcheroit pas de penſer ainſi, parce que la raiſon ne peut être aſſervie à aucune Puiſſance, & qu'elle ne connoît d'autre autorité que celle de l'évidence. Mais il me paroît que le Prélat & le Magiſtrat ne ſont point peuple en cette partie. Le peuple eſt diſpoſé à tout croire ſans examen : il eſt ſouvent la duppe des ſuppoſitions les plus extravagantes ; car il n'y en a point auſquelles la crédulité & l'ignorance ne puiſſent donner quelque poids. Les lumiéres des Magiſtrats les garantiſſent de ces travers. Ils ont ſenti

vraiſemblablement que le ſiſtême que l'on ſoutient n'étoit pas appuyé ſur des témoignages aſſez déciſifs. La plupart des faits cités par M. Bruhier ne forment que des allégations ſur des ouir-dire. Une hiſtoire a été racontée par un particulier inconnu; toute l'autenticité d'une autre eſt qu'elle eſt notoire dans le quartier. Celles qui ſont le mieux conſtatées n'ont pas été obſervées avec le ſoin & l'exactitude néceſſaires pour juger s'il n'y a pas eu de l'ignorance ou du manque d'attention de la part de quelqu'un. Toutes ces perſonnes miſes dans la bierre ont été réputées mortes, par des aſſiſtans ſans nom, des Domeſtiques, des Quidams, &c. qui n'avoient ni le diſcernement ni la capacité requiſe pour prononcer ſur les ſimptômes qui caractériſent l'état réel d'un malade.

Quand le défaut d'intelligence de

ces prétendus juges ne ſeroit pas démontré, il faudroit encore porter le flambeau d'une ſévere critique dans ces différentes hiſtoires de réſurrections, pour y démêler ce qu'elles renferment de douteux ou de faux. Attaquer ce qui eſt ſuppoſé dans un fait, ce n'eſt pas le conteſter. On ſert la vérité lorſqu'on la dégage de ce qui pourroit nous la rendre ſuſpecte.

Il faut diſtinguer entre les faits avérés & ceux que l'on tire des relations douteuſes de la multitude : ceux-ci ſont ſujets à être répétés. Pour peu qu'ils fourniſſent matiere à plaiſanterie, chacun veut ſe les approprier ; ils ſont arrivés dans le pays de tous ceux qui les racontent, leurs ayeux ou leurs peres en ont été les témoins : le penchant que les hommes ont à donner crédit aux choſes où il entre de l'extraordinaire, porteroit même

la plupart de ces conteurs d'hiſtoires, à dire, s'il falloit vaincre l'incrédulité des auditeurs, que le fait s'eſt paſſé ſous leurs yeux. J'ai oui faire le conte ſuivant par vingt perſonnes différentes, & je l'ai lû dans différens Auteurs, qui tous le donnoient comme un fait qui leur étoit particulier.... Dans un Village une femme eut une groſſe maladie à la fin de laquelle elle tomba en léthargie. Son mari & ceux qui étoient autour d'elle la crûrent morte. Ils l'enveloppérent ſeulement d'un linge, & la firent porter en terre. En allant à l'Egliſe, celui qui l'a portoit paſſa ſi près d'un buiſſon que les épines l'ayant piquée, elle ſortit de ſa léthargie. Quatorze ans après elle mourut encore, au moins le crut-on ainſi; comme on l'apportoit en terre & qu'on l'approchoit d'un buiſſon, le mari ſe mit à crier deux ou trois fois : *N'approchez pas des haïes.*

De pareilles hiſtoriettes pourroient-elles être le fondement d'un ouvrage ſérieux & important ? En ſuppoſant même tous ces faits auſſi certains que M. Bruhier demande qu'on les croye, ils ne deviennent pas plus concluans par leur nombre. Il ne ſert qu'à fatiguer inutilement le Lecteur ; car chaque hiſtoire eſt un fait ſingulier duquel on ne peut tirer une conſéquence abſolue. Ainſi la pluralité de ces faits réunis, n'établit point un principe certain. Ils ne font au plus qu'un argument poſitif de la négligence, du peu d'attention, de l'ignorance, peut-être même de la méchanceté de ceux pour qui l'état des malades a été illuſoire. Obſervez, Monſieur, quelle eſt la force de ce raiſonnement. . . . Il eſt certain qu'on a enterré pluſieurs perſonnes qui n'étoient pas réellement mortes : donc les ſignes de la Mort ſont incertains.

La premiere propoſition eſt vraie, mais ſi vous demandez une preuve de la conſéquence, on vous alléguera que pluſieurs perſonnes ont été enterrées vivantes. Voila préciſément à quoi ſe réduit toute la dialectique employée pour ſoutenir l'opinion de l'incertitude des ſignes de la Mort. Vous êtes trop bon Logicien pour ne pas ſentir le vice de cette argumentation.

Il ſeroit étonnant que dans le nombre d'hiſtoires rapportées par M. Bruhier, il ne s'en trouva point où des perſonnes de l'art ſe ſoient trompées. » * Des faits inconteſtables » prouvent que des ſujets livrés trop » bruſquement au couteau anatomi- » que, ont donné par leurs cris des » marques certaines de vie, lorſqu'ils » en ont ſenti le tranchant, à la honte

* Texte de la Thèſe de M. Winſlow, traduite par M. Bruhier.

éternelle

» éternelle de l'Anatomiſte impru-
» dent ». Tel eſt, dit-on, l'accident funeſte arrivé à Véſale, le plus grand Anatomiſte de ſon ſiécle. On aſſure que ce malheur eſt arrivé depuis à pluſieurs perſonnes, ſans doute moins habiles ; cela ne ſeroit pas étonnant. Mais quelle induction tirera-t'on de ces faits ? Tout le raiſonnement qu'on peut faire à cette occaſion, me paroît ſe réduire à celui ci. Véſale étoit le plus grand Anatomiſte de ſon ſiécle, & il s'eſt trompé ſur les ſignes de la Mort : donc ces ſignes ſont incertains. Vous voyez, Monſieur, que la conſéquence n'eſt point juſte. L'erreur de Véſale eſt une faute perſonnelle & particuliere d'où l'on ne peut tirer une concluſion auſſi générale. Ce grand homme emporté par ſa paſſion pour l'Anatomie, a manqué d'attention & de prudence. C'eſt le ſentiment de tous ceux qui ont parlé de

cette malheureuse avanture *. On jetteroit les fondemens du plus affreux pirrhonisme si l'on concluoit l'impossibilité absolue d'avoir des connoissances certaines sur un objet, par les erreurs que l'on auroit commises à son égard. Il est presque impossible que les hommes ne laissent quelques marques des bornes de leur savoir ; *errare humanum est.* Le résultat des commentaires auxquels l'accident arrivé à Vésale a donné lieu, se réduit à dire que » dans le cas même où un » Chirurgien est requis de procéder » à l'ouverture d'un corps, il ne peut, » sans s'exposer à être homicide, la » commencer avant que d'être sûr de

* *Horret animus meminisse Vesalium, eò, negligentiâ suâ, fuisse perductum, ut* &c. Lancis. *de subit. mortibus*, Lib I. Cap. XV. *Schenckius* qui a rapporté, ainsi que Lancisi, ce fait d'après A. Paré, dit, de la femme que Vésale a ouverte. . . . *inexpiabili & famoso* errore *occisa est.* Lib. 4. de Suffocatione uteri, Obs. 289.

» la mort ; c'eſt-à-dire, quand il y » a des ſignes de putréfaction, & que » le corps exhale une odeur cada- » véreuſe * ». Retenez bien ces paroles : je vous prie M. d'y donner votre attention ; elles renferment complettement le ſyſtême de M. Bruhier.

La poſtérité ſe rappellera, ſans doute, avec des ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance, le nom & les travaux des hommes illuſtres qui ont aggrandi l'empire des ſciences, ſous le régne glorieux du Prince qui les a protégées avec le plus de bontés. Suivant le principe poſé, elle ne pourroit ſe ſouvenir de M. Winſlow qu'avec des ſentimens d'horreur. Ce ſçavant & laborieux Anatomiſte, fixé parmi nous par les bienfaits du Roi pour l'honneur de la nation, doit principalement ſa grande réputation à ſon

* Traité de M. Bruhier, Tome I. ſeconde Edit. *pag.* 343.

Traité d'Anatomie ; cet ouvrage immortel n'eſt point un ſimple Recueil de ce que d'autres ont enſeigné ou écrit avant lui ſur les ſujets qu'il traite. C'eſt une expoſition fidéle & éxacte des découvertes qu'il a faites lui-même par des diſſections fréquemment & différemment répétées. Il ne ſeroit donc parvenu à déterminer la ſituation des viſcères avec autant de juſteſſe & de préciſion qu'il l'a fait, qu'en s'expoſant à commettre preſque autant de meurtres, qu'il a ouvert de cadavres. Car il n'a pu certainement ſe ſervir pour ceci de ſujets putréfiés & qui auroient exhalé une odeur fœtide avant que d'en faire uſage. Suivant M. Winſlow l'inſenſibilité des ſujets lorſqu'on fait ſur eux des inciſions, n'eſt pas une preuve certaine qu'ils ſont morts. * Qui

* *Mortis incerta ſigna non minùs incerta à Chirurgicis quàm ab aliis experimentis.*

garantira donc à M. Winſlow qu'il n'a pas commis un grand nombre d'homicides ? Suivant cette idée, il auroit été plus heureux que Véſale ſans être moins coupable ; Véſale nous paroîtroit autant à plaindre qu'à blâmer ; & M. Winſlow n'auroit acquis ſa réputation ſi étendue & ſi bien méritée, que par un nombre d'imprudences dont une ſeule auroit pu, ſelon ſa propre expreſſion, le couvrir d'une honte éternelle.

Vous avez vû, Monſieur, que des perſonnes ſans connoiſſances en Médecine, mais attentives, ont diſcerné que certaines perſonnes qu'on croyoit mortes étoient vivantes ; je vous ai rapporté pluſieurs faits par leſquels il eſt démontré que ces fauſſes apparences n'ont point eu lieu à l'égard des perſonnes éclairées. L'antiquité la plus reculée nous a même fourni les exemples les plus déciſifs de la

certitude des signes de la Mort. *Asclépiade* a reconnu qu'un homme qu'on portoit en terre n'étoit pas mort. *Celse* se sert de ce fait contre ceux qui soutenoient le sentiment de *Démocrite* renouvellé de nos jours. *Empédocle* * le plus célébre des disciples de *Pithagore*, estimé par plusieurs cures extraordinaires qu'il avoit eu occasion de faire, fut particulierement admiré pour avoir guéri une femme que l'on croyoit morte. Si les marques de la mort étoient moins certaines pour nous que pour ces grands hommes, est-ce à l'art qu'il faudroit s'en prendre? *Non crimen artis, si quod professoris est.* Ce ne sera point en s'abandonnant à de vaines spéculations, en recueillant des contes, & en les ammoncelant, si j'ose le dire,

* Il florissoit, selon Diogene Laërce, environ la LXXXIV. Olympiade, qui commence l'an du monde 3506. *Histoire de la Médecine, par M. Leclerc.*

qu'on parviendra à décider quelque choſe ſur une matiere auſſi importante. Il faut étudier la choſe même ſur les ſujets. C'eſt le ſentiment de Lanciſi ſur le point de queſtion qui fait ici l'objet de nos recherches. * L'expérience & l'attention, quoique néceſſaires, ne ſuffiſent pas; il faut de plus du jugement & de la ſagacité: ſans ces qualités, on ne peut prétendre à l'eſtime qu'ont méritée les Empédocles & les Aſclépiades. Je ſuis, &c.

* *Sed hæc omnia non tantùm præceptis, quantùm uſu ac diligentiâ docentur.* Lanciſ. de ſubit. mortibus. Lib. I. Cap. XVI.

TROISIÉME LETTRE.

NOUS ſçavons, MONSIEUR, que dans les choſes phyſiques une ſeule cauſe eſt capable d'opérer une quantité d'effets entierement oppoſés : la même obſervation ſe préſente dans les choſes morales. Tous les hommes ne ſont pas également affectés de ce qui ſemble agir ſur eux de la maniere la plus uniforme. Quoique la mort les frappe tous ſans diſtinction, rien n'eſt ſi diverſifié que les façons de penſer qu'ils ont eues ſur cet évenement. Il y a même peu de nations qui n'ayent eu à ce ſujet leur ſiſtême particulier. La mort a été, du moins pour les ſurvivans, un ſujet de joie ou de triſteſſe ſuivant le génie des différens peuples. Elle a excité en eux des ſentimens dont la biſarrerie

eſt

eſt preſque inconcevable. Ici les corps des défunts inſpiroient du reſpect ; là ils étoient un objet de mépris. Tous les hommes, dans tous les tems & dans tous les Pays, n'auroient-ils pas dû prendre, toutes choſes égales d'ailleurs, un inté êt égal à la mort d'un pere, d'une épouſe, d'un ami ? La voix de la nature parle-telle donc différemment dans différens climats, & n'eſt-elle pas partout également intelligible ? Cependant ſi l'on vouloit repréſenter juſqu'où la variété des opinions peut être pouſſée ſur un ſeul objet, je doute qu'on puiſſe mieux y réuſſir qu'en rappellant les coutumes qui ont été obſervées chez différens peuples à l'occaſion des ſépultures. L'ignorance & la ſuperſtition ſont le fondement de preſque tous ces anciens uſages. L'erreur a accrédité bien des extravagances ; mais il eſt à peine croyable que les hommes

ayent pû les multiplier autant qu'ils l'ont fait, ſur un point qui auroit dû faire ſur eux à peu près les mêmes impreſſions. Les coutumes les plus oppoſées ont eu également leurs fidéles obſervateurs. Permettez-moi, Monſieur, de vous en citer quelques exemples.

Les Scythes mangeoient les morts pour ſe régaler ; ils croyoient leur rendre par-là les plus grands honneurs *. Les Hircaniens, moins barbares, ne nourriſſoient des chiens que pour leur faire dévorer les cadavres de leurs compatriotes.

Les Maſſagetes, les Derbices, les Peuples d'Eſie, (*eſſedones*) égorgeoient les vieillards décrépits & mangeoient leur chair. Les Derbices tenoient à l'égard des femmes une

* *Scythæ mortuos inter epulas vorare*, causâ honoris, *conſueverant*. Flor. Dulphus. de Sepult. Cap. IV.

conduite différente. Ils les étrangloient, à la vérité, lorſqu'elles avoient ſoixante-dix ans : mais ils avoient ſoin de les faire enterrer. *

Les Sabéens, Peuples de l'Arabie heureuſe, jettoient les morts parmi les ordures. Les Egyptiens, au contraire, qui négligeoient ſi fort leurs

* Ces Peuples barbares qui tuoient les hommes & les mangeoient, devoient avoir des raiſons pour n'en pas uſer de même à l'égard des femmes. Il eſt très-probable qu'ils ne trouvoient pas dans la chair des vieilles femmes la même ſaveur que dans celle des hommes. Car on n'oſeroit croire qu'ils ſe ſoient ainſi comportés envers les femmes par d'autres motifs. Suivant l'illuſtre & célebre Auteur de l'Eſprit des Loix, Tome II. Art. XV. du Divorce & de la Répudiation, c'eſt un des avantages des charmes de la jeuneſſe dans les femmes, que dans un âge avancé un mari ſe porte à la bienveillance par le ſouvenir de ſes plaiſirs. Si les Derbices avoient cette vûe en faiſant donner la ſépulture à leurs femmes; on peut dire que ce témoignage de la tendreſſe qu'ils avoient eue pour elles, étoit bien tardif; & qu'ils leurs donnoient des marques bien étranges de leur ancienne affection. Ils les étranglent, ſans doute, afin de les mettre à l'abri des infirmités inſéparables de l'extrême vieilleſſe : c'étoit une marque d'attention de leur part.

maiſons, étoient ſomptueux en édifices funébres. Perſuadés qu'ils étoient étrangers ſur la terre, ils regardoient leurs habitations comme de ſimples hôtelleries toujours aſſez commodes pour loger des paſſans *. Mais ils élevoient à grands frais de magnifiques tombeaux où ils devoient établir leur demeure éternelle.

Pendant que la plupart des peuples montroient de l'affliction à la mort de leurs proches, il y avoit des Pays où les Loix défendoient avec ſévérité les mouvemens naturels qui expriment la triſteſſe de l'ame. Les pleurs & les gémiſſemens n'étoient point permis à Sparte. ** On les regardoit comme peu convenables à des hommes que leur Légiſlateur vouloit for-

* *Diverſoria vitæ momento tranſeuntis.* Dulph. Loc. citat.

** Voyez l'Hiſtoire Univerſelle depuis le commencement du monde juſqu'à préſent: traduit de l'Anglois par une Société de gens de Lettres. Tome IV.

mer à la conſtance & à la grandeur d'ame.

Une pareille Loi auroit été ſans application chez les Troglodites. Dès qu'un homme étoit mort ; ils lui attachoient le col avec les pieds, & l'emportoient ainſi en peloton pour l'enterrer. Cette cérémonie ſe faiſoit avec beaucoup de précipitation : les aſſiſtans y rioient & ſe divertiſſoient comme s'ils euſſent été à une partie de plaiſir. Les Japonois enterrent encore leurs morts avec de grandes réjouiſſances.

Vous me diſpenſez, ſans doute, de vous rapporter ici les cérémonies que tous les différens peuples ont obſervés en différens tems. Ce détail deviendroit auſſi ennuyeux, qu'il eſt inutile. La lecture du Livre de Monſieur Bruhier vous en a fait connoître un grand nombre ; & vous pouvez conſulter à ce ſujet pluſieurs Auteurs

outre ceux qu'il a indiqués, qui ont traité particulierement cette matiere *. J'ai lû leurs ouvrages avec attention : toutes les pratiques qu'ils ont décrites m'ont parues marquer bien triſtement l'abus que les hommes peuvent faire de leur raiſon. La plupart de ces coutumes ſont directement oppoſées aux premieres notions du ſens commun. Je ne comprends pas pourquoi on a voulu en tirer des conſéquences en faveur de l'opinion de l'incertitude des ſignes de la Mort.

* LAVORIUS, *de priſco & recenti funerandi more.*

FLORIANUS DULPHUS, *de ſepulturis*, &c. bononiæ 1641.

JACOB. GUTHERUS., *de jure Manium* Pariſ. 1615.

Le Réveil de Chyndonax Prince des Druides Dijonois, par GUENEBAUD. Médecin, à Dijon 1621.

CLAUDE GUICHARD, des funérailles des anciens. 1581.

LILIUS GYRALDUS, *de ſepulturâ ac vario ſepeliendi ritu* cum notis Joh. Faës. Helmſtad. 1676. &c.

M. Bruhier prétend que tous les peuples, du moins ceux qui ont été un peu policés, ont gardé les corps plusieurs jours avant que de les enterrer ou de les brûler ; & que le motif de ce délai étoit de s'assurer si la mort étoit réelle. Il prétend même que les lamentations & les pleurs sont des établissemens politiques par lesquels on a eu dessein de prévenir l'inhumation des personnes vivantes. Je me bornerai à la discussion de ces deux points. Je crois pouvoir démontrer que les anciens peuples n'ont jamais pris plus de précautions que nous pour s'assurer de la mort ; & qu'il n'y a aucune preuve qu'ils ayent jamais pensé, d'une façon particuliere, à ne pas courir le risque de donner la sépulture à des corps vivans. Leurs procédés à l'égard de ces corps les exposoient même bien plus que nous ne le sommes à ce danger

terrible, comme je vous le ferai voir. On ſçait que les coutumes changent ſuivant les ſaiſons, ſuivant les climats, ſuivant les caprices des Princes ou des peuples, ſuivant les différens principes de gouvernement, de religion & de police. Comment celle de différer les funérailles qui devroit être uniforme & univerſelle, qui devroit être obſervée de tout tems & par toutes les nations de la terre, ſe ſeroit-elle perdue ? L'expérience auroit dû, de bonne heure, inſtruire les hommes des dangers qu'il y avoit à précipiter les enterremens. Pour peu qu'on y réfléchit, il ſeroit bien difficile de ſe perſuader que ſi la coutume de différer les inhumations eût été une fois établie ſur des motifs auſſi intéreſſans que ceux que l'on ſuppoſe, on eût négligé de l'obſerver. En effet, les hommes les plus groſſiers ne ſont pas moins fortement attachés

à la vie que les plus éclairés ; les misérables en font autant de cas que ceux qui passent leurs jours dans le sein de l'opulence ; enfin la nature ne répugne pas moins dans les uns que dans les autres, à sa destruction. Par quel aveuglement auroit-on cessé d'être attentif à une pratique si salutaire ? Personne, me direz-vous, ne croît devoir subir particulierement un sort aussi affreux que l'est celui d'être enterré vivant : on n'aime pas à s'occuper de réflexions aussi chagrines : cela est vrai, Monsieur, aussi le raisonnement que je viens de faire ne me paroîtroit-il guères plus concluant que les allégations contraires, si je ne pouvois y joindre des faits qui ne vous laisseront aucun doute sur la vérité des propositions que j'ai avancées.

L'Histoire des Juifs, la plus ancienne que l'on puisse consulter, ne

fournit aucune lumiere ſur le délai que l'on mettoit entre la mort & l'inhumation. On ne trouve qu'un ſeul réglement dans le Deutéronome où il eſt dit qu'il faut enterrer les ſuppliciés le jour même de l'éxécution, & ne les point laiſſer au gibet.* M. Bruhier, ſurpris du ſilence que garde Moyſe ſur les cérémonies des funérailles, quoique ce Légiſlateur ait multiplié ſi conſidérablement les obſervances légales, a cru ſuppléer à ce ſilence en rapportant ce que l'Evangile nous apprend de la mort & de la réſurrection de Lazare. On y voit poſitivement que Lazare a été reſſuſcité quatre jours après avoir été enterré; mais on n'y trouve rien abſolument qui marque la date de ſa mort. C'étoit cependant là le point unique de la queſtion. M. Bruhier a donné cette hiſtoire dans la premiere

* Deutéronome. Cap. XXI. v. 22 & 23.

partie de ſon ouvrage : après quelques détails, il convient de bonne foi qu'elle ne lui a fourni aucun éclairciſſement. Plein du projet qu'il avoit médité, il ne s'eſt pas ſouvenu de cet aveu en compoſant la ſeconde partie de ſon Traité, où il aſſure (pag. 94.) *qu'il a prouvé démonſtrativement que l'on gardoit, dans la Judée, les morts beaucoup plus longtems qu'on ne ſeroit ſouvent obligé de le faire dans ce Pays-ci.*

Perſonne n'ignore que les Juifs ſont très-éxacts à l'obſervance de leurs loix, & qu'ils ont conſervé avec l'attention la plus ſcrupuleuſe les uſages que leurs peres leur ont tranſmis : ainſi il pourroit être permis de juger de ce qui s'eſt paſſé du tems de Lazare, par ce que pratiquent les Juifs modernes. Leur opinion eſt, que dès qu'un homme eſt mort, il ne demande que la terre. Suivant ce

principe ils enterrent les corps le plutôt qu'ils le peuvent : il n'y a jamais entre la mort & l'enterrement d'autre délai que celui qui eſt néceſſaire pour les préparatifs convenables. Pendant que l'on fait une foſſe dans le Cimetiere, les uns ſont occupés dans la maiſon à laver le corps ; d'autres à faire une eſpéce d'aube, des chauſſons, une coeffe de bonnet, des caleçons ſi c'eſt un homme, ou une juppe ſi c'eſt une femme, le tout de toile neuve. On en habille le mort ; on le met dans un cercueil, & on le porte en terre. Toute cette cérémonie ne dure ordinairement pas plus de trois heures. Si les foſſoyeurs trouvent un os en creuſant la foſſe, ils la comblent ſur le champ, & en font une autre ailleurs. C'eſt l'obſtacle le plus à craindre pour le retard. J'ai vû des Juifs mourir la veille du Sabbat à quatre heures. Les priéres devoient

commencer à cinq ; on les retardoit d'une heure, & on procédoit à l'enterrement avec toute la diligence poſſible, afin d'être libre de ce ſoin avant que la fête commençât.

La lecture des Actes des Apôtres * fournit un trait capable de *prouver démonſtrativement* que de leur tems on enterroit dès qu'on croyoit que les perſonnes étoient mortes, & qu'on ne faiſoit aucun éxamen qui montrât la moindre méfiance ſur la certitude des ſignes de la Mort. Je vais rapporter le paſſage en entier.

» Alors un homme nommé Ana-
» nie, & Saphire ſa femme, vendi-
» rent enſemble un fonds de terre.

» Et cet homme ayant retenu de
» concert avec ſa femme, une partie
» du prix qu'il en avoit reçu, il ap-
» porta le reſte aux pieds des Apô-
» tres.

* Act. Apoſtol. Cap. V.

» Mais Pierre lui dit : Ananie com-
» ment ſatan vous a-t'il tenté juſ-
» qu'à vous faire mentir au S. Eſprit,
» & détourner une partie du prix de
» ce fonds de terre.

» Ne demeuroit-il pas toujours à
» vous ſi vous l'aviez voulu garder,
» & après même l'avoir vendu, le
» prix n'en étoit il pas encore à vous :
» comment avez vous conçu ce deſ-
» ſein dans votre cœur ? Ce n'eſt
» point aux hommes que vous avez
» menti, mais à Dieu.

» Ananie ayant oui ces paroles,
» tomba & rendit l'eſprit : & tous
» ceux qui entendirent parler de
» cette mort furent ſaiſis d'une ex-
» trême crainte.

» Auſſi-tôt quelques jeunes gens
» emportérent le corps & l'enterré-
» rent. *

* *Surgentes autem juvenes amoverunt eum, & efferentes ſepelierunt.*

» *Environ trois heures après* * ſa » femme qui ne ſçavoit point ce qui » étoit arrivé, entra.

» Et Pierre lui dit : Femme, dites-» moi, n'avez-vous vendu votre » fonds de terre que cela ? Elle lui » répondit : Non, nous ne l'avons » vendu que cela.

» Alors Pierre lui dit : Comment » vous êtes-vous ainſi accordés en-» ſemble pour tenter l'Eſprit du Sei-» gneur ? Voilà ceux qui viennent » *d'enterrer* votre mari qui ſont à » cette porte, & qui vont vous *por-» ter en terre.* **

» Au même inſtant elle tomba à » ſes pieds & rendit l'eſprit. Ces jeu-» nes hommes étant entrés, *l i trou-» vérent morte*, & l'ayant emportée,

* *Factum eſt autem quaſi horarum trium ſpatium.*

** *Ecce pedes eorum qui ſepelierunt virum tuum, ad oſtium, & efferent te.*

» ils l'enterrérent auprès de ſon » mari. *

Ce paſſage prouve viſiblement qu'on ne s'occupoit point de la conſervation des corps dès qu'ils étoient réputés n'être plus en vie. Que pourroit-on oppoſer à des témoignages auſſi poſitifs ? On dira ſans doute, & nous n'en diſconviendrons pas, que cette précipitation à enterrer devroit être extrêmement abuſive : nous ne nous ſommes point engagés à la juſtifier. Il s'agit ici d'une queſtion de fait : Les Anciens ont-ils pris des précautions pour s'aſſurer de la mort ? voilà tout le ſujet de la difficulté. Mais il eſt conſtant qu'à Rome on a gardé des corps pendant ſept jours entiers.... *Octavo incendebatur, nono ſepeliebatur.* Telle a été, dit-on, la

* *Intrantes autem juvenes invenerunt illam mortuam, & extulerunt, & ſepelierunt ad virum ſuum.*

coutume

coutume des Romains. Cette citation n'eſt pas auſſi favorable qu'on l'a crue. J'en ferai ſentir l'inſuffiſance. Je ne m'arrêterai point à démontrer que cette pratique n'avoit point lieu dans tous les cas. Mais quand elle auroit été générale, elle ne prouveroit rien dans la queſtion préſente, ſi les Romains, malgré le délai qu'on mettoit entre la mort & les funérailles, couroient les mêmes riſques que ſi on les eût enterrés vivans : or il eſt aiſé de le prouver en expoſant d'abord quels étoient les motifs de ce délai ; & en déterminant enſuite quelles précautions on prenoit pour conſerver les corps pendant cet intervalle de tems.

Il eſt de fait que l'on a gardé à Rome des corps pendant ſept jours avant que de les brûler ou de leur donner la ſépulture. Tous les Citoyens ſenſibles aux inconvéniens qui pou-

voient réſulter d'une ſépulture précipitée, ſe ſont-ils accordés ſur ce point : ou bien cette maxime étoit-elle un effet de la vigilance des Magiſtrats, & de la prudence d'un Gouvernement attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la ſureté des Citoyens ? Ce ſera le ſentiment de M. Bruhier, mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable ; parce qu'il fait agir la ſageſſe des hommes où ils n'ont mis que de la vanité. On ne peut produire aucun Réglement de Police par lequel cette conſervation des corps ait été établie. C'eſt le luxe qui l'a preſcrite. La vanité des ſurvivans * avoit dèſlors mis des diſtinctions dans les cérémonies funébres. Il y avoit comme à préſent des enterremens à tout prix. Le convoi ſe faiſoit avec

* S. Auguſtin blâmant les dépenſes des convois funébres, dit.... *exequiarum pompa magis eſt vivorum ſolatium, quàm mortuorum ſubſidium.* Lib. I. Cap. XII. *de Civitate Dei.*

plus ou moins d'appareil & de magnificence, ſuivant l'opulence ou la dignité des défunts. Il falloit du tems pour faire tous les préparatifs : c'étoit l'unique cauſe pour laquelle on différoit les funérailles. L'autorité de *Lavorius* eſt déciſive ſur ce point ; *pro parando funere.* Claude Guichard * a penſé de même. Il rapporte que, ſelon Donat, » *on oignoit les* » *corps afin qu'ils brûlaſſent plus ai-* » *ſément* ; mais, ajoute Guichard, » cette raiſon cloche & ne peut être » référée qu'à ceux qu'on vouloit » brûler. Il faut donc dire que c'étoit » principalement pour les engarder » de ſe corrompre & ſentir mauvais, » *attendant le jour du convoi* ». Le nombre des jours qui ſe paſſoient entre la mort & le convoi n'a jamais été déterminé. Il a toujours été relatif au tems des préparatifs, plus ou

* Pr. Liv. des Funérailles. Chap. II.

moins longs ſuivant la dépenſe qu'on vouloit faire. Quenſtedt, que je cite ici d'après M. Bruhier *, aſſure qu'il ſeroit en état d'apporter bien des preuves qu'on n'avoit pas toujours égard à un nombre de jours déterminé. Il auroit été peu convenable que la pompe funébre d'un Sénateur ou d'un Chevalier n'eût pas été différente de celle d'un Artiſan. Il falloit donc du tems pour diſpoſer les choſes ſuivant la condition ou les richeſſes du mort **. M. Bruhier dit, d'après M. Winſlow, qu'en Dannemarck on n'enterre guères que le quatriéme jour ou ſur la fin du troiſiéme, *à cauſe des préparations que demandent les enterremens.* Tel a toujours été le motif de la conſervation des morts.

* Seconde Edition du Tome I. *pag.* 494.

** *Viri proceres, plebeii, nobiles atque ignobiles, omnes iiſdem moribus non utebantur.* Dulphus. Cap. VII. N°. I.

Ce n'eſt point par le nombre des jours que les anciens ont conſervé les corps, qu'il eſt poſſible de juger de ce qu'ils penſoient ſur la certitude des ſignes de la Mort : c'eſt par l'état où ils mettoient ces corps dès qu'ils leur paroiſſoient avoir fini leur carriere. En effet pluſieurs peuples, les Egyptiens particulierement, n'enterroient ni ne brûloient les morts ; ils les embaumoient. Tous les Auteurs qui ont voulu pénétrer les motifs de cet uſage, ſe ſont accordés à dire que ces peuples croyoient la réſurrection des morts, & qu'ils craignoient que la pourriture n'empêchât cette réſurrection, ou que la corruption n'apportât quelque douleur ou tourment à l'ame qui devoit être en lieu de repos *. Quelles que fuſſent les raiſons de leurs maximes, on ſçait qu'ils pro-

* V. Guenebaud ſur les cérémonies obſervées aux anciennes Sépultures.

cédoient aux embaumemens par l'éventration des corps : ce que vous pouvez voir dans Herodote, dans Ambroiſe Paré à l'article des Momies, & dans les Nouvelles Littéraires qui ont donné l'extrait des Mémoires lûs aux Séances publiques des Académies des Sciences & des Belles-Lettres du mois de Novembre 1750.* Ce n'eſt donc pas de la conſervation des morts que l'on peut conclure qu'une nation qui les a gardés a pris des précautions contre les riſques qu'il y avoit à précipiter les inhumations ; puiſque l'embaumement précipité n'expoſe pas à un moindre danger. M. Bruhier s'eſt élevé contre l'un & l'autre de ces abus, avec autant de zèle que de raiſon.

Il eſt vrai que les Romains ne faiſoient aucune inciſion pour embaumer les corps ; du moins paroît-il

* Voyez le Mercure de Février 1751.

prouvé, par le silence de tous les Auteurs, qu'ils gardoient les corps sans leur faire d'autre opération que de les laver, & de les frotter ensuite avec des baumes plus ou moins précieux.

Tarquinii corpus bona femina lavit & unxit.
ENNIUS.

Mais ces ablutions & ces onctions extérieures avoient le même inconvénient que les embaumemens des Egyptiens, & que ceux que nous pratiquons pour conserver le corps des Rois & des Princes. Je vais, Monsieur, lever les principales difficultés qu'on pourroit me faire à ce propos. Je trouverai des secours dans ce que M. Bruhier a écrit. Pourquoi chercherois-je un autre arbitre sur une question qu'il a tant méditée.

Après avoir lavé les corps on les frottoit de parfums, on faisoit même

couler des eſſences précieuſes dans la bouche. » Arnobe nous apprend » même qu'on népargnoit pas les » parfums, puiſqu'il dit d'un corps » mort, qu'il dégouroit d'un baume » précieux ; *opobalſamo udum.* Nous » apprenons de Kirchmann la raiſon » de cette conduite ; c'eſt, dit-il, pour » empêcher la mauvaiſe odeur du » corps. * »

M. Bruhier dit ailleurs **.... » Il » y a tout lieu de croire que la cou- » tume de laver & de parfumer les » morts chez les Juifs, étoit moins » établie en faveur des morts que des » vivans. *Comme on les gardoit plu-* » *ſieurs jours* avant que de les enter- » rer ; *la mauvaiſe odeur* auroit rendu » cette *précaution* impraticable, ou » fait déſerter la maiſon mortuaire.

* *Cauſa hujus unctionis erat ut fœtor à corpore mortuo arcereiur.* M. Bruhier, Tome I. *pag.* 491. ſeconde Edition.

** Ibid. *pag.* 473.

» Car

» Car la Judée étant un pays chaud,
» les corps morts devoient y être at-
» teints de corruption beaucoup plu-
» tôt que dans un plus froid. Et puiſ-
» que cette raiſon étoit celle qui avoit
» déterminé les Romains & les Grecs
» à pratiquer ces deux cérémonies, d'où
» vient ne croirions-nous pas qu'elle
» en ait été la ſource chez les Juifs ?»

Oui, Monſieur, je ſouſcris avec plaiſir au ſentiment de M. Bruhier; on embaumoit les corps pour les préſerver de la pourriture, afin de pouvoir les conſerver pendant quelques jours. Voilà le motif bien préciſément exprimé. Mais ce délai n'étoit point une précaution pour connoître ſi la mort étoit certaine : car les moyens qu'on employoit pour cette conſervation des corps étoit une pratique meurtriere, dans le ſens même de Monſieur Bruhier. C'eſt une choſe qui ne peut-être miſe en doute : L'antiquité

ſainte & profane ſe réuniſſent pour donner la démonſtration de cette vérité.

L'uſage des Juifs eſt décrit de la maniere la plus claire & la plus préciſe dans l'Evangile de S. Jean *. Nicodéme qui vint pour enſevelir le corps de Jeſus-Chriſt, apporta environ *cent livres* d'une compoſition de myrrhe & d'aloës. Joſeph d'Arimathie aida à envelopper le corps dans des linceuls avec ces aromates, ſelon la maniere d'enſevelir qui eſt ordinaire aux Juifs.

On ne ſe contentoit pas d'envelopper le corps; on lioit en outre les mains & les pieds avec des bandes. C'eſt ce que nous liſons dans le même

* Cap. XIX. v. 39 & 40. *Ferens mixturam myrrhæ & aloës quaſi libras centum. Acceperunt ergo corpus Jeſu, & ligaverunt illud linteis cum aromatibus, ſicut mos eſt Judæis ſepelire.*

Evangéliſte à l'occaſion de Lazare *. Jeſus l'ayant appellé, le mort à l'heure même ſortit ayant les pieds & les mains liés de bandes, & le viſage enveloppé d'un linge. La coutume étoit donc d'emmaillotter les corps de la même maniere, à peu près, que le ſont nos enfans en nourrice. C'eſt le ſentiment des Commentateurs, & entre autres du R. P. Dom Calmet.

Suppoſons préſentement un homme qui ne ſoit mort qu'en apparence ; un homme en qui le principe vital ne ſoit point entierement éteint : qu'on mette cet homme dans un drap après lui avoir étendu environ cent livres de ſubſtances balſamiques ſur la ſurface extérieure du corps. Qu'on l'enveloppe enſuite &

* Cap. XI. v. 44. *Et ſtatim prodiit ligatus pedes & manus inſtitis, & facies illius ſudario erat ligata.*

qu'on le lie dans ce drap. Je demande, comment dans cet état ſa reſpiration pourra ſe rétablir ? Et ſi le germe de vie qui lui reſtoit pourra ſe développer ? N'eſt-il pas préciſément dans le même cas qu'un homme qui auroit été enterré. Sa ſituation eſt la même que celle d'un homme cloué entre quatre ais de ſapin, & recouvert de ſix pieds de terre. Dans l'un & l'autre cas la mort eſt inévitable. Il étoit phiſiquement impoſſible que les corps ainſi arrangés donnaſſent le moindre ſigne de vie. La coutume de différer les inhumations n'étoit donc pas preſcrite par la prévoyance, puiſque pour conſerver les corps ſans être infectés de l'odeur qu'ils auroient pû exhaler, on aſſuroit infailliblement la mort. Peut-on donner à de telles pratiques le nom de précautions ?

Pluſieurs peuples ont obſervé la même coutume que les Juifs. M. Bruhier

nous a fourni le paſſage d'Arnobe que nous avons cité plus haut : il nous a appris, d'après Cicéron, que les Perſes conſervoient les corps en les enveloppant d'une croute de cire. Il nous a dit que les Ethyopiens ſe ſervoient de plâtre, enfin qu'on avoit eu recours à divers moyens pour parvenir à ce but *. A Rome on livroit les corps à des gens qui faiſoient métier de les laver & de les parfumer. On les leur donnoit à l'inſtant même de la mort, *emiſſo ſpiritu*, dès qu'on avoit rendu l'ame ; paſſez-moi l'expreſſion **.

Juvenal parle, par hyperbole, d'un certain Criſpin dégouttant de plus de parfums qu'il n'en auroit fallu pour embaumer deux morts.

* Premier Volume, *pag.* 439. & 440. ſeconde Edition.

** *Emiſſo ſpiritu corpus veſpillones & lavatritii illud abluebant & ungebant.* Dulphus. Cap. VII.

Et matutino ſudans criſpinus amomo
Quantùm vix redolent duo funera.
SATYR. IV.

Perſe fait le portrait d'un gourmand que le mauvais régime a conduit au tombeau. En décrivant l'appareil des funérailles, ce Poëte dit qu'on expoſa le corps bien embaumé ſur un lit de parade, & qu'on le mit enſuite à la porte étendu tout de ſon long dans un cercueil.

Compoſitus lecto, craſſiſque lutatus amomis
In portam rigidos calces extendit.

Il s'eſt trouvé des perſonnes qui ont ſoigneuſement recommandé qu'on ne les embaumât point, & qu'on les enterrât dans la plus grande ſimplicité *. Il eſt d'ailleurs certain qu'on n'embaumoit que ceux dont la famille ou la ſucceſſion pouvoit fournir à

* *Æmilius Lepidus princeps Senatûs decedens præcepit filiis ut ſine linteis, ſine purpurâ & tibicine funus ſibi facerent.* Sextus Pompeius.

cette dépenſe ; & toujours dans la vûe de les conſerver juſqu'à ce que tout fût prêt pour les funérailles. Un ſçavant Juriſconſulte qui a écrit au commencement du dernier ſiécle ſur les coutumes des anciens au ſujet des ſépultures, dit qu'il ne comprend pas comment ils pouvoient préſerver les corps de corruption pendant huit jours ; car les anciens, ajoute-t'il, ne diſſéquoient pas les corps morts, puiſque des perſonnes ont donné des ſignes de vie ſur le bucher, lorſqu'on alloit les brûler *. Ce que j'ai dit ſur la quantité de parfums & de matiéres balſamiques que les anciens employoient, répond à la difficulté

* *Quâ verò arte & quibus medicamentis potuerint pollinctores ſine ſectione corporis, integrum illud & incorruptum ad dies octo in funeſtâ domo aſſervare, mihi non ſatis compertum. Nec enim ſolebant veteres corpora mortuorum diſſecare ; cùm aliqui elati, jamque rogo impoſiti, revixiſſe dicantur.* Gutherus, Lib. I. Cap. XV.

de *Gutherus*. Quant aux faits dont il parlé, je ne doute point qu'ils ne ſoient dans l'éxacte vérité. Il en réſulte que la coutume d'embaumer ſouffroit quelques exceptions. Elle pouvoit n'avoir pas lieu à l'égard des pauvres. Ceux qui par indigence, ou par quelqu'autre raiſon, n'y ont point été ſoumis, ont été moins expoſés aux riſques qui ont excité le zèle de M. Bruhier. Il a preſſenti la force de l'objection qu'on pouvoit lui faire, d'après des faits de cette nature, contre ce qu'il a allégué des coutumes des Romains. Voici, Monſieur, comment il réſout la difficulté. » On ne dépoſoit, » dit-il, les corps dans les tombeaux » qu'après avoir été bien certain par » leur mauvaiſe odeur, de leur cor- » ruption & de leur mort. Il eſt vrai, » ajoute immédiatement M. Bruhier, » que les éxemples des Romains » brûlés vivans malgré toutes les

» précautions que prenoient ces peu-
» ples, eſt une objection à laquelle
» je ne ſçai pas de réponſe * ». Un tel aveu, Monſieur, vous paroît-il éxiger de ma part aucune réflexion ? J'ai prouvé juſqu'ici que les coutumes des différens peuples ou ne diſoient rien en faveur du ſyſtême de M. Bruhier, ou démontroient le contraire de ce qu'il avoit eu deſſein d'établir. Je finirai cette Lettre par l'éxamen des conſéquences que cet Auteur a tirées des lamentations & des conclamations.

Les pleurs ne ſont pas ſeulement des ſignes de douleur & de triſteſſe ; on pleure de joye ; on verſe des larmes de tendreſſe. Dans nos Piéces de Théâtre la reconnoiſſance d'un pere & de ſes enfans, l'entrevûe d'une épouſe & d'un mari, &c. touche, émeut, attendrit, & fait couler des

* Premier Vol. ſeconde Edit. *pag.* 475.

larmes. Tout ce qui affecte l'ame ſenſiblement eſt capable d'en faire répandre. Mais il n'eſt queſtion ici que des pleurs cauſés par le chagrin qu'excite la mort des perſonnes auſquelles on eſt ſincérement attaché. Moyſe & Aaron furent pleurés l'eſpace de trente jours par le peuple d'Iſraël. L'Egypte pleura Jacob ſoixante-dix jours. Abraham pleura tendrement ſur le corps de ſa femme Sara. Ces faits ſont conçus en termes trop vagues, ils ne décident point la queſtion. L'Evangile nous en préſente un qui n'eſt ſuſceptible d'aucune équivoque. Jésus-Christ étant arrivé dans la maiſon du Chef de Synagogue, dont il reſſuſcita la fille, y vit une troupe confuſe de gens qui *pleuroient & qui jettoient de grands cris*, ſignes de la douleur & de l'affliction dont ils étoient pénétrés. Ces gens ne penſoient point du tout à rappeller cette fille à la vie : ils étoient bien perſuadés qu'elle

étoit morte ſans reſſource ; car le Seigneur leur ayant dit qu'elle n'étoit qu'endormie, ils ſe mocquérent de lui *. Les pleurs ont donc leur principe dans la nature, & ils n'ont jamais pu être regardés comme une cérémonie ou une coutume propre à rappeller d'une mort apparente à la vie.

Ceux qui ont voulu philoſopher ſur la cauſe qui fait verſer des pleurs, ont été partagés d'opinions : mais les déciſions de l'eſprit ſont inſuffiſantes & ſuſpectes dans les matieres qui ſont du reſſort du ſentiment. *Cicéron* dit qu'on pleuroit les morts uniquement par la conſidération du malheur qu'ils avoient d'être privés des biens & des commodités de cette vie **.

** *Vidit tumultum & flentes & ejulantes multum... quid turbamini & ploratis? Puella non eſt mortua, ſed dormit, & irridebant eum.* Marc. Cap. V.

** Cicer. *Tuſcul. quæſt.* Lib. I. *de contemnendâ morte.* n. 30.

Selon lui les pleurs étoient le témoignage d'une amitié tout à fait relative à l'objet aimé. Ce motif eſt trop déſintereſſé pour que nous l'admettions. On nous apprend en morale que nous n'avons aucune affection pure, & dont nous ne nous retrouvions le principal objet. *Omnis amor noſter oritur ex amore noſtri.*

Pierre de Blois a prétendu avec bien plus de raiſon que les pleurs ſont une conſolation pour les malheureux, & qu'ils diminuent beaucoup la vivacité de la douleur. Elle eſt, dit-il, une eſpéce de feu, qui brûle d'autant plus qu'il eſt mieux couvert *. Effectivement le chagrin concentré met dans une ſituation accablante. L'abondance des larmes produit un ſoulagement réel : *afflictis hominibus ſuaves ſunt lacrymæ.* Elles

* *Dolor ſpeciem ignis gerit, qui dum plus tegitur, plus igneſcit.* Petr. Bleſenſis.

relâchent, en quelque ſorte, les reſſorts de l'ame trop tendus par l'affliction *.

Toutes ces autorités fondées ſolidement ſur la nature même, ne peuvent être détruites par une opinion particuliere. Quintilien a eu un ſentiment différent ſur ce ſujet. » Par » quelles raiſons croyez-vous, dit ce » Rhéteur, que les funérailles ſe font » ſi tard ? Pourquoi troublons-nous » le repos des pompes funébres par » tant de gémiſſemens, de pleurs, de » hurlemens ? Si ce n'eſt qu'on a ſou- » vent vu revenir à la vie ceux à qui » l'on étoit prêt de rendre les der- » niers devoirs ». Ce paſſage rapporté par M. Winſlow, d'après Lanciſi, ſert admirablement à M. Bruhier ; il dit que cette Coutume étoit auſſi avantageuſe que raiſonnable. Pourquoi donc la XXXIV. Loi des XII. Tables

* Expletur Lacrymis egeriturque dolor. *Ovid. Triſt.* Lib. IV. Eleg. III.

l'avoit-elle proſcrite ? Elle défendoit aux femmes de *ſe déchirer le viſage, & de faire des lamentations aux funérailles* *. La fureur de ſe meurtrir & de ſe déchirer le viſage pouvoit-elle être profitable aux défunts ? Les lamentations & cette coutume, défendues par la même loi, avoient le même principe : & il ne paroît pas qu'on puiſſe raiſonnablement y reconnoître le deſſein de rappeller un homme d'une mort apparente à la vie. Cette coutume marquoit la violence & l'excès de la douleur. Cela ſuffit pour détruire pleinement l'opinion de Quintilien. Les Arabes, les Maures, & tous les habitans des côtes d'Afrique, vont à des jours reglés pouſſer des cris & des hurlemens affreux ſur le tombeau de leurs parens. Mettra-t'on auſſi cette pratique

* Mulieres genas ne radunto, neve leſſum, funeris ergo, habento.

au nombre de celles qui honorent la vigilance & l'attention des Peuples.

LA CONCLAMATION, c'eſt-à-dire, la coutume d'appeller quelqu'un à haute voix par ſon nom, n'a point été, quoi qu'en diſe M. Bruhier, une épreuve pour conſtater la mort. Il rapporte d'après Lanzoni, Médecin Ferrarois, que lorſqu'une perſonne » ſe mouroit chez les Romains, ſes » proches parens l'embraſſoient, lui » fermoient les yeux & la bouche, » & que quand on le voyoit prêt à » expirer, ils recueilloient ſes der- » nieres paroles & ſes derniers ſou- » pirs; puis on l'appelloit par trois » fois par ſon nom à grands cris, & » on lui diſoit un éternel adieu. Cette » cérémonie d'appeller le *mourant* par » ſon nom s'appelloit conclamation. Vous voyez, Monſieur, que cette cérémonie n'a aucun trait à la queſtion. Il ne s'agit pas des mourans,

mais de ceux qui étoient ſans aucune apparence de vie. Cette coutume pourroit néanmoins avoir été pratiquée à l'égard des morts. La ſuperſtition n'a que trop ſouvent joui du droit d'autoriſer ce qu'il y a de plus déraiſonnable. Entre les différentes eſpéces de magie que Moyſe défend, l'évocation des morts eſt expreſſément marquée, *nec ſit qui quærat à mortuis veritatem.* *

M. Bruhier établit différentes ſortes de conclamations; c'eſt-à-dire, ſuivant le ſens qu'il a donné à ce terme, diverſes pratiques pour s'aſſurer de la mort **. Telles ſont entr'autres celles qui ſe faiſoient au ſon des inſtrumens. On ſonnoit en

* Hiſtoire de l'Academie des Inſcriptions & Belles-Lettres, Tome VII. page 30. Extrait du Memoire de M. Bonamy, qui a pour titre *du Rapport de la Magie avec la Théologie payenne.*

** Les Romains, ſuivant M. Bruhier, conclamoient dans leurs maiſons ceux qui étoient morts dans les pays étrangers. Cette conclamation n'étoit-elle pas bien utile ?

effet

effet du cor & de la trompette aux funérailles des anciens. Les Auteurs ont différemment expliqué les motifs de cet uſage. Suivant Bartholin & Lanzoni, il avoit été établi pour modérer la douleur des ſurvivans. C'étoit auſſi le ſentiment de *Sextus Empiricus* *. Quelques-uns ont attribué l'origine de cette coutume aux idées ſuperſtitieuſes des anciens, qui croyoient que l'ame qui voltigeoit autour du corps étoit ſenſible à l'harmonie. D'autres ont penſé que les inſtrumens ſervoient à la magnificence du convoi. *Tubæ admixtæ ad dignitatem.* Guth. Cap. 23. Enfin il y a des Auteurs qui croyent que le ſon des inſtrumens tenoit le même lieu dans les cérémonies funébres des anciens, que

* *Ut hominum mortuos lugentium, animi languentes, ejuſmodi ſono excitati minùs ſentirent dolorem.* Lanz. de luctu mortuali. *Lugentibus canunt tibiæ, quæ eis luctum levant.* Sext. Empiric.

le ſon des cloches dans les nôtres. Mais perſonne n'avoit penſé à l'uſage que M. Bruhier a imaginé.

Je me hâte, Monſieur, de vous entretenir des ſignes de la mort. Je ne me ſuis arrêté à ces diſcuſſions préliminaires qu'afin de prévenir les objections que vous n'auriez pas manqué de me faire d'après l'ouvrage de M Bruhier. Il a avancé avec confiance beaucoup de choſes que j'avois adoptées, ainſi que vous, avant de m'être impoſé la tâche de les vérifier. Je ſuis avec, &c.

QUATRIÉME LETTRE.

L'AMOUR de l'humanité, Monſieur, vous fait regarder avec une ſorte de reſpect les mains qui fouillent dans le ſein des morts pour y découvrir le ſalut des vivans. Vous admirez ceux qui ont le courage de chercher dans l'horreur des cadavres les ſecrets de la nature, & qui employent leurs mains à ſauver les hommes par le ſecours de ces découvertes.

Quelque utiles, quelque importans que ſoient les travaux de l'Anatomie, ils ne peuvent nous éclairer que foiblement ſur la connoiſſance des ſignes de la mort. Cette connoiſſance peut n'avoir pas été l'objet des recherches de ceux qui ont acquis les idées les plus exactes de la ſtructure, des attaches, de la ſituation & des

rapports des parties du corps humain. C'eſt l'examen de l'homme vivant qui doit nous fournir les principales lumiéres dont nous avons beſoin ſur une matiére auſſi intéreſſante. Le corps humain eſt une machine mouvante ; c'eſt à l'obſervation de ſes divers mouvemens, & des fonctions qui en réſultent que nous devons avoir recours.

La nature des différentes fonctions qui s'exercent dans le corps de l'homme les rend plus ou moins importantes. Il y en a qui établiſſent un commerce réciproque entre le corps & l'ame : Telles ſont la faculté d'appercevoir les impreſſions que les objets extérieurs font ſur nos ſens ; & le pouvoir que nous avons d'agir & de faire divers mouvemens que la volonté dirige. Ces fonctions ſont nommées animales : leur exercice n'eſt pas continuel ; elles ne ſont point

néceſſaires à la vie ; on peut en être privé & jouir d'ailleurs d'une bonne ſanté ; les Paralytiques en fourniſſent l'exemple : Ce ne ſera donc pas par l'abolition de ces fonctions, qu'on pourra juger ſi un homme eſt vivant ou s'il eſt mort.

Les fonctions que l'on appelle naturelles ſont plus importantes à l'œconomie animale. Celles-ci ſervent à entretenir le bon état du corps. La digeſtion, la génération, la ſéparation de quelques liqueurs dont le ſéjour dans la maſſe de nos humeurs ſeroit nuiſible, &c. ſont de ce genre. Vous ſentez, Monſieur, que l'exercice de ces fonctions n'étant pas immédiatement néceſſaire à la vie ; elles ne peuvent être l'objet de l'examen capable de fixer nos connoiſſances ſur les ſignes de la mort. Les cauſes qui entretiennent la vie agiſſent continuellement : elles ne peuvent ſouf-

frir la moindre interruption. Les fonctions naturelles, même les plus eſſentielles, peuvent être abſolument ſuſpendues. L'eſtomach n'eſt pas toujours occupé à la digeſtion des alimens. Il y a même des fonctions naturelles qui peuvent être entiérement abolies ſans que la machine en ſouffre à certains égards. Combien d'hommes doivent, peut-être, la ſanté dont ils jouiſſent, au malheur qu'ils ont d'être d'échus de l'humanité, & ſéparés pour ainſi dire d'eux-mêmes, par la perte des organes qui ſervent à renouveller continuellement le monde depuis tant de ſiécles ?

L'exercice de toutes ces fonctions en ſuppoſe d'un ordre ſupérieur, & ſans leſquelles le corps ceſſeroit d'être une machine animée : c'eſt le mouvement progreſſif & circulaire des liqueurs *. Dès que ce mouvement

* On parle ici de la cauſe immédiate de la

ceſſe tout-à-fait dans un corps, il perd la vie. Le mouvement du cœur eſt donc le principe de la vie ; il eſt le lien fragile de l'ame & du corps ; c'eſt ce mouvement qui entretient le feu qui anime toutes nos parties. Le cœur, ſuivant le langage des anciens, eſt le premier vivant & le dernier mourant : *primum vivens, ultimum moriens.* Son mouvement, ſi merveilleux dans un corps vivant, ſe trouve encore avec ſurpriſe dans un corps mort. Le cœur eſt la derniére partie qui perd ſon activité. Séparé de toutes les autres, il eſt encore ſuſceptible d'être agité par des mouvemens alternatifs. Après la mort même, le ſentiment n'eſt pas éteint dans cet organe, puiſqu'on le rani-

vie. L'action du cerveau eſt auſſi une fonction vitale, puiſque ſans cette action, le cœur ne pourroit en avoir. Mais il n'eſt pas de notre ſujet de diſcuter ici quel eſt préciſément le premier mobile de l'économie animale.

me par l'irritation qu'on y cauſe en le piquant avec une aiguille. Il ſurvit aux autres parties ; & l'on pourroit preſque dire qu'il ſe ſurvit à lui-même.

La ſincope & la léthargie ſont les images de la mort. Dans ces accidens le cœur ne ceſſe pas de ſe mouvoir. Il eſt vrai que ſes mouvemens peuvent être ſi foibles & ſi languiſſans, qu'ils ne ſe manifeſtent point aux ſens de ceux qui cherchent à les découvrir. Alors ils ſuffiſent à peine, mais ils ſuffiſent néanmoins, pour empêcher le repos parfait dont la mort ſeroit un effet néceſſaire & concomitant. *Hippocrate* en parlant du cœur & des vaiſſeaux du corps, dit... Ce ſont les ſources de la nature, ce ſont les ruiſſeaux qui arroſent tout le corps, c'eſt d'eux auſſi que l'homme tient la vie, & l'homme meurt auſſi-tôt qu'ils ſont deſſéchés.

deſſéchés *. Le mouvement du cœur eſt donc la cauſe de la vie. C'eſt le mouvement progreſſif & circulaire des liqueurs, cauſé par l'action du cœur & des artéres, & par le reſſort des fibres, qui, au moyen des ſécrétions & des excrétions conſerve tout le corps dans ſon intégrité, le préſerve de la corruption, & en regle toutes les fonctions. Tant que le cœur aura du mouvement, le corps ſera en vie, cela eſt inconteſtable: Auſſi la premiere recherche que l'on fait pour s'aſſurer de la mort d'un homme, c'eſt de lui tâter le pouls.

Quoiqu'on ne ſente pas le mouvement des artéres, & que la main portée ſur la région du cœur ne puiſſe en reconnoître les pulſations, ce

* *Hi ſunt humanæ naturæ fontes, hincque flumina excurrunt quibus Corporis alveus irrigatur, atque hæc vitam homini conferunt, & ſi exſiccata fuerint, homo perit.* Hippocr. Lib. de Corde, Sect. III.

n'eſt pas un ſigne que le principe vital ſoit entiérement éteint. Dans un grand nombre de cas l'action du cœur peut devenir ſi foible, que le ſang ne pourra être pouſſé dans les vaiſſeaux de la circonférence du corps : alors les fibres ſe reſſerrent par leur élaſticité, & le diamétre des vaiſſeaux diminue. De-là le froid & la paleur des extrémités. Le ſang eſt pour ainſi dire concentré dans les parties intérieures, où un reſte de chaleur entretenue par les frémiſſemens du cœur, empêche l'immobilité parfaite des liqueurs. Si les vibrations du cœur ne ſe réveillent point, s'il n'acquiére pas un mouvement néceſſaire pour ſurmonter la réſiſtance du poids du ſang; il ſera bientôt opprimé par cette force rénitente; & dès qu'il ceſſera d'agir, la machine ceſſera d'être animée. Mais comme le cœur peut reſter aſſez de tems dans un

état languiſſant, & avec des mouvemens imperceptibles; il ne faudra pas conclure qu'une perſonne eſt morte, parce que toutes les recherches pour s'aſſurer de l'état des organes qui ſervent à la circulation du ſang, auront été infructueuſes.

L'examen de la reſpiration ne fournira pas des reſſources plus certaines dans un cas pareil, pour juger de la mort d'un homme. Le miroir qu'on approche du nés & de la bouche eſt l'épreuve la plus ordinaire, & en même-tems la plus fautive, pour découvrir ſi la reſpiration ſubſiſte encore. Un mort qui eſt encore chaud tranſpire; les vapeurs qui ſortiront de ſa bouche pourront ternir une glace; & un homme, quoique vivant, peut ſe trouver dans un état où cette évaporation ne ſe fera pas. La reſpiration n'eſt qu'une fonction auxiliaire à la circulation du ſang: ainſi quand

la circulation eſt comme ſuſpendue, & que la machine n'eſt plus animée que par de légers frémiſſemens du cœur, les organes de la reſpiration ſont ſans action; où s'ils en ont, elle doit être imperceptible, puiſque leurs fonctions ſont relatives à celles du cœur, qui dans ce cas ſont languiſſantes & preſque anéanties. La flamme d'une bougie, un duvet très-délié qu'on approche de la bouche ou du nez, le verre plein d'eau qu'on place ſur la poitrine pour voir ſi l'on n'appercevra point quelque mouvement dans l'eau, ſont donc des épreuves qui ne peuvent donner aucune marque certaine de la mort.

Il reſte à examiner ſi les irritations extérieures & les Epreuves Chirurgiques ſont plus efficaces que les moyens dont on a parlé. L'on conſeille d'irriter les narines en y faiſant entrer des ſels & des liqueurs péné-

trantes, ou les barbes d'une plume ; de frapper les organes du tact avec les fouets & les orties ; & ſi ces moyens ne réuſſiſſent pas, de piquer profondément le dedans des mains ou la plante des pieds, & de ſcarifier les épaules, les bras, ou autres parties. Ces épreuves ont réuſſi quelquefois à découvrir que les apparences de la mort étoient fauſſes. Lanciſi rapporte que des manœuvres, que les remédes les plus violens n'avoient pu réveiller d'un aſſoupiſſement léthargique, ont donné des ſignes de vie en approchant de la plante de leurs pieds des fers rouges. C'eſt une pratique vulgaire en pluſieurs pays, de cacheter le nombril des morts avec de la cire d'Eſpagne. Ce ſont ordinairement les femmes qui ſont chargées de ce ſoin. Elles ne rendent aucune raiſon de cette coutume. Il eſt probable que ceux d'après qui elle

s'eſt établie, avoient en vue de s'aſſurer ſi les ſujets étoient réellement morts.

Ces moyens, quelqu'efficaces qu'ils paroiſſent, ſont inſuffiſans. Selon M. Winſlow les Epreuves Chirurgiques ne ſont pas des ſignes plus certains de la mort, que ceux qui réſultent des autres épreuves dont l'incertitude eſt généralement reconnue. Pour prouver cette vérité, ce célébre Anatomiſte rapporte une obſervation qui a été communiquée à l'Académie Royale des Sciences. Un ſoldat attaqué d'une paralyſie au bras gauche étoit privé du ſentiment, mais ce bras avoit conſervé ſa force & tous ſes mouvemens. L'inſenſibilité étoit telle, que ce Soldat leva avec ſa main gauche le couvercle d'un poële de fer preſque rouge par la violence du feu qui y étoit allumé, & le poſa tranquillement par terre. Les tégumens,

les tendons fléchiſſeurs des doigts & leurs guaines furent brûlés. La gangréne qui ſurvint à la playe ayant obligé de faire pluſieurs inciſions, le Malade ne donna aucun ſigne de douleur. M. l'Abbé Desfontaines avoit nié mal à propos la poſſibilité de ce fait. M. Bruhier s'eſt cru obligé de rapporter deux obſervations d'une ſemblable paralyſie avec perte du ſentiment, pour convaincre que le fait dont M. Winſlow a fait uſage *ne ſort point du cours ordinaire de la nature* *. Pour juger de l'inſuffiſance des Epreuves Chirurgiques, il n'étoit pas néceſſaire de ſuppoſer la circonſtance particuliére & primitive d'une paralyſie des nerfs qui ſervent au ſentiment. Cette paralyſie eſt aſſez rare, & les cas cités ne forment qu'une très-legére exception à une regle fort

* Page 439. premiére édition du premier Volume.

générale : *rara non ſunt artis.* Toutes les obſervations des Femmes hyſtériques, des noyés & autres qu'on a rappellés d'une mort apparente à la vie par différens moyens quoiqu'ils paruſſent inſenſibles, prouvoient ſuffiſamment l'inutilité des Epreuves Chirurgiques. Elles ſont bien moins certaines que les autres épreuves, puiſque de leur inefficacité on ne peut pas même conclure abſolument l'inſenſibilité des ſujets ; car ils pourroient être ſenſibles aux douleurs que ces épreuves occaſionnent, & être hors d'état de le témoigner par aucun ſigne.

On a vu des perſonnes qui étoient inſenſibles à toutes les irritations faites ſur l'organe du tact, & que l'on a réveillés d'un aſſoupiſſement léthargique en leur approchant des yeux une lumiére fort vive : d'autres ont donné des marques de vie en entendant pro-

noncer le nom d'un perſonne qu'elles aimoient, quoique des ſons plus forts n'euſſent fait auparavant aucune impreſſion ſur l'organe de l'ouie. Il eſt donc évident que des moyens très-doux peuvent être préférables à des épreuves violentes. M. le Dran m'a dit que feu M. Chevalier, Chirurgien de Paris, fut attaqué d'une affection ſoporeuſe dans laquelle il ne donnoit aucun ſigne de ſenſibilité. On l'avoit agité & ſecoué fort rudement en toutes maniéres ſans ſuccès. On l'avoit appellé en vain par ſon nom à voix fort haute : quelqu'un qui le connoiſſoit pour un grand Joueur de piquet, s'aviſa de prononcer aſſez vivement ces mots.... *Quinte, quatorze & le point.* Le Malade en fut tellement frappé, que dès cet inſtant il ſortit de ſa léthargie.

La Chirurgie ne doit point être comptable de l'abus qu'on a fait de

ſes opérations dans la vue de conſtater la mort. Les inciſions ſont des épreuves cruelles, puiſqu'elles ſont incertaines. On a cependant tort d'avoir rejetté toute Epreuve Chirurgique. L'application d'un véſicatoire méritoit une exception. Si ce reméde appliqué ſuivant les régles de l'art excite des veſſies, c'eſt un ſigne certain de vie: car il n'agit point ſur des parties mortes; & il eſt fort douteux que la perſonne ſoit vivante ſi le véſicatoire n'agit point. C'eſt une expérience que Prévor, Médecin de Padoue, regardoit comme la plus certaine de toutes celles qu'on pouvoit faire en pareil cas *.

* *D. Prævotius Patavinus, nullum remedium efficacius obſervavit quàm veſicantia coxis applicata. Ubi veſicas excitant ſpes eſt clara de vitâ: ſi fruſtrà applicentur, res eſt deſperata.* Manget. Bib. Med. pract. Tom. IV. de Suffoc_uter. pag. 603.

On pourroit appliquer une pierre à cautére, dont l'action eſt plus forte & plus prompte.

Toutes ces expériences ne donnent point de preuves déciſives. On ne peut pas douter que la vie ne puiſſe paroître comme ſuſpendue, quoique toutes les parties conſervent les diſpoſitions néceſſaires pour reprendre leur jeu. *Silvius* dit qu'il a vu des femmes dans des ſuffocations de matrice comme mortes pendant trois jours ; qu'elles étoient ſans ſentiment, ſans reſpiration, ſans chaleur & ſans aucun ſigne de vie. C'eſt d'après de ſemblables exemples qu'on a aſſuré que les ſignes de la mort étoient incertains. Quel triomphe cet aveu n'apprête-t-il pas à ceux qui ne croyent point à la Médecine ? On regarde la putréfaction des ſujets comme le ſeul ſigne infaillible de la mort ; & on aſſure qu'il y a de l'inhumanité à enterrer avant la manifeſtation de ce ſigne. Je vous ferai connoître le danger de ce précepte après vous

avoir démontré qu'il y a des ſignes certains par leſquels on peut juger de la mort. Je ne vous parlerai, Monſieur, que d'après l'expérience; c'eſt le ſeul guide auquel nous puiſſions nous fier dans une matiére auſſi délicate. Nous ne devons nous appuyer que ſur des inductions déduites d'un grand nombre de faits. Ce que je dirai ſur la certitude des ſignes de la mort me paroît d'autant plus ſolide, que je trouve dans les faits mêmes rapportés par les Auteurs qui ſont du ſentiment oppoſé, des raiſons déciſives en faveur du mien. Ce concours d'expériences & d'obſervations forme un corps de preuves à l'évidence deſquelles je n'ai pu me refuſer.

Des recherches faites avec toute l'exactitude dont j'ai été capable, & que j'ai ſuivies pendant pluſieurs années ſans interruption, m'ont fait

voir, ſur plus de cinq cens ſujets, qu'à l'inſtant de la mort, c'eſt-à-dire, au moment de la ceſſation abſolue des mouvemens qui animent la machine du corps humain, les articulations commencent à devenir roides, même avant la diminution de la chaleur naturelle : il réſulte de cette remarque que la flexibilité des membres eſt un des principaux ſignes par leſquels on peut juger qu'une perſonne n'eſt pas morte, quoiqu'elle ne donne d'ailleurs aucun ſigne de vie. Cela eſt prouvé particuliérement par les obſervations ſuivantes.

Une femme de ſoixante-un ans, qui jouiſſoit d'une parfaite ſanté, ſe jetta le 8. Juin 1747. à quatre heures après midi dans le puits de la baſſe-cour de l'Hôpital de la Salpétriére. On l'en retira en ma préſence une demie heure après; on la croyoit morte. Les réflexions que j'avois

faites ſur le Livre de M. Bruhier, m'en firent juger autrement. Je donnai à cette femme des ſecours de différente nature. Je les lui continuai pendant pluſieurs heures avec attention : mais comme ils ne produiſoient aucun effet, tout le monde étoit perſuadé qu'elle s'étoit noyée dans le puits ou tuée en y tombant. Les perſonnes que mes ſoins aſſujettiſſoient au ſervice de cette femme commençoient à ſe plaindre de mon zéle, en diſant qu'un homme de mon état ne prouvoit pas ſon habileté lorſqu'il ne pouvoit décider ſi une perſonne étoit morte ou vivante. Je ne ſentois ni le mouvement du cœur, ni celui des artéres ; & il n'y avoit aucun ſigne de reſpiration. Enfin à onze heures du ſoir, environ ſept heures après l'accident, le viſage de cette femme changea de couleur ; il devint tout à coup fort pâle, & ſe flétrit comme on l'obſerve

dans toutes les perſonnes à l'inſtant qu'elles meurent de mort naturelle. Il parut de l'écume autour de la bouche & des narines; & peu de tems après les membres devinrent roides, & toutes les articulations contracterent l'inflexibilité que l'on peut regarder comme un ſigne de la mort.

Cette roideur n'a pu, dans le cas dont il s'agit, être rapportée au refroidiſſement du ſujet: car la perſonne n'étoit point roide au ſortir du puits, quoiqu'elle fut froide: Et par le ſoin que j'eus de faire entretenir des briques chaudes dans le lit, & de faire renouveller des ſervietres chaudes ſur le corps, il avoit plus de chaleur à l'inſtant que les extrémités devinrent roides, qu'il n'en avoit eu juſqu'alors.

Je m'étois ſouvent apperçu, dans les Hôpitaux militaires des Villes & des Armées, de la difficulté que les

Infirmiers avoient à ôter la chemiſe des cadavres qu'ils vouloient coudre dans le drap mortuaire. Cet obſtacle venoit de la roideur des membres : je penſois qu'elle étoit occaſionnée par la diminution de la chaleur & par la coagulation des ſucs. Je ne voyois alors que les ſujets qu'on avoit dépoſés dans un lieu commun, & qu'on ne venoit enſevelir que quelques heures avant celle de l'inhumation. Ce n'eſt que depuis la lecture du Livre de M. Bruhier que j'ai voulu aſſiſter au lit de la mort, & être préſent au moment fatal où le corps ceſſe d'être animé. J'ai été dans le cas d'obſerver à l'Hôpital de la Salpétriere, que la roideur des membres, dont il s'agit, n'eſt point l'effet de la diminution de la chaleur : car les Sœurs & Filles de ſervices ont un cérémonial particulier qu'on ne ſuit point dans les Hopitaux

des

des Troupes du Roi. Elles ſont dans l'uſage de revétir les morts d'une chemiſe blanche avant que de les envelir, & elles leur entrelaſſent les doigts ſur la poitrine comme s'ils prioient à mains jointes. Pour faire aiſément toutes ces choſes, on ne perd point de tems; & dès qu'on juge qu'une perſonne eſt morte, on travaille à ces arrangemens. L'expérience a appris aux perſonnes qui en ſont chargées, que le moindre délai leur donneroit beaucoup de peines, parce que les cadavres deviendroient roides, quoiqu'ils conſervent ſouvent une chaleur plus qu'ordinaire pendant pluſieurs heures *.

* *Joh. Chriſt. Formannus* aſſurant qu'un enfant étoit réellement mort, quoiqu'on l'eut vu ſuer trois jours après avoir été réputé tel, rapporte en preuve la roideur des membres & la difficulté que l'on eut de mettre une chemiſe à cet enfant... *Mortuus erat infans, adeoque omnis in eo calor vitalis abfuit: id quod etiam partium rigor, & ob hunc induendi indufium difficultas prodidit. Inter notas autem finita*

Il eſt démontré par beaucoup de faits que l'attention qu'on a donnée à la fléxibilité des membres, a ſauvé la vie à pluſieurs perſonnes. M. Winſlow dans ſa Thèſe ſur l'incertitude des Epreuves Chirurgiques, rapporte une obſervation qu'il a tirée des Ephémerides d'Allemagne ; adoptée par un homme auſſi judicieux, elle donnera un grand poids à ce que je propoſe pour établir la certitude des ſignes de la mort.

» Un Médecin s'étant apperçu » qu'un homme qu'on croyoit mort » avoit encore les *membres fléxibles*; » quoiqu'on ne ſentit point de pouls, » que l'immobilité du coton approché » de la bouche déposât contre l'exiſ- » tence de la reſpiration, & que les

vitæ etiam membrorum rigiditatem referri teſtatur Paulus Zacchias, quæſt. Med. Legal. Lib. IV.

Vide *Bibl. Med. pract.* Manget. *artic. de Sudore.*

» lavemens les plus acres fuſſent ſans » effet, fit frotter fortement pendant » trois quarts d'heure la plante des » pieds de cet homme avec une toile » de crin, pénétrée d'une ſaumure » très-forte, & par ce moyen le rap- » pella à la vie *. »

On lit dans Pechlin, *Cap. VI. de aëris & alimenti defectu*, qu'une petite fille de huit ans qui s'étoit ſauvée de chez ſes parens, fut trouvée dans un bois au bout de ſept jours ſans mouvement ni ſentiment, & ſans la moindre apparence de reſpiration. On l'auroit traitée en morte, ſi la fléxibilité des membres n'eut engagé à lui donner des ſecours qui la rappellerent d'une mort apparente à la vie **.

Il ſeroit ſuperflu de donner ici tou-

* Eph. Acad. Natur. Curioſ. Dec. 1. anno 8. *pag.* 159.

** *Artus omnes adhuc molles flexilesque.* V. Bibl. Med. pract. Manget. Tom. I. de Caro, *pag.* 446.

tes les observations capables de confirmer ce que j'ai avancé. Je ne rapporterai plus à ce sujet que le fait suivant. Je le tire du Journal des Sçavans, Janvier 1749. où M. Bruhier l'a inséré. *

M. Rigaudeaux Chirurgien Aide-Major des Hôpitaux du Roi, & Chirurgien juré Accoucheur à Douay, fut appellé le 8. Septembre 1745. pour accoucher la femme de François Dumont, du Village de Lowarde à une lieuë de Douay. On étoit venu le chercher à cinq heures du matin; mais il n'avoit pu y arriver qu'à huit & demie. On lui dit en entrant dans la maison que la Malade étoit morte depuis deux heures, & que malheureusement on n'avoit pu trouver de Chirurgien pour lui faire l'Opération Césarienne. Il s'informa des accidens

* On le lit aussi à la page 537. de la seconde édition du premier Volume de M. Bruhier.

qui avoient pu cauſer une mort ſi prompte, & on lui répondit que la morte avoit commencé à ſentir des douleurs pour accoucher la veille, vers les quatre heures du ſoir; que la nuit elles avoient été ſi violentes, qu'elle en avoit tombée plus de dix fois en foibleſſe ou en convulſions; & que le matin, étant ſans force & ſans autre ſecours que celui de la Sage-femme, qui ne ſçavoit pas grand choſe, il étoit ſurvenu vers les ſix heures une nouvelle convulſion avec écume à la bouche qui avoit été ſuivie de la mort.

M. Rigaudeaux demanda à voir la morte, elle étoit déja enſevelie. Il fit ôter le ſuaire pour examiner le viſage & le ventre. Il tata le poulx au bras, ſur le cœur, & au-deſſus des claviculles, ſans appercevoir aucun mouvement dans les artéres. Il préſenta le miroir à la bouche, & la glace ne

fut point ternie : il y avoit beaucoup d'écume à la bouche, & le ventre étoit prodigieuſement gonflé.

Il ne ſçait par quel preſſentiment il s'aviſa de porter la main dans la matrice dont il trouva l'orifice fort dilaté, & où il ſentit les eaux formées. Il déchira les membranes & ſentit la tête de l'enfant qui étoit bien tourné. L'ayant repouſſée pour avoir la liberté d'introduire ſa main toute entiére, il mit le doigt dans la bouche de l'enfant qui ne donna aucun ſigne de vie Ayant remarqué que l'orifice de la matrice étoit ſuffiſamment ouvert, il retourna l'enfant, le tira par les pieds avec aſſez de facilité, & le mit entre les mains des femmes qui étoient préſentes ; quoiqu'il lui parut mort, il ne laiſſa pas de les exhorter à lui donner des ſoins, ſoit en le rechauffant, ſoit en lui jettant du vin chaud ſur

le viſage, & même ſur tout le corps. Elles s'y prêterent d'autant plus volontiers, que l'enfant leur parut beau. Mais fatiguées d'un travail de trois heures, entiérement inutile en apparence, elles ſe mirent en devoir de l'enſevelir. Comme elles y procedoient, l'une d'elles s'écria qu'elle lui avoit vu ouvrir la bouche : il n'en fallut pas davantage pour ranimer leur zéle. Le vin, le vinaigre, l'eau de la Reine de Hongrie, furent employés, & l'enfant donna ſenſiblement des ſignes de vie. On fut ſur le champ en avertir M. Rigaudeaux qui étoit allé dîner chez le Curé du Village. Il vint tout de ſuite, & connut par lui-même la vérité du rapport. En moins d'un quart d'heure après ſon arrivée, l'enfant pleura avec autant de force que s'il étoit né heureuſement.

M. Rigaudeaux voulut voir la

mere une seconde fois ; on l'avoit encore ensevelie, & même bouchée. Il fit enlever tout l'appareil funèbre, examina la femme avec toute son attention, & la jugea morte comme après le premier examen. Il fut cependant surpris que quoiqu'elle fut morte depuis près de sept heures, *les bras & les jambes fussent restés fléxibles :* il avoit de l'esprit volatil de sel armoniac, il en fit usage, mais inutilement. En conséquence il repartit pour Douay, après avoir recommandé aux femmes présentes de ne point ensevelir la morte, que les bras & les jambes n'eussent perdu leur *fléxibilité* ; de lui frapper de tems en tems dans les mains, de lui frotter le nez, les yeux & le visage avec du vinaigre, & de l'eau de la Reine de Hongrie, & de la laisser dans son lit. Il partit de Lowarde à une heure après midi.

A cinq heures du ſoir, le beau-frere de la femme vint lui dire que la morte étoit reſſuſcitée à trois heures & demie. Nous laiſſons à penſer au Lecteur, dit M. Bruhier, s'il fut étonné, & ſi ce fut avec raiſon. L'enfant & la mere reprirent ſi bien des forces, qu'ils ſont tous deux pleins de vie (le 10 Août 1748.) & l'on diroit même que tous deux ſe portent fort bien, ſi la mere n'étoit reſtée paralitique, ſourde & preſque muette : au reſte c'eſt en être quitte à fort bon marché.

Après ce récit, M. Bruhier ajoute la réflexion qui ſuit, en parlant de lui, à la troiſiéme perſonne. . . » Cette » obſervation ſuffiroit ſeule pour » confirmer la doctrine que M. Bru- » hier a établie dans ſa Diſſertation » ſur l'incertitude des ſignes de la » mort. On doit en conclure qu'une » ſuſpenſion totale du mouvement

» (M. Bruhier a voulu dire un mou-
» vement imperceptible) du cœur &
» de la reſpiration, n'eſt point un
» ſigne caractériſtique de la mort;
» que loin que les apparences les
» plus plauſibles de cet état doivent
» empêcher de donner des ſecours qui
» peuvent rétablir le jeu des organes,
» il y a tout lieu de croire que c'eſt à
» leur application que nos deux reſ-
» ſuſcités ont obligation de la vie;
» qu'il ne faut point abandonner les
» enfans nouveaux nés, par la rai-
» ſon qu'ils viennent au monde ſans
» donner des ſignes de vie; qu'il ne
» faut point ſe rebuter par l'inutilité
» apparente de ces ſecours pendant
» pluſieurs heures conſécutives; en-
» fin que c'eſt une pratique très-con-
» damnable d'enſevelir promptement
» ceux qui ſont réputés morts, &
» encore plus de les tamponner. Mais
» cette obſervation jointe à toutes

» celles que M. Bruhier a raſſemblées,
» donne à ces conſéquences un dé-
» gré d'évidence auquel il eſt impoſ-
» ſible de ſe refuſer, ſans faire pro-
» feſſion du plus affreux pirrhoniſme.

Il faut convenir que la plupart de ces réflexions ſont fort judicieuſes; mais perſonne ne trouvera dans cette obſervation des preuves de l'incertitude des ſignes de la Mort. La fléxibilité des membres a ſuffi à M. Rigaudeaux pour ordonner des ſecours; ils ont eu le plus heureux ſuccès. Ne ſeroit-ce pas au contraire faire profeſſion du plus abſurde pirrhoniſme que de ne pas reconnoître la fléxibilité des membres comme le ſigne certain que la perſonne qui fait le ſujet de cette obſervation n'étoit pas morte.

Vous me demanderez, ſans doute, ſi l'on peut décider qu'une perſonne eſt morte, lorſqu'elle aura les membres roides & infléxibles ? Cette

queſtion, Monſieur, exige quelques diſtinctions. La roideur & l'infléxibilité des membres ſeroient capables d'induire en erreur des perſonnes peu inſtruites; *Quædam notæ non bonos ſed imperitos decipiunt.* C'eſt le ſentiment de Celſe auquel nous ſouſcrivons. Un homme expérimenté n'ignore pas qu'il y a des ſincopes convulſives, & qu'un violent accès de vapeurs peut ſuſpendre les fonctions vitales & animales, au point que la perſonne paroiſſe morte. L'infléxibilité des membres accompagne communément cet état, parce que cette maladie eſt convulſive. Ces apparences ne feront point illuſion à un homme de l'art: il y a pluſieurs ſignes caractériſtiques pour diſtinguer ces cas. 1°. Dans une mort apparente accompagnée d'une affection convulſive, la roideur des membres ſera un accident primitif, & ſe manifeſtera

en même-tems que la mort illuſoire : tout au contraire, l'infléxibilité des membres, ſigne d'une mort réelle, ſera un ſimptôme conſécutif de l'apparence de la mort. 2°. Quand un muſcle eſt en convulſion, il eſt dur & inégal comme dans la contraction ; parce que la convulſion d'un muſcle n'eſt elle-même qu'une contraction contre nature, involontaire & permanente. Ainſi, dans un cas convulſif, ſi le ſujet a, par exemple, les avants bras fléchis, les muſcles biceps ſeront dans un état de dureté qu'on n'appercevra pas aux muſcles antagoniſtes. Dans le cas de mort réelle, les muſcles qui ſervent aux actions contraires, ſont dans le même état, & il n'y a aucune marque à laquelle on puiſſe juger qu'un d'eux eſt dans une action forcée.

Ces diſtinctions ſuppoſent l'examen d'une perſonne éclairée : Et

peut-on avoir recours à quelqu'un de trop intelligent dans un cas auſſi critique ? Mais comme on n'eſt pas toujours à portée des connoiſſeurs, le repos & la ſûreté publique exigent que nous cherchions des regles que tout le monde entende, & dont tout le monde ſoit capable de faire uſage. Celle que je vais donner eſt aiſée à retenir... Si la roideur & l'infléxibilité des membres vient de la convulſion des muſcles, on aura toutes les peines imaginables, & ſouvent il ſera impoſſible de forcer un membre à faire un mouvement oppoſé à celui où il eſt fixé par l'action convulſive des muſcles ; & ſi l'on en vient à bout, le membre retournera avec violence vers le lieu où il étoit. On obſerve tout le contraire dans les cadavres : dès qu'on a forcé l'articulation, le membre eſt indifférent à tel ou tel mouvement, & il ſuit

constamment les regles du mouvement des corps inanimés.

Il y a plusieurs autres signes accessoires qui serviront à diriger le jugement qu'on doit porter dans ces occasions, & qui ne tromperont jamais une personne un peu expérimentée. Quand la mort n'est qu'apparente, le visage se soutient, & dans le cas de mort réelle, il est flétri, & il prend une couleur pâle, plombée & comme saffranée.

S'il survient une syncope à la suite d'une maladie longue & décidée mortelle, l'on pourroit se tromper à l'examen du visage; il est souvent decoloré comme l'est celui des morts, mais alors les membres ne sont point infléxibles, à moins que la syncope ne soit convulsive; dans ce cas on aura recours aux épreuves que je viens d'indiquer pour distinguer la roideur convulsive de celle qui ne l'est point

La mort apparente causée par le froid, ne peut pas être reconnue par tous ces signes; la meilleure épreuve, pour s'assurer de cet état, est de mettre le sujet dans du fumier pour le réchauffer doucement, & de lui administrer tous les secours proposés par les bons Auteurs en pareil cas. On reconnoîtra bientôt si l'on peut espérer quelque succès des soins qu'on aura pris.

Les signes que je viens de déduire, sont fondés sur l'observation & sur l'expérience. Ils le sont même sur l'autorité de ceux qui soutiennent qu'il n'y a aucun signe certain de la mort, puisque je fais usage des faits qu'ils ont adoptés. Les raisons que j'ai données pourroient néanmoins n'être pas généralement décisives, car la diversité infinie des circonstances, & la variété prodigieuse des combinaisons de causes & d'effets qu'on

obſerve dans la nature, pourroient, peut-être, empêcher que les membres d'un mort ne contractaſſent l'inflexibilité dont nous avons parlé: j'ai pouſſé mes recherches plus loin, & il m'a paru que l'examen des yeux du ſujet pouvoit fournir les preuves les plus évidentes de la mort.

La cornée tranſparente des morts eſt ordinairement recouverte d'une toile glaireuſe très-fine qui ſe fend en pluſieurs morceaux quand on y touche, & que l'on emporte facilement en eſſuyant la cornée. Elle ternit quelquefois cette membrane au point de faire preſque diſparoître la prunelle. M. Winſlow dans un Mémoire imprimé avec ceux de l'Académie des Sciences, ann. 1721. dit avoir été fort en peine pendant pluſieurs années de la ſource de cette humeur. Elle tranſude des pores de la cornée, comme M. Winſlow l'a fait remar-

quer à plusieurs habiles Anatomistes & Chirurgiens. M. Verdier est cité comme témoin. On apperçoit quelque apparence de la toile dont il est question aux yeux des Agonisans, ce qui a donné occasion à un langage commun dans tous les pays pour marquer que l'on est sur le point d'expirer : M. Winslow rapporte que dans son pays (en Dannemarck) on dit... Voilà qui est fait, *les yeux sont crevés.* On lit dans le Tome IV. du Recueil des Thèses de Médecine que nous devons aux soins de M. Haller, une question proposée à Leyde en 1746. par M. Camper * sur la cause pour laquelle les yeux des Agonisans se ternissent. Il cite une expression populaire à ce sujet... *Constans est observatio, morientium oculos suum amit-*

* Présentement Professeur de Chirurgie & de Physique en l'Université de Franequer en Hollande.

tere ſplendorem... Fracti vulgò dicuntur. (Belg. De orgen zun gebzoohen). A Metz les femmes du peuple en voyant la toile glaireuſe ſe former ſur l'œil des mourans, diſent.... Il n'y a plus d'eſpérance, *le Larmier eſt rompu.*

Ces façons triviales de parler montrent bien que cette obſervation eſt conſtante, puiſqu'elle eſt à la connoiſſance des gens du peuple dans des pays éloignés les uns des autres.

La perte du brillant des yeux & la formation de la toile glaireuſe ne ſont cependant point des ſignes certains de la mort; car on a remarqué que les yeux ſe terniſſent dans pluſieurs occaſions; & j'ai ſouvent vu un enduit de matiére glaireuſe ſur la cornée dans certaines maladies des paupiéres. Mais les yeux des morts deviennent flaſques & mous en fort peu d'heures: il n'y a aucune mala-

die, aucune révolution dans le corps humain vivant qui soit capable d'opérer un pareil changement. Ce signe est vraiment caractéristique, & j'ose le donner pour indubitable. Tant que le globe de l'œil conserve sa fermeté naturelle, on ne peut pas prononcer que la personne est morte, quelles que soient les autres marques qui induisent à le penser ; l'affaissement & la molleſſe des yeux dispensera d'attendre la putréfaction. C'est une observation que j'ai faite pendant plusieurs années sur un très-grand nombre de sujets, d'âge & de sexe différens, morts de maladies différentes, & dans toutes les saisons de l'année. L'absence de ce signe a empêché qu'on n'ensevelit, il y a quelques mois (en Avril 1751.) le Cocher de S. Exc. M. Durini, Nonce du Pape, plusieurs heures avant sa mort.

Cet homme étoit âgé d'environ quarante-cinq ans : il étoit d'un tempérament fort & vigoureux. Depuis quelques jours il ſe plaignoit d'une douleur à la région de l'eſtomac qu'il attribuoit à une chute qu'il avoit faite ſur cette partie. Un matin, après avoir rempli les exercices de ſon état, étant à l'Egliſe, vers les onze heures, il ſe trouva mal. On fut obligé de le ſoutenir en le ramenant chez lui. On eſſaya de le faire revenir de ſa défaillance en lui frottant les tempes, les narines & la bouche avec du vinaigre, de l'eau de la Reine de Hongrie, &c. l'on fit inutilement tout ce qu'on a coutume de faire dans des cas ſemblables. Un Chirurgien qui fut appellé jugea à propos de lui tirer du ſang. La foibleſſe continuant, on lui fit donner de l'émétique : le reméde opéra fort bien par haut & par bas ; mais le Malade ſuccomba dans cette

opération, & il parut mort aux assistans. On pria M. Moscati * de voir cet homme sur les six heures du soir : il y avoit cinq heures qu'il étoit reputé mort ; on se disposoit déja à l'ensevelir. Le corps étoit froid, on ne sentoit aucun mouvement aux artéres ni à la région du cœur ; les irritations faites, avec le bout d'une plume dans les narines, dans la gorge & sur le globe de l'œil, ne produisirent aucun signe de sensibilité. M. Moscati se détermina enfin à cautériser profondément l'extrémité du petit doigt : cette derniére épreuve fut aussi sans succès. Cependant l'inspection du visage qui avoit conservé une couleur & une certaine fraicheur qui n'est pas naturelle aux morts ; les yeux brillans & pleins, & la fléxibilité des mem-

* *Docteur en Chirurgie, Chirurgien-Major de l'Hôpital, & Professeur en Anatomie & en Chirurgie à Milan, Associé de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris.*

bres porterent M. Moscati à empêcher qu'on ensevelit cet homme, & il recommanda qu'on le tint bien couvert, & chaudement dans son lit. Je l'allai voir le lendemain matin avec M. Moscati, nous le trouvâmes roide ; le visage étoit flétri & décoloré ; les yeux avoient perdu leur brillant & ils étoient devenus flasques. Nous ne craignîmes point d'assurer alors qu'il n'y avoit aucun doute sur la réalité de la mort. Il faut observer que la veille, l'émétique avoit encore opéré plusieurs heures après les apparences qui avoient fait illusion aux Assistans.

Tels sont, Monsieur, les signes sur lesquels je pense qu'on peut compter : ils sont puisés dans la nature même. Ce sont des connoissances d'usage qui me paroissent avoir toute la certitude possible.

Je suis très-parfaitement, &c.

CINQUIÉME LETTRE.

L'IMPOSSIBILITÉ de connoître tous les phénoménes de la nature, & la vanité de l'eſprit humain qui voudroit franchir les bornes que la nature lui a marquées, ont introduit, Monſieur, dans la Médécine, comme dans toutes les Sciences qui ont un rapport immédiat à la Phyſique, beaucoup d'hypothèſes ſujettes à être éternellement conteſtées. Notre eſprit n'eſt pas auſſi vaſte que la nature; il ne peut la ſuivre dans ſon cours immenſe; mais elle ne ſe cache pas partout. » Les prin-
» cipes qu'elle veut bien nous dévoi-
» ler, doivent être comme autant de
» pas qui nous rapprochent des ob-
» jets que nos foibles yeux nous
» repréſentent dans un trop grand éloignement;

» éloignement : nous devons attendre » de notre travail de plus grands » éclairciſſemens. » Tous les myſtéres de la nature ne ſont pas impénétrables : il ne faut que l'obſerver avec ſoin pour découvrir une infinité de merveilles qu'elle expoſe à notre curioſité, ou pour abandonner les fauſſes idées que nous avions de ſes opérations. La ſource de la plupart de nos doutes ſe trouve moins ſouvent dans les difficultés de connoître la vérité, que dans la négligence des moyens capables de détruire nos erreurs. La lecture des bons Auteurs & nos obſervations particuliéres, nous fourniſſent des faits que nous devons raſſembler, comparer, ſéparer ou réunir ſuivant les diverſes circonſtances qu'ils préſentent : ſans ce travail, qui demande d'être dirigé par le diſcernement, on ne peut faire un pas ſûr dans les routes périlleuſes

que nous avons à parcourir. La putréfaction n'a été regardée comme un ſigne infaillible de la mort, que faute des recherches par leſquelles il étoit ſi facile de diſſiper nos doutes ſur un objet ſi ſenſible. De même en conſultant les notions expérimentales reçues & adoptées par toutes les Nations de la terre, on auroit vu les conſéquences fâcheuſes qui pouvoient réſulter de cette opinion. *La putréfaction des morts eſt capable d'empoiſonner les vivans.* Cette remarque eſt de M. l'Abbé Desfontaines : Ses craintes à ce ſujet ſont faciles à juſtifier ; & de plus, je penſe qu'on peut mettre en queſtion ſi la putréfaction eſt un ſigne infaillible de la mort ? Un peu de réflexion & d'expérience auroit fait voir que l'affirmative, vague & indéterminée, telle enfin que M. Bruhier l'annonce, n'eſt pas ſuffiſamment prouvée

On ne peut pas dire généralement que la putréfaction ſoit un ſigne tellement certain, qu'il ne puiſſe induire en erreur, & expoſer des perſonnes à être enterrées ſous les ſimples apparences de la mort. Si l'on ſe contente d'un commencement de putréfaction, les taches livides de la peau & la mauvaiſe odeur du ſujet détermineront le jugement. Mais les taches livides ne ſont point des marques certaines de pourriture; & l'on ſçait, qu'en maladie ſurtout, le corps peut exhaler une odeur très-fœtide: combien de gens ſont inſupportables en ſanté par l'odeur qui infecte leur atmoſphére particuliére? La putréfaction parfaite, à laquelle perſonne ne ſe peut méprendre, ne met pas infailliblement à l'abri du danger affreux de donner la ſépulture aux vivans. Ne voyons-nous pas tous les jours des perſonnes ſurvivre à la perte de leurs

membres dont la pourriture s'étoit emparé ? La pourriture ne peut-elle pas attaquer de même un ſujet dans l'état équivoque que M. Bruhier ſuppoſe; c'eſt-à-dire, dans la ſituation où il penſe, que ſans avoir perdu la vie, elle ne ſe manifeſte néanmoins par aucune marque extérieure ? Ainſi dire vaguement qu'il faut attendre la putréfaction, c'eſt donner un précepte fort dangereux, pour les ſujets mêmes en qui la putréfaction ſe manifeſtera.

M. Bruhier, pour donner la putréfaction comme un ſigne infaillible de la mort, auroit dû diſtinguer la pourriture qui attaque un corps vivant, de celle qui s'empare d'un mort : car chacune a des caractéres diſtinctifs qui lui ſont propres. Jamais la gangréne ſéche n'a eu lieu ſur un corps mort; parce qu'il n'y a dans un mort ni la chaleur, ni

l'action des vaiſſeaux par laquelle les ſucs ſe durciſſent & deviennent avec les ſolides une maſſe homogéne qui forme la croûte ſolide que nous appellons Eſcarre. La putréfaction qui attaque les morts eſt toujours une gangréne humide, c'eſt une eſpéce de diſſolution. Mais cette gangréne eſt bien différente de celle qui attaque les parties d'un corps vivant. Dans ce cas-ci, on voit une tuméfaction, une tenſion & une rougeur inflammatoire qui ſépare le mort du vif. La ſurpeau ſe détache de la peau, & produit des véſicules remplies de ſéroſité. Dans les morts au contraire, il n'y a ni tenſion ni rougeur; l'épiderme ſe ride, la peau eſt d'abord pâle, elle devient d'une couleur blanche, griſâtre; elle prend après des nuances plus foncées; elle devient d'un bleu qui tire ſur le verd, & enſuite d'un bleu noirâtre qu'on apper-

çoit à travers la peau, qui prend enfin elle-même cette derniére couleur. Ces obſervations ſont faites d'après la nature même; & ſi l'on croyoit devoir attendre la putréfaction des ſujets, il faudroit bien diſtinguer ces ſignes : car la vie d'un homme étant d'un prix ineſtimable, on ne doit rien négliger de ce qui peut prévenir le danger de donner la ſépulture à un homme vivant. Quand dans la révolution de pluſieurs ſiécles, il n'y auroit qu'une perſonne, qui par le défaut de ces connoiſſances, put devenir la victime du ſentiment que nous réfutons, cela ſuffiroit pour juſtifier les diſtinctions caractériſtiques que nous avons indiquées.

Paſſons, Monſieur, à l'examen des inconvéniens inſéparablement attachés à la conſervation des morts. Je me trouve embarraſſé du choix des

preuves qui en montrent le danger. Les coutumes des anciens, les loix de police qu'ils ont faites, le ſentiment des perſonnes les plus éclairées, ſe réuniſſent pour combattre le projet de conſerver les morts juſqu'à la putréfaction.

Tous les corps, de quelque nature qu'ils ſoient, exhalent quelque choſe de très-ſubtil, une matiére dont les particules ſont extrêmement fines & déliées. Cette matiére s'inſinue aiſément, & eſt reçue avec facilité dans les corps qui l'avoiſinent. Les matiéres qui tranſpirent de certains corps, font de néceſſité un changement dans les parties des corps qui en reçoivent les impreſſions. Lorſque ces matiéres ſont corrompues, elles communiquent l'infection dont elles ſont atteintes aux corps qui les reçoivent. Telle eſt, Monſieur, l'origine & la cauſe de la propagation

de la peſte & de toutes les maladies contagieuſes. La Provence en a fait de nos jours une triſte expérience. Un paquet de marchandiſes venant d'un lieu infecté a mis cette Province à deux doigts de ſa perte : un dégré de corruption de plus, auroit peut-être ſuffi pour détruire toute la nature humaine. Conſultez l'Hiſtoire, voyez quelle a été la ſource de ces cataſtrophes particuliéres qui ont détruit des Villes & des Royaumes entiers ; liſez les deſcriptions de ces peſtes univerſelles qui ont tour à tour déſolé l'Univers ; cherchez quelle eſt la premiere cauſe des effets prodigieux de ces terribles maladies ; vous reconnoîtrez que les ravages affreux qu'elles ont cauſés ſont toujours venus de quelque exhalaiſon corrompue : tous les peuples de la terre ont été attentifs à ſe garantir du danger des exhalaiſons putrides ;

putrides ; c'étoit pour en prévenir les fâcheux inconvéniens que Moyſe ordonna aux Iſraëlites de ſortir du camp pour les beſoins de la nature, & de couvrir leurs déjections *. Il eſt certain que les écoulemens qui s'élévent des excrémens ſe mêlant à l'air que l'on reſpire, peuvent par-là devenir très-nuiſibles. Les Turcs, au rapport de Portius **, pour conſerver la propreté dans leurs camps, ont ſoin d'enterrer les excrémens dans des foſſes ſouterraines. Selon cet Auteur, la corruption de l'air, par les exhalaiſons qui ſortent des cadavres des hommes & des animaux, eſt une des principales cauſes des maladies qui détruiſent les armées. La coutume d'embaumer les morts n'a été

* Deuteronom. Cap. 23. v. 12. & 13. *habebis locum extrà caſtra ad quem egredieris ad requiſita naturæ, gerens paxillum in balteo. Cùmque ſederis, fodies per circuitum, & egeſta humo operies.*

** *De militum in caſtris ſanitate tuendâ.*

établie que pour se préserver de l'infection qu'ils auroient infailliblement causée sans cette précaution. Elle étoit indispensable en Egypte, puisqu'on y conservoit respectueusement les corps ; & les Romains qui ne gardoient les morts que pendant quelques jours, en attendant que tout fût prêt pour la solemnité des funérailles, avoient grand soin de les laver & de les frotter de baumes plus ou moins précieux, afin de n'être pas incommodés des vapeurs fœtides que la corruption de ces corps auroit produites.

Le conseil de conserver les morts jusqu'à la putréfaction, est le conseil le plus funeste à l'humanité qu'on ait pu concevoir. Il n'y a rien qui soit plus opposé aux notions les plus généralement reçues. *Lilius Gyraldus*, * dans ses Recherches sur les

* *Cap. I. de origine & causis sepultura.*

raiſons pour leſquelles on s'eſt déterminé à donner la ſépulture aux morts, adopte le ſentiment de Séneque (*Annæus Seneca*) qui prétend que *le motif de la ſépulture eſt de garantir les vivans d'une infection capable de les empoiſonner.* J. Faës a commenté ce paſſage de Séneque, & il fait connoître d'une maniére démonſtrative, tous les dangers que la putréfaction des ſujets peut occaſionner.

On lit ailleurs dans le même Ouvrage que les Anciens enterroient les morts dans leurs maiſons, & que c'étoit cet uſage qui avoit donné lieu au culte des Dieux Lares & Pénates, que chaque famille adoroit comme les Génies protecteurs & conſervateurs de la maiſon. Mais les loix proſcrivirent bientôt cet uſage dans la crainte que *l'infection des cadavres ne donnât la mort aux vivans* *.

* *Ne fatore ipſa viventium corpora contacta inficerentur.* Iſidor.

La Loi des douze Tables condamna cette coutume, (*ut fœda ac tetra*, dit Gyraldus.) Cette loi en défendant qu'on enſevelît ou qu'on brûlât aucun cadavre dans l'enceinte de Rome, ne permettoit pas que le bucher fut à moins de diſtance des maiſons que de ſoixante pieds. Cette défenſe étoit moins faite pour prévenir les incendies, comme on pourroit le penſer, que pour empêcher que perſonne fût incommodée de l'odeur déſagréable qui venoit du bucher. On n'enterroit point dans Athènes, l'on choiſiſſoit même pour les ſépultures hors de la Ville un lieu aride & qui n'étoit pas ſuſceptible de culture. *

Il y a des exemples ſans nombre, des ſoins & de l'attention particuliere avec leſquels les anciens ſur-

* *Ut terra, mortuorum corpora, ſine detrimento vivorum, recipiat.* Ex platone. V. *Cicer. Lib.* II. *de Legib.* n. 67.

veilloient à ce que les morts ne puſſent porter le moindre préjudice aux vivans. Le Docteur Zuinglerus, ſçavant Juriſconſulte, dans ſes remarques ſur le Traité de GROTIUS *de jure belli & pacis*, aſſure que la ſépulture n'a pas été imaginée en faveur des morts. Que leur importe en effet d'être enterré ou de ne le pas être ? On les met en terre afin de n'être point incommodé de la puanteur que leurs corps exhaleroient : c'eſt apparemment, continue Zuinglerus, ce que *Diogène* le Cynique ſous-entendoit, quand après avoir dit qu'il n'avoit point de Domeſtique, on lui demanda qui auroit ſoin de le porter en terre lorſqu'il ſeroit mort. Car ce Philoſophe répondit ſagement que ce ſeroit celui qui auroit beſoin de ſa maiſon *.

* V. Exercit Acad. de Antiq. funerum ritu. A Caſp. Henr. Sellen. 1682.

Le témoignage des Philoſophes & des Juriſconſultes ne peut être récuſé ſur un point auſſi à la portée de tous les hommes ſenſés, que l'eſt celui que nous diſcutons ici. On déférera au moins au ſentiment des Médecins qui ont eu la réputation la mieux méritée : je citerai d'abord le célébre Ramazzini, qui étoit Profeſſeur en Médecine à Padoue. Il n'a pas oublié de parler des Foſſoyeurs dans le Traité qu'il a fait ſur les maladies auſquelles les Artiſans ſont ſujets par la nature de leurs profeſſions. La reconnoiſſance exige de nous, dit aſſez plaiſamment ce Docteur, que la Médecine s'intéreſſe en leur faveur, pour la peine qu'ils prennent d'enterrer en même-tems les corps, & les fautes des Médecins. *Æquumque eſt, ut quando mortuorum corpora, unà cum medicorum erroribus humi recondunt, Ars Medica eiſdem beneficium ali-*

quod pro dignitate ſervatâ rependat. Selon notre Auteur, la vie des Foſſoyeurs n'eſt pas ordinairement de longue durée. Ils ſont ſujets aux fiévres malignes, à la mort ſubite, à l'hydropiſie, au cathare ſuffoquant, & à pluſieurs autres maladies très-dangereuſes. Leur viſage eſt habituellement blême, ils ont la paleur des morts. Ramazzini attribue cette diſpoſition aux vapeurs déliées qu'ils reſpirent en portant les corps, & en creuſant les foſſes; il penſe que les mauvaiſes impreſſions de ces vapeurs ſont portées juſques ſur les eſprits animaux. Il eſt bien certain que le principe vital eſt altéré par les vapeurs corrompues qui s'élevent des cadavres: j'ai fait pluſieurs fois cette obſervation ſur moi-même. A la tête de la Chirurgie dans divers Hôpitaux, j'avois toujours le ſoin de choiſir pour mon uſage particulier les ſujets les plus ſains, & les moins

disposés à être prochainement attaqués de putréfaction. Il ne m'est jamais arrivé de travailler trois heures consécutives sur un mort de cette nature, sans en avoir, pour ainsi dire, emprunté la phisionomie. J'ai remarqué de plus que tous ceux qui par curiosité, ou pour leur instruction, m'avoient aidés dans mes recherches, ou avoient assisté à mes démonstrations, palissoient de même. Quel effet ne produiroient donc point des corpuscules qui sortiroient d'un corps dont la putréfaction se seroit emparé ? M. Haguenot, Docteur & Professeur en Médecine à Montpellier, & membre de la Société Royale des Sciences de cette Ville, dans un Mémoire lû à l'assemblée publique de cette Compagnie en 1746. prouve par des faits très notoires combien les émanations putrides sont pernicieuses. » Un seul cadavre peut,

» dit-il, cauſer dans les Egliſes une
» infection très-dangereuſe: l'on ſçait
» que les perſonnes mortes d'une ma-
» ladie maligne deviennent bientôt
» après livides, qu'elles répandent
» une *puanteur horrible* dans les mai-
» ſons, que malgré la coutume de les
» y expoſer pendant vingt-quatre
» heures, l'on eſt ſouvent forcé d'ac-
» célérer l'inhumation, & que ceux
» qui portent les cercueils ou les
» biéres lors des funérailles, ont be-
» ſoin de ſentir à tout moment des
» odeurs fortes, pour être en état de
» ſoutenir la puanteur preſque inſup-
» portable des cadavres.... Je ſçai
» qu'une Catacombe où l'on n'avoit
» enſeveli perſonne depuis près de
» deux ans, & qui ne ſentoit pas
» mauvais, fut infectée par un ſeul
» enfant mort de la petite vérole;
» puiſque l'ayant ouverte cinq jours
» après l'inhumation de cet enfant,

» il s'en exhala une *odeur très puante*
» *qui* épouvanta l'Enterreur & *infecta*
» *les Assistans.* On a souvent inter-
» rompu le Service Divin, par rap-
» port à l'infection qu'un seul cada-
» vre avoit causée dans l'Eglise. J'ai
» appris, continue M. Haguenot, de
» M. Eustache, Prêtre Hebdomadier
» du Chapitre d'Agde, qu'ayant in-
» humé une fille dans un caveau de
» l'Eglise Paroissiale de Meze, quatre
» ou cinq jours après l'inhumation,
» l'Eglise fut tellement infectée, qu'el-
» le resta déserte, & qu'on fut obligé
» de transférer le Service de cette Pa-
» roisse dans l'Eglise des Pénitens. »

Des exemples aussi frappans font voir à quels dangers les survivans seroient exposés si l'on conservoit les morts dans les maisons jusqu'à la putréfaction. Les vrais Citoyens, toutes les personnes qui comme vous, Monsieur, s'occu-

pent du bien public, ſentiront la conſéquence des vérités que j'ai l'honneur de vous expoſer; c'eſt cet amour de l'humanité qui a dicté l'épitaphe que le Docteur VERHEYEN Anatomiſte célébre, & Profeſſeur en Chirurgie à Louvain, avoit compoſée pour lui-même. Telles ont été ſes derniéres volontés, & les ſeules diſpoſitions qu'il ſe ſoit cru obligé de faire par teſtament.

Philippus Verheyen, Medicinæ Doctor & Profeſſor, partem ſui materialem, hìc in cœmeterio condi voluit, ne templum dehoneſtaret, aut nocivis halitibus inficeret. Requieſcat in pace.

Philippe Verheyen, Docteur & Profeſſeur en Médecine, a choiſi ce cimetiére pour le lieu de ſa ſépulture, dans la crainte de prophaner l'Egliſe, & de l'infecter par des vapeurs mal-faiſantes.

Il falloit que Verheyen fut bien perſuadé de la mauvaiſe qualité des vapeurs qui s'exhalent des corps qui ſe putréfient : & peut-on n'en être pas convaincu pour peu qu'on ſe ſoit appliqué à la lecture des Ouvrages des grands Maîtres ? Ambroiſe Paré * fait mention d'une maladie peſtilentielle, qui au mois de Novembre 1562. ravagea tout le pays d'Agenois & les lieux circonvoiſins juſqu'à dix lieuës à la ronde. Deux mois auparavant on avoit jetté des corps morts dans le puits du Château de Pene ; ce puits avoit environ cent braſſes de profondeur ; il s'en étoit élevé une vapeur puante & cadavéreuſe qui cauſa les déſordres les plus affreux. Il y a pluſieurs exemples de peſtes qui ſont ſurvenues pendant la

* XXII. Livre de la Peſte, Chap. III. pag. 529. édition de Lyon, 1664.

guerre pour avoir négligé après une bataille d'enſevelir les cadavres, qui s'étant pourris avoient infecté l'air. Combien n'a-t-on pas vu de maladies contagieuſes occaſionnées par quantité de végétaux corrompus, par des eaux croupiſſantes, des amas de boue, de fumier, & autres ſubſtances fœtides. Les maladies mortelles que cauſa le remûment des terres pour la conſtruction du Canal de Maintenon, fit abandonner le projet qu'avoit conçu le feu Roi, de faire paſſer la Riviére d'Eure à Verſailles : on ſe ſouvient encore en Languedoc, dit M. Haguenot, des maladies qui regnérent dans tous les endroits où l'on fit paſſer le Canal Royal, de même que des fiévres malignes qui ravagérent pluſieurs Villages du Diocèſe de Montpellier pendant que l'on conſtruiſoit le Canal des Etangs. On

attribua avec raiſon ces maladies aux exploſions minérales qui ſe firent par le *foſſoyement* des terres. Les exhalaiſons animales ont bien plus d'affinité avec nos corps, c'eſt ce qui les rend ſi nuiſibles lorſqu'infectées par la putréfaction, elles ſont devenues contagieuſes. Le Docteur Mead dans ſon Traité des Venins, aſſure que les corpuſcules qui émanent des cadavres des peſtiférés, ſont la principale cauſe des progrès de la maladie... *Ratio eſt magni funerum incrementi ſæviente peſte, quòd unius mors mortem alterius promovet.* Ces vapeurs ſont pernicieuſes lors même que les corps ſont détruits & conſumés: les maladies des Foſſoyeurs-Enterreurs de morts en ſont une preuve inconteſtable : il n'y a perſonne qui ne ſe ſoit apperçu de la mauvaiſe odeur qu'on ſent dans les Egliſes, ſurtout dans celles qui ſont petites, ou dans

celles où les enterremens ſont fréquens. Ramazzini avoit déja fait cette remarque, * mais M. Haguenot l'a miſe dans un plus grand jour dans le Mémoire dont nous avons parlé. Ce ſçavant Médecin démontre les dangers des inhumations dans les Egliſes; & il ne doute point que les vapeurs qui ſortent des caves où l'on enterre, venant à ſe répandre en dehors, ne ſoient la cauſe qui occaſionne, qui entretient, & qui irrite les maladies épidémiques. Il n'y a qu'une voix contre cet abus: un Auteur Anglois dans un Livre intitulé, Recherches libres adreſſées aux puiſſances chargées du gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat, s'exprime ainſi.... Que viennent faire les cadavres dans les Egliſes? empoiſonner l'air que les vivans y reſpirent, & porter par ce

* *De morbis artificum. Artic. de Veſpillonum morb.*

moyen dans leur ſang le levain de diverſes maladies. Il n'y a point d'Egliſe, ſurtout dans les grandes Villes comme Londres, où l'on ne ſente une odeur infectée dans des jours peſans où l'air ne circule pas. Pour peu qu'on ſoit verſé dans la Phyſique, on ſçait que *les corps qui ſe pourriſſent exhalent* une prodigieuſe quantité de fluide élaſtique qui conſiſte en *des particules putrides, leſquelles ſe mêlant dans l'air le corrompent.* Pourquoi les guerres ſanglantes ont-elles été ſi ſouvent ſuivies de la peſte? par la même raiſon; parce que *l'air corrompu*, par la multitude des cadavres, *donnoit la mort aux vivans.* Tout le monde ſçait combien la ſalubrité d'un air pur contribue à la ſanté, à la force, à la vigueur, à la gayeté. Pourquoi ne tâchons-nous pas à purifier le nôtre en purgeant avec ſoin nos Villes de toutes

toutes les immondices, de toute l'ordure, de toute la pourriture qui s'y accumule, & par conſéquent en délogeant les cadavres dont le voiſinage nous eſt ſi pernicieux? Rien de plus facile que d'établir par exemple autour de Londres à trois ou quatre milles de diſtance, de grands Cimetiéres où les Miniſtres des Paroiſſes iroient enterrer leurs morts, chacun dans ſon diſtrict, ſans rien perdre de leurs droits, & où les vivans pourroient également ſatisfaire leur vanité, ſous prétexte d'honorer la mémoire des défunts par de magnifiques mauſolées *.

Le motif de la ſûreté publique eſt ſolidement exprimé dans le paſſage que nous venons de rapporter. S'il excitoit le zéle des Magiſtrats, & s'il les portoit à faire abolir la coutume

* Voyez la Bibliothéque raiſonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe pour les mois de Juillet, Août & Septembre 1749. pag. 143.

pernicieuſe d'enterrer les morts dans les Egliſes, il eſt probable que les réglemens qu'ils feroient ne trouveroient aucune contradiction de la part des Eccléſiaſtiques : ce ne ſeroit point une innovation dans l'Egliſe ; ce ſeroit au contraire en faire revivre l'ancienne diſcipline ſi reſpectable à tous égards. En 845. le Concile de Meaux, après avoir défendu d'enterrer dans les Egliſes comme par droit héréditaire, excepté ceux que l'Evêque ou le Curé jugeroit avoir mérité par la ſainteté de leur vie une place après leur mort dans le lieu ſaint, fait cette pieuſe remarque après le Pape S. Grégoire le Grand, que d'enterrer qui que ce ſoit dans les Egliſes, préciſément parce qu'il leur donneroit des biens, ce ſeroit vouloir vendre un peu de terre accordée à la pourriture, & trouver ſon gain & ſa joye dans ce qui eſt aux

autres une ſource de deuil, de larmes & d'affliction.

M. Haguenot dit que l'Egliſe du Puy, la plus ancienne du Languedoc, fournit une exemple bien digne d'être imité. Elle obſerve ſcrupuleuſement l'ancien uſage de l'Egliſe, puiſqu'on n'y enterre perſonne, pas même les Evêques, mais encore qu'il n'eſt pas permis d'y porter les cadavres pour l'abſoute que l'on fait ailleurs à la porte de l'Egliſe. Ces uſages ſont dictés par la prévoyance; il y a tant d'exemples des effets pernicieux des exhalaiſons putrides, qu'on ne peut prendre trop de précautions à ce ſujet. La coutume oppoſée a des inconvéniens trop fâcheux : au mois de Septembre 1744. on enterra un mort dans une foſſe du cloître de la Cathédrale d'Agde; il ſe répandit une odeur ſi affreuſe, qu'on ne pouvoit approcher du cloître. L'on reconnut

que cette puanteur venoit de ce que la foſſe n'étoit pas aſſez profonde, l'on fut obligé de faire cimenter les joints des pierres qui la couvroient.

L'inhumation des morts dans les Egliſes, eſt donc une coutume très-dangereuſe, vous n'en pouvez douter, Monſieur, après tous les faits que je viens de vous mettre ſous les yeux; mais cette coutume n'eſt dangereuſe que par rapport à la putréfaction; il y a donc du danger à conſerver les morts juſqu'à ce que la putréfaction s'en ſoit emparé. J'aurai occaſion d'en donner de nouvelles preuves dans l'examen que je ferai du reglement que M. Bruhier a projetté, & qui a eu l'avantage d'être préſenté au Roi. Permettez-moi de vous dire encore un mot ſur l'inhumation dans les Egliſes. Quand cet uſage ne ſeroit point

auſſi dangereux qu'il l'eſt, il ne ſeroit pas moins néceſſaire de le proſcrire; car il eſt d'une indécence intolérable; & pour peu qu'on ait de reſpect pour les lieux ſaints, il n'eſt pas poſſible de n'être pas indigné de cette coutume, qui n'eſt rien moins qu'une profanation de la maiſon du Seigneur. M. de Voltaire le fait ſentir aſſez vivement dans un petit Ouvrage allégorique auquel il a donné le nom de *Babouc*. On fait voir à Babouc, étranger dans Perſépolis, les choſes les plus remarquables de cette Ville. Entré dans un Temple, & peu flatté de la Muſique, il ſe bouchoit les oreilles, » mais il fut » prêt de ſe boucher encore les yeux » & le nez quand il vit entrer dans » ce Temple des Ouvriers avec des » pinces & des pelles. Ils remuerent » une large pierre, & jetterent à » droit & à gauche une terre dont

» s'exhaloit une odeur empeſtée ; en-
» ſuite on vint poſer un mort dans
» cette ouverture, & on remit la
» pierre par-deſſus. Quoi, s'écria Ba-
» bouc, ces Peuples enterrent leurs
» morts dans les mêmes lieux où ils
» adorent la Divinité ? Quoi, les
» Temples ſont pavés de cadavres ?
» Je ne m'étonne plus de ces mala-
» dies peſtilentielles qui déſolent ſi
» ſouvent Perſépolis. La pourriture
» des morts, & celle de tant de vi-
» vans raſſemblés & preſſés dans le
» même lieu, eſt capable d'empoi-
» ſonner le globe terreſtre. »

Voilà, Monſieur, les raiſons dont je crois pouvoir faire uſage contre le conſeil de conſerver les morts juſqu'à la putréfaction. Pour en prouver le danger, j'ai examiné quelles ont été les craintes de toutes les nations au ſujet des exhalaiſons putrides ; j'ai développé le motif de

leur conduite concernant la ſépulture des morts ; j'ai rapporté la façon dont pluſieurs Médecins habiles penſoient à ce ſujet ; j'ai rapproché de ces raiſons & de ces uſages le ſentiment de quelques perſonnes dont les lumiéres méritent l'eſtime la plus diſtinguée : le jugement qui en réſulte, renferme ſans doute un caractére de vérité reſpectable, à laquelle je ne crois pas qu'on puiſſe rien oppoſer. Vous connoiſſez, Monſieur, les ſentimens avec leſquels, &c.

SIXIÉME LETTRE.

LA plupart des hommes ne ſe conduiſent que par habitude. Vous ſçavez, Monſieur, que l'uſage eſt un torrent auquel ils ſe laiſſent entraîner : l'on ſe détermine aſſez communément par l'exemple reçu, & les coutumes les moins raiſonnables exercent un tel pouvoir, qu'elles aſſujettiſſent ceux mêmes qui ſentent le plus l'abſurdité du fondement ſur lequel elles ſe ſont établies. Il peut y avoir une ſorte de vertu, eſtimable dans la ſociété, à pratiquer certaines choſes ſans examen, pour ſe conformer à la conduite générale : mais eſt-il poſſible qu'on ne pratique pas ce dont on eſt intimement perſuadé ? M. Bruhier prétend avoir convaincu tout le monde de l'incertitude des

des ſignes de la Mort : Et cependant malgré les craintes qu'il a inſpirées, les raiſons qu'il a données, les faits qu'il a rapportés, malgré le vif intérêt que les hommes prennent à tout ce qui tend à leur conſervation, les conſeils de M. Bruhier, qui n'ont d'autre but que cette même conſervation, ont été négligés. D'où peut venir cette indifférence à ſuivre les moyens qu'il propoſe : l'irrégularité & l'inconſéquence ſont-elles inſéparablement attachées à la nature humaine ? L'on convient que la précipitation des enterremens expoſe les hommes à des dangers terribles ; & les exemples multipliés qu'on en rapporte, ne produiſent aucun fruit. Eſt-ce aveuglement de la part des hommes ? M. Bruhier ne peut, ce ſemble, leur faire un tel reproche : tous ſont convaincus des vérités que ſon zéle a miſes au jour ; mais il y a

loin de la conviction à la pratique. Et ſi des vérités ſi importantes, & qui font tant d'impreſſion, n'ont pas captivé tous les hommes ſous leur autorité; c'eſt ſans doute parce que les hommes, tout perſuadés qu'ils ſont, ont trouvé plus d'inconvéniens dans le reméde qu'on leur propoſe, que dans le mal qu'on leur a fait connoître. Le reglement que M. Bruhier a projetté n'en eſt pas moins utile à beaucoup d'égards; il eſt ſur-tout très-eſtimable par l'importance de l'objet que l'Auteur a eu en le faiſant. M. Bruhier me permettra de joindre ici ma foible voix à celle de tous les Approbateurs de ſon Ouvrage.

Mais ce reglement a été fait ſur un principe ruineux: l'Auteur veut que l'on conſerve les ſujets juſqu'à la putréfaction, parce qu'il a cru qu'elle étoit le ſeul ſigne infaillible

de la mort : Voilà le vice radical de tout l'Ouvrage, & je crois en avoir ſuffiſamment combattu les principes. M. Bruhier croit qu'il n'y a qu'un reglement émané de l'autorité ſouveraine qui puiſſe ordonner & faire exécuter les précautions néceſſaires pour garantir les hommes du malheur d'être enterrés vivans. C'eſt un ſujet d'étonnement pour lui, que pluſieurs perſonnes qui ont lû ſon Ouvrage, ayent néanmoins laiſſé enſevelir & enterrer leurs amis & leurs proches ſuivant l'uſage communément reçu. Tant qu'une loi n'aura point reglé quelques précautions indépendamment des meſures que peuvent preſcrire la tendreſſe & l'attachement des parens & des amis des défunts, on ne ſera pas à l'abri des inconvéniens fâcheux que l'intérêt de la ſociété fait enviſager dans la conduite que l'on tient à l'égard des

morts. Celui qui ſous de fauſſes apparences eſt expoſé au danger prochain d'être enterré vivant, n'évitera pas ce malheur, ſi quelqu'un ne lui donne les ſecours qui lui ſont néceſſaires; mais quelqu'interêt que les ſurvivans puiſſent prendre à la perſonne dont la perte excite leurs regrets, il ne contrebalance point les raiſons qui ſe tirent, à ſon déſavantage, de la probabilité de la mort, du déſagrément, de l'embarras & des ſuites de l'infection que la conſervation des morts entraîneroit néceſſairement ſi on les gardoit juſqu'à la putréfaction. Ainſi quoiqu'on convienne généralement avec M. Bruhier que la précipitation des enterremens eſt une coutume meurtriére, (ce qui cependant ne ſeroit vrai, qu'autant qu'il n'y auroit aucun ſigne de la mort que la putréfaction) on n'applique cette idée à aucun cas particulier, parce qu'il y

a pluſieurs motifs qui dans les cas particuliers déterminent à rejetter dans la pratique ce que l'on avoit admis dans la ſpéculation.

L'argument que fournit la probabilité de la mort, lorſqu'on en voit les apparences, eſt aſſurément un motif par lequel les ſurvivans évitent un délai qui leur donneroit d'ailleurs du déſagrément & de l'embarras. Toutes les morts ne ſont pas douteuſes aux yeux mêmes du vulgaire. Dans le plus grand nombre des cas, la mort eſt annoncée par des ſimptômes fâcheux auſquels on ne peut ſe méprendre ; & lorſqu'elle arrive dans ces cas ordinaires, elle eſt indiquée par des ſignes, qui joints à ceux qui l'ont précédée, ſuffiſent pour aſſeoir le jugement qu'en portent avec certitude les perſonnes les moins éclairées. Dès que les apparences ſont réelles dans le plus grand nombre de cas, il n'eſt pas

ſurprenant qu'on les juge telles dans tous indiſtinctement. Tout examen eſt pénible, le doute eſt un état de contrainte ; il eſt plus ſimple de ſe décider avec ou ſans raiſon ; c'eſt auſſi ce que l'on fait. Les apparences qui communément ne ſont pas trompeuſes, ſont le garant fautif de la conduite que l'on tient. Je ne partage point l'étonnement de M. Bruhier, je ne ſuis pas ſurpris que tout le monde ſoit perſuadé de la néceſſité de prendre des précautions, & que perſonne n'en prenne. Cette contradiction entre la conduite & la façon de penſer, n'en eſt une que dans l'eſprit de ceux qui ne connoiſſent point la marche ordinaire de l'eſprit des hommes.

La perte de la vie par la précipitation d'un enterrement, eſt un accident très-formidable, & il n'y a perſonne qui ne croye qu'il eſt de la

prudence de ne négliger aucunes précautions pour s'en garantir ; mais, comme nous l'avons dit, perſonne ne peut en prendre pour ſoi : c'eſt de l'attention des autres qu'il faut les attendre, en cas qu'on ſe trouve dans ce danger. Les hommes ſont ſujets à faire de mauvais raiſonnemens ſur les accidens futurs. L'Auteur de la Logique de Port-Royal nous a conſervé entr'autres celui d'une Princeſſe qui ayant oui-dire que des perſonnes avoient été accablées par la chûte d'un plancher, ne vouloit jamais enſuite entrer dans une maiſon ſans l'avoir fait viſiter auparavant ; & elle étoit tellement perſuadée qu'elle avoit raiſon, qu'il lui ſembloit que tous ceux qui agiſſoient autrement étoient imprudens. Il n'y avoit ſans doute perſonne qui ne regardât ces précautions comme exceſſives & ridicules ; par la raiſon que pour juger de ce que l'on doit

faire pour éviter un mal, il ne faut pas seulement considérer le mal en soi, mais aussi la probabilité qu'il arrive ou n'arrive pas. Ainsi quoiqu'il ne soit pas rare qu'on enterre des personnes qui ne sont point mortes, il seroit déraisonnable qu'on eût pour soi une crainte incommode de cet accident. On devroit craindre également d'aller à pied par les rues, parce que plusieurs personnes y sont journellement écrasées: d'après de pareilles réflexions on ne voudroit point aller en carosse, car on a vu des personnes qui ont péri par des accidens qui ne leur seroient point arrivés dans une autre circonstance: on pourroit faire le même raisonnement sur toutes les positions possibles, & les précautions que l'on prendroit feroient un plus grand mal que le danger de l'accident que l'on craindroit.

Pour rendre les hommes plus

raiſonnables dans leurs craintes, l'Auteur de l'Art de penſer donne l'exemple qui ſuit... » Il y a beau-
» coup de perſonnes qui ſont dans
» une frayeur exceſſive lorſqu'ils en-
» tendent tonner. Si le tonnerre les
» fait penſer à Dieu & à la mort,
» à la bonne heure, on n'y ſçauroit
» trop penſer; mais ſi c'eſt le ſeul
» danger de mourir par le tonnerre
» qui leur cauſe cette appréhenſion
» extraordinaire, il eſt aiſé de leur
» faire voir qu'elle n'eſt pas raiſon-
» nable: car de deux millions de per-
» ſonnes, c'eſt beaucoup s'il y en a
» une qui meure en cette maniére,
» & on peut dire même qu'il n'y
» a guéres de mort violente qui ſoit
» moins commune. Puis donc que la
» crainte du mal doit être propor-
» tionnée non-ſeulement à la gran-
» deur du mal, mais auſſi *à la pro-*
» *babilité de l'évenement*, comme il

» n'y a guéres de genre de mort
» plus rare que de mourir par le
» tonnerre, il n'y en a guéres auſſi
» qui dût nous cauſer moins de
» crainte. »

Ne pourroit-on pas faire l'application de ce raiſonnement à ceux qui craignent exceſſivement d'être enterrés vivans? D'ailleurs cette crainte ne ſert de rien pour leur faire éviter cet accident. Il faudroit quand quelqu'un paroît mort, que les aſſiſtans ne s'en rapportaſſent point aux ſeules apparences; mais la probabilité ſert à les décider: ils n'attendent point la putréfaction, parce que l'abſence de ce ſigne n'eſt pas une preuve que le ſujet ſoit vivant; le déſagrément & l'embarras que cauſe la conſervation des morts, achevent de déterminer le jugement que l'on porte dans ces occaſions. La putréfaction ne ſe manifeſte quelquefois que le

douze ou le quinziéme jour ; il ſeroit bien déſagréable & fort embarraſſant de conſerver pendant ce tems un pere, une mere, ou une épouſe tendrement chérie, & d'avoir ſous les yeux l'objet dont la préſence excite les plus vifs regrets, & aigrit la douleur la plus légitime. M. Bruhier dira envain que le déſagrément du ſpectacle d'un mort eſt une fauſſe délicateſſe, & que l'embarras ne doit faire aucune impreſſion, puiſqu'il eût été plus conſidérable ſi le mort avoit vécu quelques jours de plus. Cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante, l'eſpérance eſt toujours ſoutenue tant que la perſonne vit ; mais lorſqu'elle eſt morte, ſa préſence ne peut qu'irriter les regrets. Au reſte les ſuites de l'infection ont peut-être été la principale cauſe du peu de cas qu'on a fait des conſeils de M. Bruhier : il répond à cette

objection, qu'il s'eſt faite à lui-même, en diſant que les Juifs, les Grecs & les Romains gardoient longtems les corps ſans qu'il en ſoit arrivé d'inconvéniens, malgré la chaleur des climats où ils vivoient. Il eſt vrai, Monſieur, que chez ces peuples on ne craignoit point les ſuites de l'infection, mais ils embaumoient les corps; de plus il eſt prouvé que cette pratique étoit meurtriére, & que la conſervation des morts n'étoit point chez eux une précaution pour s'aſſurer de la réalité de la mort.

Les ſuites de l'infection ſont très-dangereuſes. La malignité de la pourriture réſide dans des particules ſi ſubtiles, qu'elles peuvent faire mourir par l'impreſſion qu'elles font immédiatement ſur le principe vital. Une puanteur cadavéreuſe a ſouvent produit cet effet. Il n'eſt pas néceſſaire

que les ſubſtances putrides, malignes ou vénéneuſes ſe mêlent avec nos humeurs, pour exercer ſur nous leur malignité. Nous en trouvons dans Paré une preuve convaincante: il dit qu'en découvrant le lit d'un peſtiféré pour panſer un bubon que ce malade avoit dans l'aine, & deux charbons fort conſidérables qui étoient placés au ventre, il fut ſaiſi d'une odeur ſi fœtide, cauſée par les matiéres de ces abſcès & par la ſueur du malade, qu'il tomba par terre dans l'inſtant comme s'il fût mort; la connoiſſance lui étant revenue, il ſe leva, mais il fut obligé d'embraſſer le pilier du lit pour ſe ſoutenir. Il lui ſembloit que la maiſon tournoit ſens deſſus-deſſous, il ne ſentoit ni douleur ni mal de cœur; ſes forces revinrent peu à peu, & il éternua neuf ou dix fois ſi violemment, qu'il en ſaigna du nez. Il ſuffit,

comme l'on voit, que les vapeurs malfaiſantes portent ſur quelqu'une de nos parties, pour nous faire ſentir les effets de leur malignité, en agiſſant ſur nous comme font beaucoup d'autres ſubſtances qui produiſent par leur odeur ou par un ſimple attouchement, des déſordres conſidérables dans l'économie animale. La vapeur d'une chandelle éteinte a quelquefois cauſé des avortemens, des épilepſies, & même la mort. Il y a des puits d'où il ſort des exhalaiſons ſi pernicieuſes, qu'elles font périr ſur le champ ceux qui en ſont frappés : la vapeur du vin, qui eſt dans le fort de la fermentation, fait tomber dans des apopléxies ſouvent mortelles, ceux qui s'expoſent trop à la violence de ces vapeurs. Il y a beaucoup de perſonnes qui ne peuvent ſentir l'odeur d'une anguille fricaſſée : d'autres ne peuvent ſentir l'odeur

de certaines fleurs ſans en être incommodées. Telle étoit une femme dont il eſt parlé dans les Ephémérides d'Allemagne, qui ſoutenoit facilement l'odeur des roſes blanches, & qui tomboit en foibleſſe lorſqu'elle ſentoit des roſes rouges. Simon Pauli rapporte qu'un Payſan tomba en ſincope par l'odeur ſuave de la boutique d'un Apoticaire, & qu'on ne put le faire revenir que par l'odeur de la fiente de bœuf. *Grundelius* parle d'une Dame qui ſe trouva incommodée d'un bouquet de renoncules qu'elle avoit au côté; on lui ôta ce bouquet & les accidens diſparurent : un homme qui étoit préſent prit ce bouquet, & éprouva au bout de quelque tems le même effet. Tous ces exemples, que l'on trouve plus amplement détaillés dans le Mémoire de M. Queſnay* ſur le vice des humeurs,

* Premier Volume des Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie.

& ſur la cauſe de leurs différentes dépravations; ces exemples, dis-je, ne ſont point étrangers à notre ſujet; ils ſervent à connoître les effets que les matiéres corrompues ſont capables de produire; & le danger manifeſte qu'il y auroit à conſerver les morts juſqu'à la pourriture.

C'eſt ſurtout dans les Hôpitaux, & principalement dans les grands, tels que l'Hôtel-Dieu de Paris, où l'on riſque le plus de donner la ſépulture à des perſonnes vivantes; & c'eſt préciſément dans ces lieux où il ſeroit le plus dangereux d'attendre la putréfaction. Suppoſons que dans l'Hôpital d'une grande Ville, il meure communément ſix ou huit perſonnes par jour; que n'arriveroit-il point ſi, ſuivant le reglement projetté, on laiſſoit tous ces morts pendant pluſieurs jours dans leur lit, chacun avec deux ou trois malades, juſqu'à

juſqu'à la putréfaction : M. Bruhier ne voudroit pas même qu'en les conſervant on les transféra dans un lieu particulier ; on changeroit alors la premiere diſpoſition du Reglement, qui ordonne » que les corps répurés » morts ſeront laiſſés dans leurs lits » dans le même état & la même ſi- » tuation où ils étoient pendant la » maladie. Les mouvemens qu'on eſt » obligé de donner à un prétendu » mort, ſoit pour le changer de » linge, ou de faire ſon lit, ſont » meurtriers, &c. »

Ce premier article, toujours fondé ſur la ſuppoſition qu'il n'y a d'autres ſignes de la mort que la pourriture, ne paroît pas conſéquent, même dans le ſyſtême de M. Bruhier. Où eſt le riſque qu'il y auroit à remuer les perſonnes qui ſeroient dans le cas d'une mort apparente. Rien ne paroît plus ca-

pable de réveiller les fonctions vitales, que de donner du mouvement au ſujet en qui leur exercice eſt ſuſpendu, ou plutôt devenu imperceptible, au point d'en paroître aboli. Selon M. Bruhier, toutes les préſomptions qu'un corps doit être mort, ne ſont point des raiſons ſuffiſantes pour négliger les précautions qu'on peut employer pour conſtater ſon état. Qu'on liſe dans la Thèſe de M. Winſlow quelles ſont ces précautions : on verra qu'au nombre des plus importantes, il recommande d'agiter les membres par des extenſions & des inflexions violentes. Il n'y auroit donc aucun riſque de transférer les ſujets ſur la mort deſquels on pourroit avoir quelque doute : Nous voyons même dans la plupart des Hiſtoires que M. Bruhier a rapportées dans ſon Ouvrage, l'utilité fortuite de l'agitation qu'on a donnée

aux perſonnes réputées mortes. Et je ne crains point d'avancer que *le danger réel & inévitable* qu'il y auroit à laiſſer journellement dans un Hôpital, les morts dans leurs lits juſqu'à la manifeſtation de la pourriture, ne peut être mis en comparaiſon avec *l'inconvénient poſſible* de porter *très-rarement* une perſonne vivante dans un lieu qui ſeroit deſtiné à recevoir celles qui ſont mortes. Mais dorénavant perſonne ne doit être la victime de l'ignorance ou du peu d'attention qui donneroient lieu à l'accident fatal de l'inhumation d'un vivant : les ſignes de la mort ne ſont point incertains ; Que ceux à qui le ſoin des Hôpitaux eſt confié s'inſtruiſent de leurs obligations, & des devoirs que l'humanité leur preſcrit ; alors les pauvres ſeront conſolés dans leur miſére, on préviendra leurs beſoins, & l'on abolira des

uſages meurtriers par leſquels les miſérables trouvent quelquefois la fin de leur infortune, par les mains cruellement ſecourables des perſonnes qu'un zéle mal dirigé anime en leur faveur.

M. Bruhier fait à ce ſujet des reproches très-vifs à l'Hôtel-Dieu de Paris; vous connoiſſez, Monſieur, bien d'autres Maiſons dont l'inſtitution n'eſt ni moins charitable, ni moins utile, qui pourroient ſe les appliquer. » Il eſt certain, dit cet » Auteur *, que ſi le reproche de » précipiter les enterremens eſt fondé, c'eſt ſurtout dans les Hôpitaux, » & par conſéquent il n'y a point de » doute qu'on n'y enterre ſouvent » des perſonnes encore vivantes. » Mais ce n'eſt pas le ſeul reproche » qu'on ait à faire à l'Hôtel-Dieu de » Paris. Perſonne de ceux qui ſont

* Tome II. pag. 76.

» réputés morts n'y échappe à un
» traitement extrêmement propre à
» les rendre effectivement tels. Car
» à peine ont ils rendu les derniers
» ſoupirs, du moins à ce qu'on croit,
» qu'on les tranſporte dans la ſalle
» des morts, où on les étend ſur une
» tab'e de pierre juſqu'à ce qu'on les
» enſeveliſſe. Or je laiſſe à penſer s'il
» y a des moyens plus efficaces, ſur-
» tout l'hiver, pour achever d'étein-
» dre les reſtes de la vie d'un malade
» épuiſé quelquefois par la maladie
» & les remédes, & attaqué d'une
» affection ſoporeuſe qui eſt accom-
» pagnée d'un ſi grand rallentiſſe-
» ment de la circulation, qu'elle eſt
» devenue inſenſible. Auſſi ſuis-je
» perſuadé que le nombre de ceux
» qu'on enterre vivans, n'eſt pas auſſi
» grand qu'il le ſero't, vû la préci-
» pitation avec laquelle on enterre,
» ſi l'on ne mettoit point en uſage

» ce moyen presqu'infaillible d'ache-
» ver ceux qui ne sont encore morts
» qu'imparfaitement. Il est défendu
» d'enterrer un mort encore chaud.
» C'est sur ce principe qu'à l'Hôtel-
» Dieu on met les corps sur des ta-
» bles de pierre. Mais peut-on tirer
» d'un principe aussi judicieux une
» conséquence aussi absurde ? Peut-
» on en conclure qu'il faille se pres-
» ser d'éteindre cette chaleur qui ne
» demande des égards pour un corps
» où elle se fait encore sentir, que
» parce qu'elle est un attribut,
» un signe de la vie ? Et pourquoi
» les malheureux, qui n'ont de res-
» source contre leurs maladies que
» dans la charité des hommes, sont-
» ils privés de la faveur équivoque
» de la loi qui ne veut pas qu'on
» donne la sépulture avant l'expira-
» tion des vingt-quatre heures. . . .
» Je suis persuadé, continue M.

» Bruhier, que dans toutes ces maiſons, le plus invincible des obſtacles » eſt la prévention & l'uſage; tirans » d'autant plus impérieux, & d'autant plus abſolus, qu'ils deviennent principes dans tout ce qu'on » appelle communauté. »

Il eſt bien aiſé de prévenir dans les Hôpitaux le malheur d'enterrer quelqu'un ſous de fauſſes apparences de la mort. Il ne s'agit que de commettre un Chirurgien à la viſite de ceux qui ſont réputés morts, & que les Infirmiers, Sœurs & Infirmieres, ne puiſſent enſevelir avant qu'on leur ait aſſuré que la mort eſt certaine. On peut ordonner que les mêmes précautions ſoient priſes chez les particuliers de quelque rang & qualité qu'ils ſoient. M. Bruhier avoit prudemment conçu qu'il étoit néceſſaire qu'on fit choix d'Officiers pour faire la viſite des perſonnes réputées

mortes. Il seroit fort utile qu'un reglement portât injonction à la famille ou au Maître de la maison où l'on croit que quelqu'un est mort, d'en donner avis sur le champ à l'Officier prépose pour le quartier ; & que cette injonction fut faite sous des peines capables de fixer l'attention du public.

Le reglement que M. Bruhier avoit projetté pourvoit à toutes les difficultés ; & fait voir beaucoup d'avantages. L'Auteur ne s'est pas contenté de dire qu'il faut faire défense aux Menuisiers, ou autres Ouvriers, de mettre aucun corps dans le cercueil avant que l'Inspecteur ait délivré le certificat dont il donne le modéle ; que Messieurs les Curés ne feront la levée d'aucun corps sans avoir vû le certificat de l'Inspecteur ; que ce reglement doit être lû, publié & affiché dans toutes les Paroisses du Royaume,

pour ſubmerger un chat. Je ne fus point ſurpris en faiſant l'ouverture de la poitrine de cet animal de trouver les poumons gonflés & noirs, comme s'ils euſſent été gangrénés. La cavité des bronches & la trachée artére étoit pleine de cette eau noircie par l'encre que j'y avois verſée. J'ai répété ces opérations dans de l'eau teinte de différentes couleurs, & ayant conſtamment remarqué que la ſurface des poumons en étoit tachée, la cauſe de la mort des Noyés me parut démontrée ; & je crois pouvoir donner l'entrée de l'eau dans les poumons comme un fait indubitable.

Les explications qu'on a données pour prouver que l'eau n'entre point dans la trachée artére n'ont pas beſoin d'autre réfutation : cependant j'ai voulu chercher la cauſe déterminante de la pénétration de l'eau dans

les bronches. Il eſt certain qu'elle ne peut y entrer après la mort de l'animal; il faudroit ignorer abſolument le méchaniſme de la reſpiration pour faire une objection de cette nature. L'eau de l'amnios entre-t-elle dans le poumon du fœtus, quoiqu'il ſoit vivant? Dès que la poitrine ne fait pas le mouvement néceſſaire à l'inſpiration, il ne peut rien entrer dans les poumons. J'ai tenu dans l'eau pendant pluſieurs heures des animaux que j'avois fait étouffer auparavant, il n'eſt jamais entré une ſeule goutte d'eau dans leurs poumons.

Pour decouvrir préciſément comment on ſe noye, je fis attacher un chien par les deux pattes de derriére avec le bout d'une ficelle de dix à douze pieds de long, & aſſez forte pour porter l'animal & un poids double du ſien qui y étoit

pareillement attaché. On jetta le chien ainſi préparé dans un réſervoir bien nettoyé que j'avois fait remplir d'une eau très-claire. En tenant à la main l'extrémité de la corde, je ſoutenois le poids de façon que l'animal ſitué perpendiculairement, avoit la tête deux ou trois pouces au-deſſous de la ſurface de l'eau, afin que je puſſe obſerver facilement tout ce qui ſe paſſeroit. L'animal ſe débattit beaucoup, il remuoit les pattes de devant, & faiſoit des efforts pour nager. Après deux ou trois minutes de mouvemens inutiles, il ſortit de ſa poitrine beaucoup d'air, qui forma d'aſſez groſſes bulles à la ſurface de l'eau : un inſtant après, l'animal s'agitant toujours, il ſortit de l'air en moindre quantité, mais un peu plus longuement, le chien fit enſuite la culbute, & parut mort.

Cette expérience que j'ai répétée pluſieurs fois ne me laiſſe aucun lieu de douter qu'à l'inſtant que l'animal eſt ſubmergé, ſa poitrine ne reſte dans l'état où elle étoit avant que de tomber dans l'eau. Mais la néceſſité dont eſt la reſpiration l'oblige enfin à ceſſer de ſuſpendre le mouvement de la poitrine. Par le mouvement d'inſpiration, l'eau entre dans les poumons, & en chaſſe l'air qui y étoit renfermé. C'eſt la ſortie de cet air qui forme les bulles qu'on apperçoit à la ſurface de l'eau.

Les précautions que prennent les Plongeurs avant de ſe jetter à l'eau; & ce qui ſe paſſe en eux lorſqu'ils ſont dans cet élément, prouvent ce que je viens d'avancer ſur la façon dont on ſe noye.

A l'inſtant qu'un homme veut plonger, il fait une grande inſpira-

tion, ferme ſa bouche, & ſe pince le nez pour retenir l'air que l'ouverture des narines, toujours béante par le reſſort des cartilages, laiſſeroit échapper. La néceſſité de reſpirer oblige le Plongeur, lorſqu'il eſt dans l'eau, à lâcher peu à peu l'air dont ſes poumons étoient gonflés. Enfin lorſqu'il a autant expiré qu'il lui a été poſſible, il eſt contraint de revenir à la ſurface de l'eau pour y inſpirer de nouveau: il ſent qu'il ſe noyeroit ſi quelque obſtacle l'empêchoit de venir inſpirer un nouvel air. La grande inſpiration que fait un Plongeur avant que de ſe précipiter dans l'eau, retient le ſang à l'entrée de l'artére pulmonaire; à meſure qu'il laiſſe échapper l'air qui gonfloit les bronches, le ſang pénétre par les ramifications de cette artére dans toute la ſubſtance du poumon: il faut enfin

une nouvelle inſpiration pour faire paſſer ce ſang dans la veine pulmonaire qui le conduit au cœur. Je ne crois pas qu'on puiſſe conteſter, qu'en inſpirant pendant l'immerſion pour faire circuler le ſang dans les poumons, on ne doive inſpirer de l'eau ; puiſqu'il n'y a aucun organe dans l'homme pour ſéparer l'air d'avec ce liquide : c'eſt préciſément ce qui arrive dans ceux qui ſe noyent.

Ceux qui ont comparé les Noyés aux pendus & aux apoplectiques, ont été trompés par la reſſemblance de quelques ſymptômes ; ou plutôt ils n'ont pas fait plus d'attention à ce qui pouvoit déterminer la mort dans les apoplectiques & dans les pendus, qu'ils n'en ont donnée à la cauſe qui fait périr les Noyés. Il eſt certain que ces Auteurs ont méconnu le caractére diſtinctif de

ces différens genres de mort. Pour le prouver, il ſuffiroit de leur faire voir que la vie de tous les pendus ne ceſſe pas de la même maniére. En effet les uns meurent vraiment apoplectiques : la compreſſion que la corde fait ſur les veines jugulaires interrompt le cours de la circulation du ſang, & cauſe l'engorgement des vaiſſeaux du cerveau. Cet embarras forme une apopléxie violente, laquelle eſt d'autant plus prompte, que les artéres plus profondément ſituées que les veines, ſont moins ſoumiſes qu'elles à l'action de la corde ; enſorte que le retour du ſang eſt empêché ſans que les artéres ceſſent de le tranſmettre au cerveau. Perſonne n'ignore qu'une violente apopléxie ne ſoit une cauſe de mort ſubite. Il ſuffit pour la produire que les vaiſſeaux d'où partent les nerfs dont l'action

eſt néceſſaire aux fonctions vitales, ſoient engorgés.

Parmi les pendus il y en a d'autres qui périſſent, dit on, par la compreſſion de la trachée artére, faute d'air & de reſpiration. J'ai eu occaſion de diſſequer quelques corps de ces juſticiés, je leur ai trouvé le larinx rompu & comme fracaſſé; la ſtructure de cette partie ne permet pas de croire qu'elle ſoit ſuſceptible d'être comprimée au point d'interrompre le paſſage de l'air: enfin on trouve quelquefois une luxation des vertébres du col: ces différentes cauſes contribuent ſouvent enſemble à rendre la mort de ces malheureux & plus prompte & plus ſûre. Mais l'on n'y voit rien qui reſſemble à la cauſe de la mort des Noyés.

Ces recherches ont été lûes à l'Académie Royale des Scien-

ces *. MM. Morand & Bourdelin que l'Académie avoit nommés pour examiner mon Mémoire, ayant exigé que je fiſſe des expériences en leur préſence; ils m'ont fait l'honneur de m'en témoigner leur ſatisfaction, & en ont rendu un compte avantageux à l'Académie.

Je ne crois pas devoir m'étendre ici ſur l'utilité des connoiſſances qui réſultent de mes recherches. Elles ſerviront à apprétier les différens ſecours qu'on a propoſés ou mis en uſage en faveur des Noyés; & elles fourniſſent des regles pour déterminer avec plus de certitude qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent dans les rapports en juſtice, ſi les perſonnes qu'on a tirées mortes de l'eau y ont été jettées de leur vivant.

Nous examinerons avec ſoin ces

* Le Mercredi 18 Janvier 1748.

différens objets, ſi utiles à la Société, après avoir mis ſous les yeux l'Ouvrage ſuivant, qui a été lû, publié & affiché par ordre du Roi en 1740. dans tous les lieux de ſon obéiſſance. M. Bruhier nous apprend dans ſa Diſſertation ſur les ſignes de la Mort que cet Ouvrage a été rédigé par M. de Réaumur : c'eſt en faire ſuffiſamment l'éloge.

AVIS

Pour donner du ſecours à ceux que l'on croit Noyés.

DANS les Villes, & même dans les lieux moins conſidérables, ſitués ſoit ſur les bords des riviéres, ſoit ſur ceux des lacs, ſoit ſur ceux de la mer, il n'y a guéres d'année où on n'ait à regretter des hommes qui ont été noyés ; c'eſt ce qui n'eſt

que trop certain, & qui eſt aſſez connu. Mais on ne ſçait pas, & l'amour du genre humain ne permet pas de le laiſſer ignorer, que pluſieurs de ceux qu'on retire de l'eau ſans apparence de vie, ſeroient ſouſtraits à une mort prochaine, ſi on leur donnoit les ſecours néceſſaires, & pendant un tems aſſez long.

Après quelques tentatives de peu de durée, on regarde comme morts, & on laiſſe pour tels, ceux dont tout ſouffle de vie continue de paroître éteint, ſurtout s'ils ont reſtés long-tems dans l'eau, comme pendant quelques heures. Dans cette derniére circonſtance, on ne daigne rien tenter en leur faveur. Des hiſtoires rapportées par pluſieurs Auteurs, auſquels nous devons croyance, prouvent cependant qu'on a ſauvé la vie à des hommes qui avoient reſtés dans l'eau, & même

sous l'eau, pendant plusieurs heures, & que ce n'a été quelquefois qu'au bout de deux heures qu'on a eu des signes qui apprenoient qu'ils n'étoient pas réellement morts. Les bords escarpés de quelques lacs profonds de Suisse, occasionnent trop fréquemment des chutes malheureuses. Les bons succès qu'ont eus les secours qu'on a donnés à des hommes pêchés dans ces lacs, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ont été publiés dans différentes années du Mercure de Suisse, & dans différens mois de chacune de ces années. On y a rapporté les moyens dont on s'est servi pour ranimer des hommes qui avoient perdu toute apparence de vie, & on va les retrouver décrits ici. Il seroit à souhaiter qu'ils ne fussent ignorés nulle part, qu'on put répéter de si charitables expériences toutes les

fois que l'occaſion s'en préſentera, & qu'en les répétant, on découvrît des pratiques encore plus efficaces & plus ſûres.

Autrefois tout ce qu'on croyoit pouvoir faire de mieux pour l'infortuné qu'on retiroit de l'eau, ou au moins de plus preſſé, étoit de le pendre par les pieds; mais depuis que des diſſections faites par de ſçavans Anatomiſtes, ont appris que des hommes qui ont perdu la vie ſous l'eau, en ont peu pour l'ordinaire dans leur eſtomach, moins que s'ils euſſent bû beaucoup volontairement, il ne ſemble pas qu'il convienne de mettre le Noyé dans une poſition qui ſeroit fâcheuſe, dès que les liqueurs auroient repris leur mouvement ordinaire. Il peut pourtant arriver qu'il ait trop bû, & pour ſçavoir s'il eſt dans le cas, & s'il y eſt pour lui faire rendre l'eau,

on le fait entrer dans un tonneau ouvert par les deux bouts, qu'on roule pendant quelque tems en différens sens. Cette pratique est même utile par rapport à d'autres vues. On peut encore l'exciter à vomir l'eau, en introduisant à diverses repriſes une plume avec ſes barbes dans l'œſophage.

Après avoir ôté les habits au malheureux qu'on vient de retirer de l'eau, au lieu de le laiſſer étendu & tout nud ſur le rivage, comme on ne le fait que trop ſouvent, ce qu'il y a de plus preſſé, c'eſt de l'envelopper de draps & de couvertures pour le mettre à l'abri des impreſſions de l'air froid, & pour commencer à le réchauffer.

Pour le réchauffer plus efficacement, on le mettra enſuite dans un lit dont les draps ſeront bien chauds, & pendant qu'il y ſera, on appliquera

ſouvent ſur ſon corps des nappes & des ſerviettes chaudes.

On a l'exemple des Noyés ſur qui le ſoleil chaud & brûlant auquel ils ont été expoſés, a produit l'effet que les linges chauds ont fait pour d'autres. Il y en a qui ont été réchauffés dans des bains d'eau chaude; mais on n'a pas toujours la commodité de tenter ce dernier moyen.

Il s'agit ici de mettre en jeu les parties ſolides de la machine, afin qu'elles puiſſent redonner du mouvement aux liqueurs. Pour remplir cette vûe, on ne laiſſera pas le Noyé tranquille dans ſon lit; on l'y agitera de cent façons différentes; on l'y tournera & retournera, on le ſoulevera & on le laiſſera retomber, & on le ſecouera en le tenant entre ſes bras.

On doit auſſi lui verſer dans la

bouche des liqueurs spiritueuses, & c'est faute d'en avoir eu de telle qu'on la vouloit, qu'en différentes occasions on a versé dans la bouche des Noyés de l'urine chaude, qui a paru produire de bons effets. On a prescrit une décoction de poivre dans du vinaigre pour servir de gargarisme.

On cherchera aussi à irriter les fibres intérieures du nez, soit avec des esprits volatils, & avec des liqueurs auxquels on a recours dans les cas d'apopléxie, soit en picotant les nerfs qui tapissent le nez, avec les barbes d'une plume, soit en soufflant dans le nez avec un chalumeau, du tabac ou quelque sternutatoire plus puissant.

Un des moyens auxquels on a eu recours pour des Noyés qui ont été rendus à la vie, a été aussi de se servir d'un chalumeau ou d'une canule

canule pour leur ſouffler de l'air chaud dans la bouche, pour leur en ſouffler dans les inteſtins, on l'a même introduit avec ſuccès dans ceux-ci avec un ſoufflet. Une ſeringue y peut être employée, peut-être vaudroit-il mieux employer la ſeringue pour y porter des lavemens chauds capables de les irriter, & propres à produire plus d'effet que l'air qu'on eſt plus en uſage d'y faire entrer.

Mais tout ce qu'il y a de mieux, peut-être, c'eſt de ſouffler dans les inteſtins la fumée du tabac d'une pipe. Un de nos Académiciens a été témoin du prompt & heureux effet de cette fumée ſur un Noyé. Une pipe caſſée peut fournir le tuyau ou chalumeau par lequel on ſoufflera dans le corps la fumée qu'on aura tirée de la pipe entiére.

Aucun des moyens qui viennent d'être indiqués, ne doit être négligé

Enſemble ils peuvent concourir à produire un effet ſalutaire. Ils ſeront employés avec plus de ſuccès quand la fortune voudra qu'ils le ſoient ſous les yeux d'un Médecin qui ſe ſera trouvé à portée. Si la fortune donne auſſi un Chirurgien, on ne manquera pas de tenter la ſaignée, & peut-être eſt-ce à la jugulaire qu'elle doit être faite; car dans les Noyés, comme dans les pendus, & dans ceux qui ſont tombés en apopléxie, les veines du cerveau ſe trouvent trop engorgées de ſang. Si les vaiſſeaux peuvent être vuidés, ils en ſeront plus en état d'agir ſur la liqueur qu'ils doivent faire mouvoir.

Enfin quand les premiers remédes qui pourront être tentés, ne ſeront pas ſuivis de ſuccès, ce ſera probablement le cas où le Chirurgien pourra avoir recours à la Bronchotomie, c'eſt-à-dire à ouvrir la trachée ar-

tére. L'air qui pourra entrer librement dans les poumons par l'ouverture qui aura été faite au canal qui le leur fournit dans l'état naturel, l'air chaud même qui pourra être ſouffé par cette ouverture, redonnera peut-être le jeu aux poumons, & tous les mouvemens de la poitrine renaîtront.

Mais de quoi doivent être ſurtout avertis ceux qui aimeront à s'occuper d'une ſi bonne œuvre, c'eſt de ne ſe pas rebutter ſi les premiéres apparences ne ſont pas telles qu'ils le deſireroient. On a l'expérience des Noyés qui n'ont commencé à donner des ſignes de vie, qu'après avoir été tourmentés pendant plus de deux heures. Quelqu'un qui a réuſſi à ramener à la vie un homme dont la mort étoit certaine, ſans les ſecours qu'il lui a donnés, doit être bien content des

peines qu'il a prises, & si elles ont été sans succès, il se sçait gré au moins de ne les avoir pas épargnées.

Quoique le peuple du Royaume soit assez généralement porté à la compassion, & quoiqu'il souhaitât de donner des secours aux Noyés, souvent il ne le fait pas, parce qu'il ne l'ose. Il s'est imaginé qu'il s'exposeroit aux poursuites de la Justice. Il est donc essentiel qu'on sçache, & on ne sçauroit trop le redire, pour détruire le préjugé où l'on est, que nos Magistrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on tentât tout ce qui peut être tenté en faveur des malheureux qui viennent d'être tirés de l'eau. Ce n'est que quand leur mort est très-certaine, que des raisons exigent que la Justice s'empare de leurs cadavres.

EXAMEN RAISONNÉ

des différens ſecours qu'on a propoſés ou mis en uſage en faveur des Noyés.

LE choix des moyens capables de rétablir les fonctions du corps humain lorſqu'elles ſont dérangées, doit ſe tirer de la connoiſſance même des déſordres auſquels on prétend remédier. L'expérience, ou plutôt le hazard, a prouvé qu'il étoit poſſible de rappeller d'une mort apparente à la vie des perſonnes qui avoient été ſubmergées pendant pluſieurs heures; on ne peut donc employer trop de zéle pour tâcher de ſecourir les infortunés qui ſont dans ce cas : mais les ſecours qui leur conviennent doivent être déterminés par la connoiſſance poſitive de l'état des Noyés. C'eſt faute d'avoir

connu cet état, qu'on a donné pour utiles des moyens dangereux; qu'on a donné l'exclusion à d'autres qui pourroient être utiles, qu'on a proposé indistinctement des procédés indifférens avec ceux sur lesquels on devroit le plus compter, & qu'on n'a pas distingué, parmi les secours utiles, ceux qui sont capitaux, de ceux qui ne sont qu'auxiliaires; c'est-à-dire, de ceux qui sans être capables d'opérer le rétablissement des fonctions lézées, sont néanmoins nécessaires, parce qu'ils favorisent ce rétablissement en procurant l'efficacité des secours essentiels.

La simple vûe d'un Noyé ne suffit pas pour faire juger des désordres que cause ce genre de mort. L'élévation du sternum & des côtes, le gonflement du ventre, l'eau écumeuse qu'on remarque autour de la bouche & des narines, & la couleur

livide de la face ne préſentent que des ſymptômes équivoques pour juger de l'état des Noyés. Ces marques extérieures ont fait illuſion à ceux qui n'ont pas cherché à approfondir par des recherches particuliéres quelle étoit la cauſe de ces ſimptômes. Les rapports qui ſe font journellement en Juſtice, à l'occaſion des Noyés, ne ſont pas différens de ceux qui ſe faiſoient à ce ſujet il y a deux cens ans. » Si le Chirurgien » eſt appellé, dit Ambroiſe Paré *, » pour faire rapport d'un corps » mort tiré hors de l'eau, pour ſça- » voir s'il a été noyé vif ou jetté » dans l'eau mort. Les ſignes qu'il » aura été jetté vif, ſont qu'on trou- » vera l'eſtomach & le ventre rem- » plis d'eau, & ſort du nez quel- » que excrément mouſſeux, & par » la bouche écumeux & baveux, &

* Traité des Rapports, Livre XXVIII.

» le plus souvent saignera du nez.
» D'abondant il aura l'extrémité des
» doigts & front écorchés, à raison
» qu'en mourant il gratte le sable
» au fond de l'eau, pensant prendre
» quelque chose pour se sauver, &
» qu'il meurt comme en furie &
» rage. Au contraire s'il a été jetté
» en l'eau mort, il n'aura aucune
» tumeur en l'estomach ni au ven-
» tre, parce que tous les conduits
» sont affaissés & étouppés, & *qu'il*
» *n'inspire plus*, & aussi n'aura mous-
» se au nez, ni bave en la bouche,
» ni vestige aux doigts ni au front;
» par quoi, selon ces signes, le Chi-
» rurgien pourra faire rapport fidéle-
» ment des corps morts trouvés en
» l'eau, s'ils ont été jettés morts ou
» vivans. »

On voit assez que ces marques extérieures ne fournissent pas les lumiéres nécessaires pour déterminer

ſi la ſubmerſion a été la cauſe de la mort; on s'eſt cependant tenu ſervilement attaché à ces idées ; elles ſont la baſe des jugemens que l'on porte encore ſur les Noyés. Feu M. Devaux, Chirurgien de Paris, dans ſon Traité des Rapports, donne la formule ſuivante au ſujet d'un corps trouvé noyé... » Nous Médecin & » Chirurgien du Roi en ſon Châte- » let, &c. de l'Ordonnance de M. » le Lieutenant Criminel, &c. nous » avons trouvé le ventre tendu & » rempli d'eau, le bout de la plu- » part des doigts écorchés, la face » livide, le front eſcorié, la bouche » écumante, & le nez rendant une » morve ſanglante & ſpumeuſe. Ce » qui nous fait juger que ledit corps » eſt tombé ou a été jetté dans » l'eau encore vivant, où il s'eſt » enſuite noyé. »

Ces marques ne ſont pas déciſives,

les pendus & ceux qu'on a étouffés, ont de même que les Noyés la face bourſoufflée & violette, la langue épaiſſe, & on leur trouve un excrément écumeux & rougeâtre qui vient de la bouche & du nez. L'excoriation des doigts & du front ne ſont pas des accidens néceſſaires; ainſi ſi l'on jugeoit des Noyés par les connoiſſances que nos prédéceſſeurs nous ont tranſmiſes, nous aurions des idées bien défectueuſes de leur état. Il ne préſente que deux objets; les poumons gonflés & remplis de l'eau qui a été inſpirée, & les vaiſſeaux du cerveau fort engorgés par l'obſtacle que la dilatation des bronches apporte à la circulation du ſang. Ce ſont ces deux points qui doivent fixer l'attention de ceux que la charité engagera à donner des ſecours aux Noyés.

Depuis qu'on a reconnu que la

plupart des Noyés n'avaloient point d'eau, l'on a jugé qu'il n'étoit point néceſſaire de les pendre par les pieds. Quand même il entreroit beaucoup d'eau dans leur eſtomach, la ſuſpenſion ſeroit inutile pour la leur faire rendre; ce prétendu ſecours n'a jamais été dicté par la raiſon : pour s'en convaincre, il ne faut que faire attention à la ſtructure de l'œſophage, & à la méchanique de ſon uſage.

Les matiéres fluides ou ſolides que la déglutition fait entrer dans l'œſophage, ne continuent leur route juſqu'a l'eſtomach, que par l'action de ce conduit muſculeux. On ſçait que ſa ſtructure eſt telle, qu'il s'élargit à meſure qu'il approche du ventricule, & que ſa partie ſupérieure eſt fermée naturellement par le muſcle œſophagien qui lui ſert de ſphincter. Le poids des matiéres

alimentaires ne contribue en rien à leur descente, puisqu'elles passent également de la bouche dans l'estomach lorsqu'on est couché. On voit de plus des personnes qui boivent & qui mangent, quoique leur corps soit dans une position perpendiculaire la tête en bas. Les matiéres une fois entrées dans l'estomach n'en peuvent sortir que par le vomissement, & on sçait que cette action dépend principalement de la contraction des muscles du bas-ventre, & surtout de celle du muscle transverse. Il faut que cette contraction soit assez puissante pour surmonter la résistance qu'apportent la structure de l'œsophage, l'action naturelle de ce conduit, la constriction de son orifice superieur, l'action des piliers du diaphragme entre lesquels il passe, & la contraction des fibres de son orifice inférieur ou

de l'entrée de l'eſtomach. La ſuſpenſion ne peut donc pas produire la ſortie de l'eau qu'un Noyé auroit avallée, puiſqu'en ſuſpendant le corps on n'excite pas le mouvement des parties dont l'action eſt néceſſaire pour le vomiſſement.

La ſuſpenſion des Noyés n'eſt pas un ſecours qui leur ſoit indifférent ; quoique je l'aie trouvé inutile dans les premieres épreuves que j'ai faites pour juger de ſa valeur. L'eau que l'inſpiration a attirée dans les bronches ſe mêle intimement à l'air qui reſte dans les poumons après chaque expiration : Il en réſulte un fluide écumeux qui ne paroît formé que de bulles d'air enveloppées d'une ſurface très-mince de liqueur. Ce fluide a par conſéquent peu de péſanteur reſpective. J'ai mis pluſieurs fois des portions du poumon des Noyés dans un vaſe plein d'eau, &

elles y ſurnagent, comme ſi les cellules bronchiques n'étoient gonflées que par l'air. Ainſi le peu de poids de la liqueur joint à ſon adhérence aux parois des bronches, la rend incapable de ſurmonter dans la ſuſpenſion la réſiſtance de l'air extérieur.

La premiére attention qu'on doit donner aux Noyés, eſt de leur ſouffler de l'air chaud dans les poumons; je n'ai rien vû de ſi efficace pour en procurer l'affaiſſement. J'ai eſſayé ce moyen ſur pluſieurs animaux que j'avois noyés. L'action de ſouffler dans les bronches les gonfleroit ſi elles étoient diſtendues par l'air que l'on a ſuppoſé remplir leur cavité. Au contraire l'air chaud que l'on y introduit les affaiſſe; parce qu'il détruit les cellules aqueuſes, & qu'il dégage l'air qui étoit empriſonné dans les interſtices de

l'eau qu'on inſpire en ſe noyant. De la réunion des particules de l'eau, il réſulte un affaiſſement très-favorable. On peut enſuite ſuſpendre pendant quelques minutes le Noyé par les pieds. La liqueur inſpirée ayant plus de denſité qu'avant l'inſufflation, ſon poids pourra en entrainer une petite quantité hors du poumon. Il ne faut pas croire que la ſuſpenſion plus long-tems continuée puiſſe être utile : la trachée artére peut être regardée, dans un ſujet ſuſpendu, comme le tronc d'un arbre dont les rameaux bronchiques ſont les branches. Les liqueurs, comme on ſçait, ne péſent que ſuivant leur hauteur ; il ne peut ſortir, dans la ſuſpenſion, que la colonne qui péſe ſur la trachée artére, ce qui eſt la moindre quantité ; les autres colonnes d'eau diſtribuées dans les différentes ramifications des bronches n'ayant

aucune action les unes sur les autres, la suspension ne peut en procurer la sortie.

L'avis de 1740. met au nombre des secours les plus efficaces qu'on puisse donner aux Noyés celui de leur faire entrer de l'air chaud par la trachée artére, » il redonnera » peut-être le jeu aux poumons, & » tous les mouvemens de la poitrine » renaîtront ». La conjecture est très-judicieuse, mais l'on conseille de faire préalablement l'opération de la bronchotomie. Cette opération n'est point nécessaire pour faire entrer de l'air chaud dans le poumon des Noyés. L'air qu'on leur soufflera dans la bouche passera dans les poumons si l'on a la précaution de leur pincer le nez, afin que cet air ne revienne point par les narines. Le commencement de détente qu'on procure par ce moyen est très-avantageux,

quoiqu'il n'affecte que les organes paſſifs de la reſpiration, mais ce relâchement donne un premier branle à la machine, & eſt une condition ſans laquelle les autres moyens pourroient être inefficaces.

Il faut avoir l'attention de dépouiller les Noyés de leurs habits & de les envelopper d'un drap, d'une couverture ou d'un manteau pour les mettre à l'abri du froid. Il faut tâcher de les rechauffer extérieurement en les mettant dans un lit bien chaud, dans un bain d'eau chaude ſi l'on avoit cette commodité; il eſt bon de faire des frictions avec des linges chauds ſur la ſurface extérieure du corps. Elles attireront le ſang du centre à la circonférence, & elles préviendront la coagulation des liqueurs. Rien n'eſt plus capable que les frictions d'exciter l'action des vaiſſeaux, & de

donner du mouvement aux liquides. C'eſt tout ce que l'on ſe propoſe quand l'on conſeille de remuer beaucoup les Noyés, de les agiter & de les tourmenter en différentes façons.

Pour ne pas perdre un inſtant dans des extrémités ſi preſſantes, on peut avoir recours aux ſternutatoires & aux émétiques. Il s'agit de lever les obſtacles qui s'oppoſent au cours du ſang dans l'artére pulmonaire, & de remettre en jeu les organes de la reſpiration. Les ſternutatoires ſont très-convenables pour produire cet effet ; & pour en débarraſſer les bronches de la liqueur étrangére qui y eſt contenue. Perſonne n'ignore la dépendance mutuelle qu'il y a entre les narines & le diaphragme: ainſi les remédes capables de procurer l'éternuement ſeront très-utiles ;

puiſqu'ils excitent l'action du diaphragme qui eſt un des principaux agens de la reſpiration. On irritera donc les fibres intérieures du nez, » ſoit avec des eſprits volatils, ſoit » en picotant les nerfs qui tapiſſent » le nez avec les barbes d'une plu- » me, ſoit en ſoufflant dans le nez » avec un chalumeau, du tabac ou » quelque ſternutatoire plus puiſ- » ſant. »

Les émétiques peuvent procurer le dégorgement du poumon. On connoît les bons effets que produit l'adminiſtration de ces remédes dans certaines fluxions catharreuſes qui menacent de ſuffocation; ce cas eſt analogue à l'embarras du poumon dans les Noyés, puiſque dans cette maladie les bronches ſont engorgées d'une limphe excrémenteuſe que l'action des muſcles du bas-ventre & du diaphragme, excitée par l'irri-

tation d'un vomitif, fait rejetter. Le vomiſſement peut, par la même raiſon, procurer le dégorgement des bronches des Noyés. Dans cette vûe, on peut irriter avec une plume le fond du goſier : les chatouillemens qu'on cauſera à cette partie pourront exciter le vomiſſement ; mais il faut bien ſe donner de garde de » verſer dans la bouche d'un Noyé » qui ne donne aucun ſigne de vie, » des liqueurs ſpiritueuſes, ou à leur » défaut de l'urine chaude : ni le gar- » gariſme avec la décoction de poi- » vre dans du vinaigre. »

Ces moyens ſont non-ſeulement inutiles, mais ils ſont très-dangereux : on ne doit rien mettre dans la bouche d'un homme qui ne peut pas avaller. Les liqueurs dont on fait uſage dans ces occaſions, en ſe gliſſant dans la trachée artére, ſont capables de cauſer la mort. Les obſer-

vations de M. Littre rapportées dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1718. en fourniſſent la preuve.

De tous les ſecours que l'on peut donner aux Noyés, il n'y en a point dont on doive faire plus de cas que de leur ſouffler de la fumée de tabac dans les inteſtins. Ce moyen a produit dans différentes occaſions les effets les plus heureux : je l'ai expérimenté ſur beaucoup d'animaux que j'avois noyés, & j'ai preſque toujours réuſſi à les rappeller à la vie, lorſque je n'ai pas trop différé à leur donner ce ſecours. Il y a des exemples du prompt & heureux effet de cette fumée ſur les hommes. Les avantages de ce reméde dans le cas dont il s'agit, & l'utilité dont il peut être dans beaucoup d'autres circonſtances, me portent à faire connoître ici la méthode d'in-

troduire aiſément cette fumée. C'eſt bien mériter du public que de lui faciliter l'uſage des choſes qui peuvent lui être ſalutaires.

L'avis ſur les Noyés donne des éloges à la pratique d'introduire la fumée du tabac dans les inteſtins. » Une pipe caſſée, dit on, peut » fournir le tuyau ou chalumeau » par lequel on ſoufflera dans le » corps la fumée qu'on aura tirée de » la pipe entiére. »

Ces expreſſions ne ſemblent pas donner une idée nette de l'opération. Faudra-t il, chaque fois qu'on voudra ſouffler la fumée qu'on aura dans la bouche, mettre le tuyau dans l'*anus* ? Cela ſeroit au moins fort incommode pour l'opérateur. Il ſeroit plus convenable de laiſſer le tuyau en place & d'en boucher l'orifice externe pendant qu'on tireroit de nouveau de la fumée de la pipe.

Cette opération eſt longue, & elle ne produit pas le même effet que ſi la fumée étoit pouſſée immédiatement de la pipe & ſans interruption. M. Bruhier nous a donné une obſervation *, où l'on voit que cette inſufflation immédiate a été pratiquée. Une femme en traverſant la riviére de Seine dans un batelet vis-à-vis Paſſy, tomba dans l'eau, & en fut retirée ſans connoiſſance. On la réputoit morte: un Soldat » paſ-» ſant la pipe à la bouche, dit au » mari de ſeicher ſes larmes, & que » dans peu ſa femme ſeroit vivante » puis donnant ſa pipe au mari, il » lui dit de lui en introduire le » tuyau dans l'anus, & d'y ſouffler » de toutes ſes forces la fumée en » mettant dans la bouche le four-» neau couvert d'un papier percé » de pluſieurs trous. A la cinquiéme

* Tome II. pag. 185.

» gorgée de fumée, on entendit dans » le ventre de la femme un grouil- » lement considérable, elle ren- » dit de l'eau par la bouche, & un » moment après la connoissance lui » revint. »

La chaleur du fourneau de la pipe ne permet pas qu'on la tienne aussi long-tems dans la bouche qu'il le faudroit. L'insufflation est souvent interrompue dans cette méthode, assez désagréable d'ailleurs, par la nécessité d'avoir la bouche près du fondement d'une personne. Le motif, si l'on veut, annoblit la chose, mais il n'en ôte pas ce qu'elle a de déplaisant. Thomas Bartholin * qui écrivoit au milieu du dernier siécle, nous apprend que plusieurs personnes se donnoient elles-mêmes des lavemens avec la fumée du tabac par le moyen de deux pipes allu-

* *Hist. Anatom. Cent.* vj. *Hist.* 66.

mée

Pag. 281.

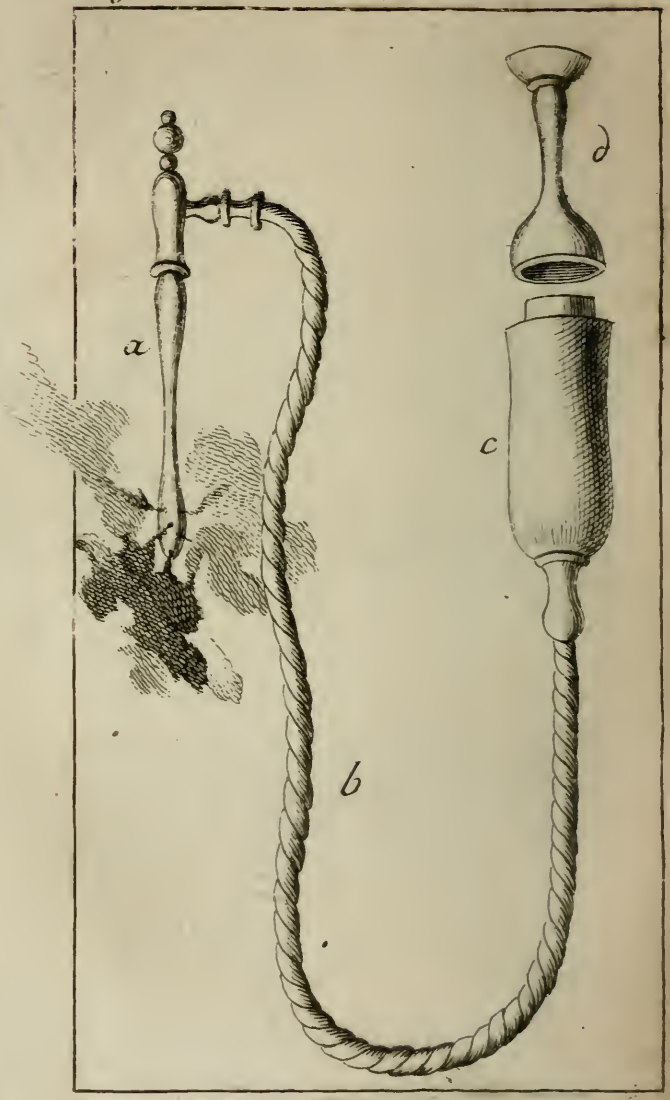

mées. Le tuyau d'une de ces pipes ſe mettoit dans l'*anus*, on les abouchoit par leur fourneau, & l'on ſouffloit par l'extrémité du tuyau de l'autre pipe. L'on ne tarda point à perfectionner une opération que l'on regardoit dès-lors comme fort utile. Les Anglois inventerent un inſtrument très-commode dont Bartholin donne la figure & la deſcription.

Cette machine eſt compoſée d'une canule (*a*), d'un tuyau fléxible fait avec du cuir roulé & maintenu par un fil de laiton tourné en ſpirale (*b*), d'une boëte d'yvoire ou de bois (*c*), dont le couvercle eſt ſurmonté dans ſon milieu d'un tuyau de deux ou trois pouces de longueur (*d*); ce tuyau eſt percé dans toute ſa longueur de même que le couvercle dont il eſt une continuité, & ſon extrémité reſſemble à l'embouchure d'une trompette. La boëte doit être

doublée de fer blanc, & avoir ainſi que ſa doublure un trou pour le paſſage de la fumée dans le tuyau de cuir.

J'ai fait faire cette machine ſur celle que m'avoit prêtée un Chirurgien d'Hambourg qui étoit à Paris il y a quelques années. Il ſe procuroit la liberté du ventre deux ou trois fois par ſemaine avec cet inſtrument. La boëte contenoit deux onces de tabac. Il en mettoit à moitié, c'étoit ſa doſe ordinaire; il doubloit quelquefois par récréation, comme ceux qui ont du goût à tirer la fumée du tabac par la bouche.

L'uſage de cet inſtrument eſt devenu commun en Hollande, où il a été perfectionné par M.r Muſſenbroeek. M. Henderik Labée, Chirurgien à Rotterdam a eu la bonté d'aller à Leyde à ma priére pour voir la machine de M. Muſſenbroeek;

il me mande que la différence qui ſe trouve entre cette machine & celle qu'il a vue chez moi, c'eſt que dans celle de Leyde la boëte où l'on met le tabac & le feu, ſe monte par une vis à la partie inférieure du tuyau de cuir; elle eſt près de l'anus: par ce moyen la fumée ne parcourt pas toute l'étendue du grand tuyau, & elle entre plus chaudement dans les inteſtins. Il y a de plus dans cette boëte un eſpace qui reçoit la fumée, enſorte que quand on ceſſe de ſouffler par le tuyau de cuir, afin de reprendre haleine, la fumée ne remonte point à la bouche ni au nez du ſouffleur, comme cela arrive avec la machine ordinaire; mais c'eſt un petit inconvénient.

L'irritation que cauſent aux inteſtins la chaleur & l'âcreté du tabac, produit un effet admirable ſur les Noyés: mais la ſaignée, ſi on peut la

faire préceder, assurera le succès de l'opération de la fumée du tabac. La saignée ne doit pas être regardée comme un secours accessoire, elle est essentiellement indiquée pour débarrasser le cerveau qui est le premier mobile de l'œconomie animale. On ne peut saigner trop promptement un Noyé. M. Bruhier qui a recueilli avec tout le zéle imaginable ce qui a été dit avant lui sur les Noyés, assure que M. Silva conseilleroit la saignée du pied, & M. Tralles celle de la jugulaire. Il ne prend point de parti, ne voulant point, dit il, décider en faveur de l'un & de l'autre de ces deux Auteurs. Cette décision paroît néanmoins aussi utile, qu'elle est peu embarrassante. Il est question de dégager les vaisseaux du cerveau suffoqués par l'abondance du sang qu'ils contiennent, c'est ce que la saignée du pied ne peut

opérer dans le cas où ſont les Noyés; je ſuis perſuadé que M. Silva en conviendroit avec moi contre l'opinion de M. Bruhier. Il penſoit que l'ouverture d'une veine attiroit le ſang en plus grande quantité dans l'artére qui lui répond, & que cette détermination du ſang vers la partie que l'on ſaigne, le détournoit des parties qui le reçoivent par des vaiſſeaux oppoſés. Telle eſt la doctrine de M. Silva. Je ne prétends pas faire d'objections contre cette hypothèſe *; mais prouver qu'en admettant le ſyſtême de la révulſion, comme M. Silva l'avoit conçu, il n'eſt pas poſſible de propoſer la ſaignée du pied pour déſemplir les vaiſſeaux du

* Elle eſt abſolument renverſée par les raiſons que lui a oppoſées M. Queſnay, Médecin conſultant du Roi, Secrétaire Vétéran de l'Académie Royale de Chirurgie, dans ſon Traité de l'uſage des ſaignées, chez d'Houry, 1749.

cerveau des Noyés. Cette saignée y seroit absolument inutile. En effet l'embarras dont il est question est bien différent des dispositions inflammatoires contre lesquelles M. Silva croyoit devoir prescrire exclusivement la saignée du pied. Dans cette derniére circonstance, l'engorgement du sang est dans les extrémités artérielles ; & dans les Noyés, l'embarras primitif se trouve dans les troncs veineux. Empêcher le sang des Noyés de se porter à la tête ; c'est ce que M. Silva se seroit proposé en les faisant saigner au pied ; & cela auroit été ridicule. L'indication qu'il faut suivre, (& celle qu'il auroit sans doute suivie,) c'est de débarrasser les vaisseaux du sang que la dilatation forcée du poumon des Noyés rétient dans les troncs veineux ; c'est ce que la saignée de la jugulaire opére avec tout le succès

poſſible. Elle produit dans ce cas une évacuation locale qu'on ne peut mieux comparer, quant à ſon effet, qu'aux inciſions que l'on fait aux parties exceſſivement enflammées, afin de prévenir la mortification que le croupiſſement des ſucs y occaſionneroit. C'eſt en faveur de la ſaignée de la jugulaire que l'Académie des Sciences paroît s'être décidée dans l'Avis imprimé en 1740. L'utilité de cette ſaignée eſt démontrée par l'expérience & par la raiſon qui font voir que la ſaignée du pied ſeroit tentée inutilement, & qu'elle n'eſt pas praticable ſur les Noyés.

Le 3. Avril 1746. je fus appellé à neuf heures du matin pour voir un pauvre homme qu'on venoit de retirer de la riviére près de l'Hôpital de la Salpétriére, dont j'étois alors Chirurgien principal. Entre différens

secours que je mis en usage pour soulager cet homme, j'essayai la saignée du pied; il ne sortit que quelques gouttes de sang, quoique la veine qui étoit fort grosse eut été bien ouverte. La saignée de la jugulaire se fit sans ligature, le sang sortit très-bien, & le sujet donna des marques de vie après cette saignée.

J'ai parlé dans les Lettres sur la Certitude des signes de la Mort * d'une femme qui s'étoit jettée dans un puits. J'étois présent lorsqu'on l'en retira. Son visage étoit extrêmement livide, & les veines jugulaires étoient fort dilatées. J'y fis une ouverture du côté qui se présenta le plus commodément. Je laissai sortir environ une livre de sang. Le visage changea considérablement; de livide qu'il étoit, il devint d'un

* Voyez pag. 133.

rouge

rouge brun. Quoique le ſang continuât de ſortir avec beaucoup de facilité, je crus devoir ceſſer. Je fis appliquer le bandage par un de mes Eleves ; je craignois de cauſer un relâchement trop ſubit par une évacuation plus abondante. On deſhabilla cette femme, je la fis envelopper d'abord dans des linges bien chauds ; on fit enſuite des frictions avec des ſerviettes chauffées, &c. Une heure après je voulus faire une ſaignée du pied pour me confirmer dans ce que l'obſervation précédente m'avoit fait appercevoir ; toutes les tentatives furent inutiles, l'ouverture du vaiſſeau ne put fournir de ſang. On eut recours à la jugulaire, dont je fis tirer avec toute la facilité poſſible, par la même inciſion, & ſans ligature, autant de ſang qu'à la premiere fois. Le viſage prit encore une nuance plus claire par l'effet de cette ſaignée.

Ces deux observations sont décisives sur l'efficacité de la saignée de la gorge pour dégager la tête dans les Noyés; elles ne prouvent pas avec moins d'évidence l'inutilité qu'il y a de tenter la saignée du pied, puisqu'il est impossible d'en tirer du sang : la raison en est bien claire. Le cours du sang dans les veines dépend principalement de l'impulsion qu'il reçoit du cœur, & de la contraction des artéres. Mais dans ceux que l'on croit noyés, & qui sont morts en apparence, les mouvemens du cœur sont foibles, la circulation du sang ne se fait plus que dans les plus petits vaisseaux qui sont à la proximité du cœur. Ce viscére qui est le premier agent de la circulation ne reçoit point du cerveau les secours nécessaires pour son action, parce que ce premier mobile est lui-même embarrassé. L'irradiation des esprits est languis-

ſante, elle ſuffit à peine pour entretenir les frémiſſemens du cœur, & elle ne s'étend point juſqu'aux artéres des extrémités *; de-là vient l'impoſſibilité de tirer du ſang du pied, & même du bras. Ces raiſons n'ont pas lieu contre la ſaignée du col : car les veines jugulaires, & toutes leurs ramifications, ſont violemment diſtendues par le ſang qui les engorge. La tenſion des tuniques, & l'action de l'air extérieur, ſuffiſent dans ce cas pour faire couler le ſang par la premiére iſſue qu'on lui ouvre.

La ſaignée de la jugulaire en dégageant le cerveau, remédie à un accident fort urgent : elle doit contribuer beaucoup à l'efficacité des remédes ſternutatoires, & à l'opération des ſecours qui conviennent eſſentiellement pour débarraſſer les bronches

*C'eſt par ces raiſons que la ſyncope ſuſpend les hémorragies, celles même qui viennent de l'ouverture d'une artére aſſez conſidérable.

de la liqueur étrangere qui les distend. Il est aisé de les affaisser jusqu'à un certain point en soufflant de l'air chaud dans leur cavité : c'est le premier secours que nous avons cru devoir indiquer ; & peut-être est-il des circonstances où le succès de tous les autres secours doit être déterminé par un commencement de détente, que ce moyen procure.

Je ne m'arrêterai point ici à combattre l'opération de la bronchotomie. L'on voit assez que cette opération ne doit être d'aucune utilité aux Noyés. Ceux qui ont proposé de leur ouvrir la trachée artére croyoient que l'air retenu par une violente inspiration, étoit la cause de la dilatation du poumon des Noyés. Ils ont cru en conséquence que cette opération procureroit l'affaissement de ce viscére. M. Heister conseille cette opération d'après M.

Detharding ; mais il veut que l'ouverture de la trachée artére ſerve à ſouffler de l'air dans le poumon, quoique, ſuivant le Profeſſeur Danois, la bronchotomie ne ſoit propoſée qu'afin de donner iſſue à l'air que l'abbaiſſement opiniâtre de l'épiglotte retient dans les poumons. Cet abaiſſement eſt une ſuppoſition gratuite ; l'opération de la bronchotomie eſt donc inutile, c'eſt ce que je dis à M. Detharding. Pour faire entrer de l'air dans les poumons, l'opération de la bronchotomie eſt encore inutile ; c'eſt ce que j'oppoſe à l'autorité de M. Heiſter : tous ceux qui voudront ſe donner la peine de lire ce que ces deux Auteurs ont écrit, & celle de répéter les expériences que j'ai faites, verront qu'en expliquant la cauſe de la mort des Noyés, & la nature des ſecours qui conviennent à leur état, ils ont donné plus de carriére à leur imagination,

que d'attention au rapport qu'il doit y avoir entre les déſordres & les moyens de les réparer, & que leur doctrine n'eſt appuyée ſur aucun fait. M. Bruhier qui n'a preſque rien mis pour ſon compte dans toutes ces queſtions, & qui s'eſt contenté de rapporter tout ce qu'il a ſçu avoir été dit ſur les matiéres qu'il traite, ne laiſſe pas de ſentir dans cette occaſion que le Profeſſeur Allemand n'eſt pas d'accord avec le Docteur Danois : on peut voir comment il les concilie *.

Lorſqu'on a réuſſi à faire donner des ſignes de vie à un homme dont la mort auroit été certaine ſans les ſecours qu'on lui a procurés, on doit encore le conſidérer comme attaqué d'une maladie grave qui peut exiger la continuation des ſecours de l'art. Quelques Auteurs prétendent que lorſqu'un Noyé a jetté un ſoupir, ou

* Pag. 209. du ſecond Tome du Traité de M. Bruhier.

qu'il a donné le moindre ſigne de vie, on eſt ſûr de le ſouſtraire à la mort, en continuant à l'échauffer par dehors & par dedans. Ces moyens peuvent être inſuffiſans. Le rétabliſſement des mouvemens de la reſpiration ne fait pas rejetter par la bouche toute la liqueur qu'on inſpire en ſe noyant; les parois de la poitrine n'agiſſent point aſſez fortement ſur la ſurface des poumons. J'ai réuſſi beaucoup de fois à rappeller d'une mort apparente à la vie, des chiens & des chats que j'avois noyés; ils continuoient d'avoir la reſpiration gênée pendant pluſieurs heures; elle devenoit moins difficile par dégrés. J'en ai ouvert à des tems différens après le rétabliſſement de l'action de la poitrine, & j'ai remarqué que les poumons étoient plus ou moins embarraſſés, ſelon que ce tems avoit été plus ou moins long. Au bout de deux heu-

res, les bronches contenoient encore environ la moitié du fluide qui avoit été inſpiré. Ces expériences indiquent l'adminiſtration des potions expectorantes émétiſées, l'uſage de l'oximel ſcillitique, &c. après qu'on aura mis le malade en aſſez bon état pour avaler ces remédes.

L'ouverture des corps de quelques Noyés ſembloient m'avoir fait voir que l'eau qu'ils avoient inſpirée pouvoit s'épancher dans la cavité de la poitrine, en ſortant des pores du poumon par tranſudation.

Il y avoit environ un demi-ſeptier d'eau épanchée dans chacune des deux cavités de la poitrine de l'homme dont j'ai parlé pag. 287. il avoit recouvré l'uſage de ſa reſpiration, & malgré l'épanchement, les poumons étoient plus gonflés qu'ils ne le devoient être naturellement.

J'ai trouvé deux verres de ſéroſités

épanchées dans la poitrine de la femme, qui au moyen d'une reſpiration inſenſible a vécu ſept heures après avoir été retirée du puits où elle avoit été ſubmergée pendant une demie heure. Ses poumons étoient exceſſivement dilatés.

Le 2 Février 1745. je fis l'ouverture du cadavre d'une fille âgée de 23 ans, qui pour éviter une correction qu'elle ne croyoit pas convenir à ſon âge, s'étoit jettée dans le même puits où s'eſt noyée la femme dont je viens de parler. Elle avoit reſtée pluſieurs heures ſous la ſurface de l'eau, & y étoit véritablement morte. Ses poumons étoient très-gonflés, & il n'y avoit pas une ſeule goutte d'eau dans la cavité de la poitrine. Cette obſervation comparée aux deux précédentes, ſemble prouver que dans ceux d'entre les Noyés qui ſurvivent à leur accident, il ſe fait un épanchement

dans la poitrine. Ce point étoit assez important pour mériter qu'on le vérifiât : car si cet épanchement avoit lieu, il seroit la cause de la difficulté de respirer qu'on remarque lorsque la respiration se rétablit ; & l'opération de l'empyeme pourroit devenir un secours consécutif utile à ceux qu'on auroit rappellés à la vie. Pour éclaircir cette difficulté, il falloit noyer des animaux ; les rappeller à la vie, & les ouvrir ensuite tout vivans. C'est ce que j'ai fait, & je n'ai jamais trouvé dans ce cas qu'il y eut épanchement entre les poumons & la plevre. Il est probable que celui que j'ai observé se fait de la même maniére que l'épanchement du péricarde, où l'on ne trouve aucune liqueur à l'ouverture des animaux vivans ou de ceux qui viennent de mourir. De la plevre & de la membrane extérieure du poumon, il exude continuellement dans l'état na-

turel, une humeur qui rend gliſſantes les ſurfaces de ces membranes ; c'eſt ſans doute cette matiére qui produit l'épanchement que l'on trouve, & qui ne ſe fait qu'à la mort.

Nota. M. Bruhier avoit mis la Thèſe de M. Winſlow ſur les ſignes de la mort à la tête du premier volume de ſon Ouvrage ſur l'incertitude de ces ſignes. Dans la ſeconde édition de ce premier Volume, il a ſupprimé cette Thèſe. Comme je l'indique, & que j'y renvoye pluſieurs fois, j'ai cru devoir la mettre ici, afin » de ne pas priver le » public de la ſatisfaction que procu- » re une lecture où l'on trouve réuni » le double mérite d'un ſtile égale- » ment précis & concis ; » c'étoit le motif qui avoit porté M. Bruhier à la placer dans ſa langue originale, au commencement de ſon Ouvrage, qui alors ne devoit être qu'une ſimple traduction de cette Thèſe.

AN MORTIS INCERTÆ

Signa minùs incerta à Chirurgicis, quàm ab aliis experimentis?

I.

MORS certa; mors incerta. Moriendum esse, certum omnino; mortuum esse incertum aliquando. E feralibus involucris, è feretris, imò è tumulis evasisse quam plures, decessisse creditos, compertum est. Compertum itidem, præcipitanter humatos non nisi præposteram obiisse mortem, morte eorum, quos funis ac rota necant, multò magis horrendam. Compertum præterea, præfestinatæ anatome traditos, nondum finitæ vitæ notas ipso plagæ funestæ momento dedisse manifestissimas, pudore scrutatoris incauti

LES ÉPREUVES CHIRURGIQUES donnent-elles des ſignes plus certains d'une mort douteuſe, que les autres expériences ?

I.

RIEN de ſi certain que la Mort, puiſqu'elle eſt inévitable; rien de ſi incertain, puiſque des perſonnes réputées mortes, & qu'on avoit enſevelies, ſont ſorties de leur cercueil & même de leur tombeau. Combien de gens y ſont morts, pour avoir été enterrés avec trop de précipitation; ſort bien plus affreux ſans doute que celui des miſérables livrés aux derniers ſupplices. Il y a des exemples de perſonnes qui ont donné des marques certaines de vie à l'inſtant qu'un Anatomiſte imprudent, portant ſur elles un fer meurtrier, ſe couvroit de honte,

maximo, maximâque familiæ ſuperſtitis indignatione comitatas. Fabulantur, ais, qui talia narrant. DUNS SCOTUM *in tumulo momordiſſe brachia; idemque* ZENONI *Imperatori, poſt iteratos, & ab excubantibus auditos ejulatus accidiſſe; nugas opinaris. Tranſeant hæcce, licebit. Non licebit itidem teſtes repudiare probatiſſimos, integerrimos, oculatos, imò etiamnùm ſuperſtites.* Profectò, *inquit æſtimatiſſimus Jatrophilorum Mæcenas, ac Pontificis Maximi fel. record.* CLEMENTIS *XI. Archiater* LANCISIUS * non ex aliorum duntaxat hiſtoriis nobis innotuit, multos, qui deceſſiſſe credebantur, vel prope ſepulchra evigilâſſe, ſed & noſtro etiam experimento idipſum recordamur in viro nobili, adhuc vivente, qui viginti ante annos, cùm ei juſta perſolverentur in templo,

* *De mort. ſubit. L. I. C. 15. N. 2.*

& excitoit l'indignation de toute une famille. Direz-vous que tout cela eſt fabuleux? Croyez-vous qu'il ſoit faux que Scot ſe ſoit rongé les bras dans ſon tombeau, & que l'Empereur Zenon en ait fait autant après pluſieurs gémiſſemens que ſes Gardes ont entendus. Je le veux bien; mais réjetterez-vous le témoignage irréprochable de gens dont la probité reconnue égale les lumiéres & le diſcernement? Ecoutez l'illuſtre Lancisi, premier Médecin du Pape Clement XI. *Ce n'eſt pas*, dit-il, *par de ſimples oui-dire que j'ai ſçu que pluſieurs perſonnes que l'on alloit enterrer, ont donné des ſignes qu'elles étoient vivantes; j'ai vu, il y a environ vingt ans, un gentilhomme qui vit encore, à qui le ſentiment & le mouvement ſont revenus dans l'Egliſe, pendant le ſervice qu'on chantoit à côté de ſon corps; ce qui*

ad motuum ſenſuumque munia, omnium cum terrore, magis quàm admiratione redivit. Juvenis quidam, *refert conſultiſſimus ille Romanorum Medicus* P. Zacchias* in Archihoſpitali S. Spiritûs....peſte correptus eſt, ex cujus violentiâ in ſyncopen lapſus pro mortuo elatus eſt, ejuſque corpus inter cadavera peſte ſublata ejectum, cum quibus dum veſpillones parant illud naviculâ per Tiberim ad deſtinatum locum aſportare, ille vitæ aliquem ſenſum præbuit; unde ad Hoſpitale delatus, & utcumque ab eo ſymptomate ſeſe recolligens, poſt duos dies in novam ſyncopen lapſus, unde iterùm ejus corpus inter cadavera juſtè ſublata conjectum eſt, cum illis terræ demandandum: ſed denuò reviviſcens, aptiſque medicamentis recreatus, tandem à morbo in totum liberatus, adhuc in vivis degit. Sed

* Qu. Med. Legal. Tom. III.

fut

fut moins un sujet d'admiration, que de frayeur pour les assistans. P. ZACCHIAS, *très-habile Médecin de Rome, rapporte qu'un jeune homme pestiféré tomba en syncope, & fut porté dans cet état parmi les morts; ceux qui se disposoient à l'enterrer, ayant découvert en lui quelques signes de vie, le reporterent à l'Hôpital. Deux jours après, étant de nouveau tombé en syncope, on le crut bien mort cette seconde fois. On le mit avec les cadavres pour être enterré. Il donna encore des marques de vie. Les secours qu'on lui donna eurent tout le succès imaginable. Ce jeune homme est encore vivant. Il y en a bien d'autres qui pendant cette maladie contagieuse ont été mis dans le tombeau sous de fausses apparences: nous en sommes certains.* PHIL. PEU, très-habile Accoucheur, fait avec une franchise qu'on ne peut

in hâc eadem peſte hîc Romæ alios non vitâ adhuc deſtitutos pro mortuis ſepulchro demandatos eſſe ſcimus. *Ingenuitate nunquam ſatis laudandâ fatetur peritiſſimus quondam Chirurgus Parienſis*, PHIL. PEU *ſeſe, ut in gravidâ, quamque, nullo circa præcordia motu, nec ullo ad ſpeculum halitu percepto, mortuam ipſemet crediderat, ſectionem Cæſaream inſtitueret, inſtanter rogatum, inſtrumento vix admoto, trepidationem corporis, ſtridorem dentium, motumque labiorum ejuſdem obſervaſſe, ac tanto hinc terrore perculſum fuiſſe, ut deinceps operationi iſti ſe numquam accincturum fore voverit, niſi de morte prægnantis certo certiorem factum. Idem ferè non ita pridem illuſtriſſimi cujuſdam viri corpus, ante elapſos à morte creditâ viginti quatuor horas, ſecanti contigiſſe fertur: ſimilique tragœdiâ ad incitas redactum*

aſſez louer, l'aveu d'une faute qu'il a commiſe. Appellé pour faire l'Opération Céſarienne à une femme, que l'on croyoit morte dans l'inſtant, il tâta la région du cœur & n'y apperçut aucun mouvement ; le miroir approché de la bouche ne fut point terni. Sur ces indices lui-même la crut morte. A peine eut-il commencé l'opération, qu'il s'apperçut d'un tremblement dans tout le corps de cette femme. Elle grinça des dents & remuoit les lévres. Cet accident cauſa une telle frayeur à ce Chirurgien, qu'il ſe promit bien de ne plus entreprendre cette opération dans la ſuite, ſans avoir des preuves bien certaines de la mort. On aſſure que pareil malheur eſt arrivé il n'y a pas long-tems à un homme de la premiere diſtinction que l'on vouloit ouvrir avant l'expiration des vingt-quatre heures depuis qu'il étoit réputé

fuisse principem Anatomicorum sui sæculi VESALIUM, *satis superque constat. Verùm enim verò testes hodiernos, imò viventes desideras. Reservatis alii occasioni testimoniis aliorum quamplurium, en! Quos, quandocumque libitum fuerit, ipsemet auscultare poteris. Testatur spectatæ integritatis pater* LECLER *antehac convictûs in Collegio* LUDOVICI MAGNI *Procurator jam diu cognitissimus, sororem primæ patris sui uxoris in cæmeterio publico Aurelianensi cum annulo digitum ornante humatum fuisse: subsecutâ posteà nocte sandapilam, spe lucri, famulum detexisse, eodemque digiti, cui strictè nimis inhærebat annulus, amputationem moliente, sepultam illico dolorem sibi fieri exclamâsse: perterrito & in fugam mox consternato fure, ipsam divulsis linteis, ædes suas petiisse, posteaque circiter decennium vixisse, ac, prole*

mort. L'on ſçait qu'un évenement auſſi funeſte réduiſit aux derniéres extrémités le fameux VESALE, le plus grand Anatomiſte de ſon ſiécle. Ces exemples ne ſuffiſent-ils pas? Faut-il des témoins connus, & à qui l'on puiſſe s'informer de la vérité des faits. Le Reverend Pere Lecler, ci-devant Procureur de la Maiſon des Penſionnaires au Collége de Louis le Grand, dont la probité eſt connue, vous dira que la ſœur de la premiere femme de ſon pere ayant été enterrée dans le cimetiére public d'Orleans, avec une bague au doigt, un Domeſtique attiré par l'appas du gain, découvrit le cercueil la nuit ſuivante, & que ne pouvant parvenir à ôter la bague, il ſe diſpoſoit à couper le doigt. La douleur fit jetter un grand cri à cette femme, ce qui effraya & mit en fuite le voleur; elle ſe débarraſſa des linges qui l'envelop-

interim editâ, vitam mariti ſuperâſſe. Teſtatur integerrimæ fidei Sacerdos, DN. M. JOSEPHUS MARESCHAL Eccleſiæ Metropolitanæ Pariſienſis Capellanus, ac S. Joannis à Mottâ apud Cenomanos Prior, anno 1714. circiter, dum tranſiret per plateam JOANNIS ROBERT dictam, ſe vidiſſe mulierem lodice laneâ coopertam, ante fores domûs in biſellio ſedentem juxta loculum, in quo illuc delata, & è quo jamjam extracta fuerat. Teſtatur idem anno 1722. vel 1723 ſe vidiſſe & audiviſſe veſpillonibus vicum CAMPI FLORIDI petentibus obvios clamantes, non mortuum eſſe, quem quærebant, ſed è feretro ereptum vivere. Teſtatur peritiſſimus Chirurgus Pariſienſis D. BENARD, ſe adoleſcentulo unà cum patre pluribuſque adſtantibus in Parochiâ Reol præſente, Religioſum Ordinis S. Franciſci, jam à tertio

poient, & revint à ſa maiſon. Elle n'eſt morte que dix ans après, ayant ſurvécu à ſon mari, dont elle eut un enfant depuis cet accident. M. Mareſchal, Prêtre très-digne de foi, Chapelain de Notre-Dame à Paris, & Prieur de S. Jean de la Motte au Mans, dit qu'environ l'année 1714. paſſant dans la rue *Jean Robert*, il vit ſur le pas d'une porte une femme enveloppée d'une groſſe couverture de laine, aſſiſe dans un fauteuil, à côté d'un cercueil dans lequel elle avoit été apportée juſques-là, & d'où on venoit de la tirer à l'inſtant; il certifie auſſi avoir vu en 1722. ou 1723. des gens qui crioient aux porteurs de morts qui s'avançoient vers la rue du *Champ Fleury*, que celui qu'ils venoient chercher, étoit ſorti de la bierre, & qu'il n'étoit pas mort. M. Benard, Chirurgien de Paris, aſſure qu'étant jeune, il a vû dans

vel quarto die tumulatum, è ſepulchro protractum fuiſſe adhuc viventem ac ſpirantem, manibus circa ligaturam commorſis, ſed è veſtigio ferè extinctum; imò perſcripta fuiſſe coram judicibus acta rei geſtæ, cujus occaſionem dederat epiſtola amici monentis eumdem catalepticis inſultibus obnoxium eſſe. Teſtatur honeſtiſſima vidua D. LANDRY peritiſſimi olim Calcographi, patrem ſuum ſtraminibus per aliquot horas mortui inſtar impoſitum, poſt aquam ſalitam ori infuſam, ſuadente, quæ verè mortuum eſſe perſeveranter negaverat, amicâ, denuo diuque poſtea vixiſſe. Allegata hæcce impræſentiarum ſufficiant ut quod celeberrimus LANCISIUS inquit, Quis ignorat peſtis tempore omnem rem nonniſi tumultuariè peragi; ac perinde leve dumtaxat ſtudium ad ſecernendos veros à pſeudo mortuis adhiberi; *idem nobis*

la

la Paroiſſe de Réol en préſence de ſon pere & de pluſieurs perſonnes, tirer du tombeau un Religieux de l'Ordre de S. François qui étoit enterré depuis trois ou quatre jours. Il étoit encore vivant; mais il mourut un inſtant après ſon exhumation. Elle fut faite ſur l'avis d'un de ſes amis qui manda qu'il étoit ſujet à des attaques de catalepſie. La Juſtice dreſſa un procès-verbal de ce fait. Madame Landry, veuve du fameux Graveur de ce nom, rapporte que ſon pere a été tenu pour mort pendant pluſieurs heures ſur une paillaſſe, & qu'il eſt revenu par le moyen de l'eau ſalée qu'on lui fit couler dans la bouche, par le conſeil d'une de ſes amies, qui ſoutint avec obſtination qu'il n'étoit pas mort. Tous ces faits ſuffiſent pour convaincre de ce que dit le célébre Lanciſi, *Qui ignore qu'en tems de peſte tout ſe fait en*

non modò liceat, verùm etiam nos oporteat de quovis epidemiorum tempore, de præfeſtinatorum in Xenodochiis, in ſuburbiis, alibique funerationum frequentiâ, vindictam mortis violentæ in ipſis cæmeteriis clamante, ac de horrendis ſemivivorum, imò forte viventium, poſt bellicoſos conflictus humationibus præpoperatis, ſuſpicari.

II.

NE finitæ quidem vitæ ſatis certas notas eſſe, virum, jure magni nominis, Democritum pro-

déſordre, & que l'on ne donne pas l'attention néceſſaire pour diſtinguer ceux qui ſont réellement morts, de ceux qui ne le ſont qu'en apparence. N'eſt-il pas permis de penſer que cela ſe paſſe de même parmi nous dans le tems où il regne quelque maladie épidémique, pouvons-nous en douter lorſque nous voyons dans les Hôpitaux, dans les Fauxbourgs & ailleurs, les enterremens ſi fréquens, & qui ſemblent demander vengeance de la mort violente qu'ils cauſent. Combien de gens à moitié morts, & même vivans, ſont, ſurtout après les batailles; les victimes de l'uſage terrible où l'on eſt de précipiter les enterremens.

II.

CELSE nous apprend que *Democrite, qui étoit à juſte titre un homme de grande réputation, avoit*

posuisse, *tradit Hippocrates Latinus. In apoplexiâ, syncope, suffocatione, tum verâ strangulatorum, oppressorum, submersorum, locis angustioribus inclusorum, halitibus noxiis infectorum, &c.... Tum spuriâ sive nothâ hystericarum, hypochondriacorum, vehementioribus animi passionibus perculsorum, aliisque ejusmodi affectionibus, sæpe numerò incerta fallunt incertæ mortis signa, non tam artis crimine, quàm aut imperitiâ aut negligentiâ artem profitentium, atque exercentium, ut & adstantium vel incuriâ, vel inopiâ, imò quandoque malitiâ. Faciei rubor, calor trunci, artuum flexibilium mollitudo, incerta vitæ nondum finitæ signa: omninò finitæ pariter incerta vultus pallens, frigens truncus, extremitates rigidæ, motuum sensuumque externorum cessatio. Vitæ superstitis signa omnium certissima Pulsus*

pensé que les signes de la mort n'étoient pas suffisamment certains. L'apoplexie, la syncope, la vraie suffocation, telle que celle de ceux qu'on a étranglés, ou étouffés, des noyés, de ceux qui ont été enfermés dans des lieux trop étroits, ou exposés à des vapeurs nuisibles; la fausse suffocation des femmes hystériques, des hypocondriaques, de ceux qui sont saisis de violentes passions de l'ame; tous ces cas, & plusieurs autres de la même nature, peuvent induire en erreur sur les signes de la mort; & ce n'est pas tant par l'imperfection de la Médecine, que par l'ignorance ou la négligence de ceux qui l'exercent, ou par le peu d'attention, quelquefois même par la méchanceté de ceux qui ont soin des malades. La couleur vermeille du visage, la chaleur du corps, la flexibilité des membres, ne sont que des marques incertaines

ac Reſpiratio, quippe ſine quibus omnino perit. Cave credas deſiiſſe geminos hoſce motus, quotieſcumque intuitu, tactuve eoſdem non offenderis. Scrutare pauliſper utriuſque tractum. Pulſum, quem in recto vel reclinato carpo non ſenſeras, in eodem leniter incurvato fortè reperies: hîc nimirum laxa cruori quantumvis leniter appellenti cedit arteria; iſthic tenſa viam præcludit: ille, qui circa radii baſin profundiùs hæret, pollicem inter & os metacarpi vicinum fortè patebit. Cave interim rudiori preſſione languentem hîc pulſum tactui tuo ipſemet ſubducas. Nec minùs cave arteriolarum in digitis propriis micationes arteriis carpi iſtius attribuendo, vivum exiſtimes qui verè mortuus eſt. At nullo hiſce in locis occurrente pulſu, omnia conclamata non illico judicandum. Temporum arterias explora; quibus neque perceptis, carotides

que l'on ſoit en vie. De même la paleur du viſage, le froid du corps, la roideur des extrémités, l'abolition des mouvemens & des ſens externes, ſont des ſignes qui ne prouvent pas certainement que l'on ſoit mort. Le poulx & la reſpiration ſont des ſignes indubitables de la vie, car elle ne peut ſubſiſter ſans ces fonctions. Mais ne croyez pas qu'elles ſoient entiérement éteintes lorſque vous ne les appercevrez point. Examinez les choſes avec ſoin; en faiſant fléchir le poignet, on trouve ſouvent le poulx que l'on n'avoit point ſenti quand le poignet étoit droit ou renverſé. Par ce mouvement, on relâche l'artére & le ſang qui n'eſt pouſſé que foiblement peut y parvenir. Quelquefois auſſi on ſent l'artére entre le pouce & le premier os du métacarpe lorſqu'on ne la trouve point au poignet. Il faut la tater

canalibus cæteris ampliores, embolo-
que vitæ directiùs agitatas consule,
digitis non leviter, ut alibi, sed pro-
fundiùs sub posticâ alterutrius musculi
sternomastoidei crepidine appressis. Id-
quod etiam versus inguina in arteriis
cruralibus prudenti exercitatorum di-
gitorum attactu probè observandum.
Præter hæc, sive ultimò, etiam in
ipsis præcordiis inquirenda tum fini-
tæ, tum non finitæ vitæ signa; in-
quirenda verò, non supino corpore,
sed in latus ferè conversо, non sinis-
trum duntaxat, sed etiam dextrum.
Corpore supino, cor spinam versus
aliquo modo subsidere, adeòque à cos-
tis remotum, jam leviusculè, jam
vix ac ne vix, imò nullatenus præ-
cordia ferire, quilibet experiri potest.
Cor plerumque ad latus sinistrum
oscillare solet; sed in nonnullis dex-
trorsum pulsare observatum, in iis
scilicet in quorum postea cadaveribus

légérement ; par une compreſſion trop forte, vous en empêcheriez la pulſation. Le battement des petites artéres de l'extrémité de vos doigts, peut auſſi vous faire croire que le poulx bat, quoique la perſonne ſoit réellement morte : ſoyez également en garde contre ces illuſions. Tout n'eſt pas déſeſpéré lorſqu'on ne ſent point le poulx où l'on le trouve ordinairement. On peut tâter l'artére temporale, & les carotides. Celles-ci ſont conſidérables & reçoivent le ſang du cœur en ligne droite. Leur ſituation profonde exige que pour les découvrir on appuye les doigts avec aſſez de force à côté du bord poſtérieur du muſcle ſternomaſtoïdien. On peut encore tâter le poulx avec ſuccès aux artéres crurales vers la région des aines. Il faut auſſi faire des recherches à la région du cœur, mais pour les faire

inversa tum pectoris tum abdominis reperta fuere viscera : qualis quidem situs insolitus fortè non semel in affectibus jecoris, lienis, intestini coli, præsertim cæci sive capitis coli, curandis fefellit. Nihilominùs, quantâ libet adhibitâ diligentiâ in prædictis casibus, quandoque ita latent cordis æquè ac arteriarum ictus, ut nisi alias aliundè notas simul quæsieris, mortuum judicares, quem vivere resciscas post modum. Non minùs dubia in isto rerum statu dubiæ mortis indicia promit scrutinium Respirationis. Consopita hæc, & veluti sepulta quandoque torpet, ut neque visui, neque tactui, vel levissimus circa thoracem motus patescat. Scilicet uti debiliores cordis & aortæ vibrationes unà cum libero, quamvis placidissimo, aëris externi ad intimos pulmonum recessus allapsu, vitæ aliquandiu protrahendæ sufficiunt, absque

utilement, il faut que le corps ſoit ſur le côté. Quand le corps eſt ſur le dos, le cœur s'approche de l'épine, & s'éloigne des côtes au point qu'il ne frappe que très-foiblement, ou même point du tout contre elles; c'eſt ce qu'un chacun peut éprouver ſur lui-même. Le cœur bat ordinairement du côté gauche, mais ſes battemens ſont à droite dans ceux dont les viſcéres ſont tranſpoſés, ſingularité qui a peut-être été plus d'une fois une ſource d'erreur dans le traitement des maladies du foye, de la ratte, de l'inteſtin colon & du *cæcum*. Il faut donc avoir égard à la poſſibilité de cette tranſpoſition dans l'examen que nous indiquons. Cependant le mouvement du cœur & des artéres peut échapper à toutes ces recherches; ſi l'on n'avoit recours à d'autres ſignes, on jugeroit mortes des perſonnes qui ſont

ullo propemodum in arteriis exterioribus ictu manifeſto, ita ſola ferè vis elaſtica bronchiorum & veſicularum, levioribus cordis & arteriæ pulmonaris trepidationibus adjuta, vicem manifeſtæ reſpirationis aliquatenus ſupplere poterit. Verùm enim verò quamvis organa circuitui ſanguinis inſervientia ulteriùs explorandi viæ deſint, non modò Reſpirationis, ſed ſenſuum motuumque inſtrumenta penitiùs inquirere poteris, quinimo debes, ne fortaſſe quem mortuum judicaveras, per temetipſum & vitâ & ſalute demum privetur.

vivantes. L'examen de la reſpiration ne fournit pas dans ces circonſtances des preuves plus certaines d'une mort douteuſe. Ses mouvemens peuvent être abſolument imperceptibles. Lorſque les vibrations du cœur & de l'aorte ſont languiſſantes, la vertu élaſtique des bronches & des véſicules du poumon, aidée par de légers frémiſſemens du cœur & de l'artére pulmonaire, ſuffit alors pour la reſpiration, qui continue de ſe faire, quoiqu'inſenſiblement. Les recherches qu'on a faites inutilement ſur les organes de la circulation du ſang, ne diſpenſent pas de celles qu'on doit faire ſur les organes de la reſpiration, du ſentiment & du mouvement. En les négligeant on ſe rendroit coupable de la mort de ceux que l'on auroit privés de ſecours, d'après un jugement porté ſur des apparences trompeuſes.

III.

UT à verè mortuis diſtinguerentur ii, de quorum morte dubitari poſſet, varia varii experimenta propoſuére. Reſpirationis, ſopitæ, ac veluti ſepultæ, ſigna quærentes, vel cerei accenſi flammam ori naribuſque leni & inconcuſſâ manu admovent, atque iſtâ huc illuc vacillante, modò non aliundè motus ille tremulus excitetur, vitam nondum finitam exiſtimant; flammâ verò quieſcente, finitam augurantur. Tenuiſſimorum lanæ carptæ vel goſſypii flocculorum ope idem alii autumant. Incerta profectò ſigna. Id ipſemet vivens vigenſque leviſſimo reſpirationis halitu, quotieſcumque libuerit, experiri poteris. Nec minùs incerta ex halitu ſpeculum ori ac naribus admotum offuſcante ſigna eſſe, teſtantur conſimiles ferè vapores ex

III.

DIFFERENS Auteurs ont proposé différentes épreuves pour distinguer ceux qui sont véritablement morts, de ceux dont la mort est douteuse. Les uns pour découvrir s'il y a encore quelques mouvemens de respiration, présentent d'une main sûre la flamme d'une bougie à la bouche & aux narines. Si la flamme vacille sans qu'on puisse attribuer ce tremblement à quelqu'autre cause, ils jugent que la vie n'est point entiérement éteinte. Ils pensent le contraire si la flamme n'est agitée en aucun sens. D'autres font la même expérience avec un brin très-délié de laine cardée, ou de cotton. Il n'y a personne qui ne puisse se convaincre de l'insuffisance de cette épreuve en modérant sa respiration. Ces signes ne sont donc rien moins que certains. Nous en disons autant de l'épreuve avec le miroir; puis qu'il s'exhale de

ore naribuſque verè defuncti adhuc calentis exſurgentes. Ab aliis vaſculo aquæ pleno ſuper apophyſin, ſeu epiphyſin, Xiphoidem ſupini ac prorſus immoti corporis poſito, vitam motus aquæ, quies verò mortem notare creditur. Conſultiùs foret, non ſupino ad amuſſim corpore id fieri, ſed in latus alterutrum eatenùs converſo, ut extrema coſtæ antepenultimæ cartilago ſupremum obtineat ſitum, eique, ad manifeſtandum vel leviſſimum in pectore motum xiphoïde multò magis diſpoſitæ, vaſculum imponatur. Cæterùm, immotis omninò coſtis, lento, ſubtili, ac placido, ſolius diaphragmatis motu in prædictis caſibus aliquando peragi poſſe Reſpirationis opus, ut aqua vaſculo contenta nullatenùs moveatur, experientia docuit. Cave nihilominùs, fermentantium in abdomine verè mortui humorum allapſu vaſculum

la bouche & des narines d'un cadavre encore chaud, des vapeurs capables de ternir la glace. Selon quelques-uns on peut juger qu'une personne n'est pas morte si l'on apperçoit du mouvement dans l'eau dont on aura rempli un verre posé sur l'avance xiphoïde, le sujet étant couché sur le dos. Il seroit, je pense, plus convenable qu'on fit cette expérience en mettant le sujet sur le côté, de façon que l'extrémité du cartilage de l'avant derniere côte fut la partie la plus élevée, & sur laquelle on placeroit le verre plein d'eau : il y seroit mieux que sur le cartilage xiphoïde pour appercevoir le plus léger mouvement qui se feroit dans la poitrine. Mais de plus ne sçait-on pas que pour entretenir la respiration dans les cas dont il s'agit, il suffit que le diaphragme ait du mouvement, & que ce mouvement peut être assez doux pour n'en causer aucun aux

commovente decipiaris. Neque tentatis incaſsùm hiſce, mori tuâ culpâ ſinas quem nondum obiiſſe, imò nondum niſi tuâ negligentiâ morituram eſſe, alia inſuper probare poterunt. Nares ſternutatoriis, errhinis, ſalibus, liquoribus acutis, magmate ſinapis, ſucco cæpæ, allii, raphani ruſticani, &c. plumularum aut penicillorum ope irritandæ. Gingivæ iiſdem ſæpiuſcule ac fortiùs affricandæ. Verberibus, urticis, &c. vellicanda tactûs organa; enematibus, flatu, ſumo inteſtina. inflexionibus & extenſionibus commovendi artus. Aures ſono, clamore, ſtrepitu moleſtandæ; cavendo tamen, ſi nullum omninò ſignum auditûs, nequidem leviſſimo palpebrarum, labiorum, digitorumve, aut aliarum partium motu dederit, quem examinas, ipſum non audire illico judices. Uti enim primum

côtes, ainſi le repos de la liqueur n'eſt pas une preuve que les fonctions vitales ſoient abolies; & même l'agitation de cette liqueur ne prouve pas qu'elles ſubſiſtent, car la fermentation des humeurs pourroit exciter ce mouvement dans un mort. Quels reproches n'auroit-on pas à ſe faire ſi l'on abandonnoit un ſujet ſur lequel ces moyens auroient été éprouvés ſans ſuccès. On doit en tenter d'autres qui ſont efficaces pour rappeller d'une mort apparente à la vie. Il faut irriter l'intérieur du nez avec des ſternutatoires, des ſels & des liqueurs pénétrantes, de la moutarde, du jus d'oignon, d'ail, de raifort ſauvage, avec les barbes d'une plume ou le bout d'un pinceau. Il faut frotter fréquemment & aſſez fortement les gencives avec les mêmes drogues; piquer les organes du tact avec des fouets, ou des orties; irriter les inteſtins avec des lavemens, du vent de

movens cor esse censetur, ita ultimum sentiens auditûs organum esse testantur ii, qui omni alio sensu privati singula distinctè tunc audita postmodum referunt. Testatur idem historia Theologi, qui moribundo nullum auditûs signum edenti dandam non esse absolutionem priùs docuerat; at cùm ipsemet gravissimo correptus deliquio, & omni interim motu orbatus singula ab adstantibus prolata audiverit, sententiam deinceps mutavit.

la fumée qu'on y introduira ; agiter les membres par de fortes extensions & fléxions; faire beaucoup de bruit, & crier aux oreilles : il ne faut pas s'imaginer que la personne n'entend point, parce qu'elle aura paru ne pas entendre : car de même que le cœur est appellé le premier vivant, on peut dire que des organes sensitifs, celui de l'ouie est le dernier qui perd son action. L'on a là-dessus le témoignage de ceux qui privés de l'usage de tous les autres sens, ont entendu très-distinctement, & rapporté ensuite tout ce qui avoit été dit pendant leur léthargie. Un Théologien avoit toujours enseigné qu'on ne devoit point donner l'absolution à un agonisant qui ne témoignoit par aucun signe extérieur qu'il eût la faculté d'entendre ; il changea de sentiment, parce que privé lui-même de tout mouvement dans une foiblesse considérable, il avoit entendu tout ce qui avoit été dit à côté de lui.

IV.

ULTIMO ab illâ Medicinæ parte, cujus olim effectus evidentissimos Celsus ipse prædicavit, finitæ vel non finitæ vitæ notas exquirere necessum est. Chirurgica, quæ detegendis illis aptiora putantur experimenta, pungendo, secando, urendo, potissimùm peraguntur. Diæresibus hisce velut à morte ad vitam quandoque revocati sunt, quos non aliter ac statuas aut truncos alia quævis affecerant tentamina. Nimirum tenuissimæ extremarum, quibus organum tactûs imprimis conflatur, nervorum fibrillæ, violento cuspidis, cultelli, igniſque impulsu vellicatæ, divulsæ, disruptæ, atque epidermidis operculo denudatæ, exquisitissimas dolorum perceptiones ad commune, uti vocant, sensorium usque, viâ hactenus inexplicabili ac celeritate

IV.

DE toutes les parties de la Médecine, la Chirurgie, comme Celse l'a remarqué il y a long-tems, est celle dont les effets sont les plus certains; c'est donc à elle qu'il faudra enfin avoir recours pour tâcher de trouver des signes de la vie ou de la mort. Les épreuves chirurgiques les plus convenables dans ce cas, sont des piquures, des incisions, ou des brûlures. Par ces moyens on a quelquefois réussi à rappeller à la vie des personnes sur lesquelles les autres épreuves avoient été entiérement inutiles. L'irritation & la divulsion que les épreuves chirurgiques causent aux houpes nerveuses dont l'organe du tact est formé, produisent une sensation douloureuse des plus vives, dont la communication au siége de l'ame se fait avec une viteſſe étonnante, & d'une maniere

promiſcuâ, continuant. Punctiones in volis manuum, pedumque plantis, ſcarificationes ſcapularum, humerorum, brachiorum, &c. efficacia quandoque reperta ſunt circa dubiam mortem experimenta. Felici licèt temerario auſu quidam prælongam aciculam ſub' ungue digiti pedis mulierculæ apoplecticæ nullum vitæ ſignum præbentis adigens, momento citiùs illam excitavit. Sectionibus patuiſſe notas vitæ nondum finitæ, ſatis probant allata ſuperiùs exempla. Efficaciſſima tandem judicantur dubiam mortem explorandi tentamenta, quæ ab Uſtione deſumuntur. Ita plebeïos aliquot, quos nullum, quantumvis validum atroxque remedium à fortibus apoplexiis excitaverat, ad vitam ſubitò revocitos per admota plantis pedum ignita ferramenta fuiſſe, memorat ſuprà laudatus, ac nunquam ſatis laudandus LANCISIUS. *Eadem eumdem*

qu'on

qu'on ne peut expliquer juſqu'ici. C'eſt par cette raiſon que les piquûres dans les mains ou à la plante des pieds, les ſcarifications ſur les épaules & les bras, &c. ont ſervi quelquefois à découvrir que les apparences de la mort étoient trompeuſes : c'eſt auſſi par cette raiſon qu'une femme a été tirée d'une attaque d'apopléxie en lui faiſant entrer profondément une longue aiguille ſous l'ongle d'un des doigts du pied ; moyen dont le ſuccès ne juſtifie pas la témérité. Les inciſions peuvent produire le même effet : enfin la cautériſation eſt regardée comme un moyen très-efficace. LANCISI, dont le témoignage eſt ſi reſpectable, rapporte que des gens du peuple que les remédes les plus violens n'avoient pû réveiller d'un aſſoupiſſement apoplectique, ont été ſur le champ rappellés à la vie par des fers rouges qu'on approcha

in ſcopum vertici capitis imponendæ alii ſuadent. Pari quoque ſucceſſu manibus, brachiis, aliiſve in cute locis, applicari poſſunt aqua fervida, cera vel ſimplex vel liquefacta, vel hiſpanica incenſa, funiculus ardens. Huc etiam referri queunt frictiones validæ, exemplo Medici, qui, cùm in decumbente pro mortuo habito membra adhuc flexibilia animadverciſſet, quamvis nullo pulſu, nullo per admotum ori goſſypium halitu, nullo per enema quantumvis acre effectu, plantas pedum ſetaceo fortiſſimæ muriæ immerſo, per tres horæ quadrantes continuâ frictione fortiſſimâ tractando, eum ad vitam revocavit. Nihilominus iſta quoque licèt alias efficaciſſima, ſperato caruiſſe ſucceſſu experimenta, miſſis aliis exemplis, ſola inſtar omnium Regiæ Scientiarum Academiæ communicata evincit hiſtoria de milite quodam ignita

de la plante de leurs pieds. Quelques autres conseillent qu'on mette les fers rouges sur le sommet de la tête. L'on peut exciter avec succès, sur les mains, les bras ou autres parties du corps une sensation douloureuse avec l'eau bouillante, la cire ordinaire ou la cire d'Espagne brûlante, ou avec une mêche allumée. Les frictions violentes opérent à peu près de la même maniére. On lit dans les Ouvrages de l'Académie des Curieux de la nature, qu'un Médecin » s'étant apperçu qu'un homme » qu'on croyoit mort, avoit encore » les membres fléxibles, quoiqu'on » ne sentit point de poulx, que l'im- » mobilité du coton dépoſât contre » l'exiſtence de la reſpiration, & que » les lavemens les plus âcres fuſſent » ſans effet, il fit frotter fortement » la plante des pieds de cet homme » avec une étoffe *de crin*, pénétrée

ferramenta nullatenùs sentiente, salvis licet omnibus motuum voluntariorum organis.

V.

QUID *indè, quorsum tot molimina, ais ? Quænam sic pungendi, secandi, urendi ratio ? En ! Quia me vestigia terrent, ipsum me ferali bis addictum involucro, primâ vice puerum, adolescentem secundâ, judicante medico. Præterea, jam dudum monente* ZACCHIA, non debet hominum vulgus peritos

» d'une saumure très-forte, & par » ce moyen le rappella à la vie ». Quelque utiles que ces épreuves paroissent, elles peuvent néanmoins être fautives ; entre plusieurs exemples qui le prouvent, il suffit de citer une observation communiquée à l'Académie Royale des Sciences. Un Soldat ne sentoit point la chaleur d'un fer rouge quoiqu'il eut conservé la puissance motrice des parties qui étoient devenues insensibles.

V.

QUE resultera-t-il, me direz-vous, de tout ce que vous proposez ; à quoi bon, piquer, inciser, & brûler ainsi les corps ? A quoi bon ! Le voici : L'exemple des autres m'épouvante, moi surtout qui au jugement même de Médecin, ai été reputé mort & enseveli deux fois, l'une dans mon enfance, & l'autre étant

Medicos irridere, ſi nonnulla circa eos qui mortui putantur, aut verè mortui ſunt, machinantur, ut eos deprehendant an vita adhuc ſuperſit, nec ne. *Locum hìc meretur quod ex Fabio exclamante citat inclytiſſimus* LANCISIUS *» unde putatis inven-» tos tardos funerum apparatus ? » Undè quòd exequias planctibus, » ploratu, magno ſemper inquieta-» mus ululatu ? Quàm quòd vidimus » frequenter poſt conclamata ſupre-» ma redeuntes.* » Prudenter itaque lege vetitum eſt, *addit ibidem celeberrimus Archiater*, quoſcumque mortuos, & eos præſertim, qui repentè deceſſerunt, ſtatim ſepelire: *rogatque deinceps, non tantùm medicos, ſed etiam pios qui ex inſtituto animæ aſſiſtunt, ut indiciis utantur propoſitis ; utque Medici firmata novis experimentis inveniant præſidia, quorum miniſterio*

adoleſcent. *Au ſurplus le commun des hommes*, comme l'a remarqué Zacchias, *ne doit pas ſe mocquer de l'habileté des Médecins qui feroient des expériences ſur ceux que l'on croiroit morts, ou qui le ſeroient véritablement, pour tâcher de découvrir ſi la vie ſubſiſte encore, ou ſi elle eſt entierement éteinte.* Nous pouvons citer ici ce que LANCISI rapporte d'après Quintilien : » D'où » croyez-vous que ſoit venue la cou- » tume de différer les enterremens ; » pourquoi troublons-nous les pom- » pes funébres, par nos pleurs, nos » gémiſſemens & nos cris, ſi ce n'eſt » parce qu'on a vû ſouvent des gens » qu'on croyoit morts revenir à la » vie contre toute eſpérance. » *C'eſt pourquoi*, continue ce ſçavant homme, *on ne peut trop louer la ſageſſe de la loi qui défend d'enſevelir précipitamment les morts, & ſurtout*

ægri vel à morte penitus vindicari, vel ſaltem tantùm temporis lucrari valeant, ut crimina vitæ, (quod cardo rei eſt) ſacrâ exomologeſi expiare, ſeſeque numini commendare poſſint. Non abſimile pietatis medicæ ſpecimen jam olim dederat oraculum Scholæ Pariſienſis RIOLANUS, *ubi de ſuſpenſorum cadaveribus, ſectioni anatomicæ deſtinatis;* Quamdiu, *inquit*, calet corpus, ſi parum diſtat à ſuſpendio, incidi non debet, quoniam humanitas & pietas à nobis exigunt, ut ſi quis vitæ nondum extinctæ ſpiritus affulgeat, omni arte ſuſcitetur, ut vita miſero reſtituatur ad pœnitentiam agendam. *At verò quando quidem, præcipuè in caſibus memoratis, nulla abſolutè certa finitæ vitæ ſigna, præter liveſcentes in corpore maculas, atque exhalantem inde fœtorem cadaveroſum, ab alio quovis*

ceux dont la mort a été ſubite. Il prie enſuite les Médecins, de même que les perſonnes pieuſes dont l'état eſt d'exhorter les mourans, de faire uſage des moyens propoſés. Il exhorte ſurtout les Médecins à chercher des nouveaux moyens par leſquels on puiſſe ſouſtraire des victimes à la mort, ou du moins gagner aſſez de tems pour que ceux que l'on ne pourra réchaper puiſſent au moins ſe reconnoître & faire les actes de religion néceſſaires. Le grand Riolan, un des flambeaux de l'école de Médecine de Paris, a donné des marques à peu près pareilles de ſa charité en parlant des corps des juſticiés qu'on deſtine aux diſſections anatomiques. *Il ne faut y procéder*, dit il, *tant que le corps eſt chaud, & s'il n'y a pas long-tems que l'éxécution ſoit faite; la religion & l'humanité exigent que l'on donne à ces*

fœtore, etiam ſtercoreo, ut & ulceribus quibuſdam proprio, diſtinguendum, hactenùs inventa ſint; tutiſſimum erit, eò uſque in lecto relinquere obiiſſe creditum, relictis ſimul circa eumdem tanquam vivum ſtragulis, tegmine, ac pulvinari, nec niſi poſt biduum triduumve, toto corpore inter ipſa eadem ſtragula frigefacto, artubuſque planè rigentibus, ferali apparatu tractare. Cedro digniſſima præclari Venetorum Machaonis TERILLI *ſententia hæcce*: Cùm ex dictis ſatis conſtet, vitam omni vitali functione interdum ita fruſtrari, & ita latenter includi, ut à cadaveribus hujuſmodi corpora nihil differre videantur; ideo, ne pietati, & Chriſtianæ Religioni, viventia adhuc tumulando, injuria aliqua fiat, debitum tempus ſtatuendum eſt, quo vitam ſi qua lateat, ſuſcitari, exſpectare debemus. Eſt autem (ut inquit major Auctorum pars)

malheureux, tous les ſecours convenables pour les rappeller à la vie, afin qu'ils puiſſent faire pénitence de leurs crimes. Mais comme il n'y a, (ſurtout dans les cas dont nous parlons) aucun ſigne certain de la mort, que les taches livides du ſujet & l'odeur cadavéreuſe qui en exhale, odeur bien différente de toutes celles qui émanent des excrémens, de certains ulcéres, &c. le plus ſûr ſera de garder dans le lit pendant deux ou trois jours celui que l'on croira mort, avec ſes draps, ſes couvertures & ſes oreillers, comme s'il étoit vivant. On le laiſſera ainſi juſqu'à ce qu'il ſoit froid & devenu roide. Le ſentiment du célébre TERILLI Médecin de Veniſe, mériteroit d'être gravé en lettres d'or.... *Comme il eſt très-certain, par tout ce qui a été dit, que les fonctions vitales peuvent être diminuées au point que le corps*

ſpatium trium dierum naturalium ; quod ſeptuaginta duabus horis perficitur, &c. Quod ſi hoc tempore nullum vitæ veſtigium conſpiciatur, ſed potiùs pravum odorem cadavera emiſerint, certæ mortis argumentum clariſſimum exiſtit, & tunc ullo abſque ſcrupulo talia corpora reponenda. *Huic ſententiæ ſubſcribens conſultiſſimus* ZACCHIAS : Pro certo ergo concludendum, *ait*, hominem verè mortuum non niſi incipiente putredine cadaveris certò cognoſci poſſe. *Non mirum itaque teſtamento caviſſe quoſdam, ne vitam cum morte omnino commutaſſe putati è lecto ad feralia extrahantur, niſi elapſis ad minimum horis quadraginta octo, factiſque priùs ferro & igne experimentis minùs incerta mortis ſigna manifeſtantibus. Idem ferè non ita pridem initio currentis anni teſtamento nobiliſſimæ canonicæ D. de*

paroiſſe tout à fait ſemblable à celui d'un mort, il eſt à propos qu'on diffère les enterremens aſſez de tems, pour que la vie puiſſe ſe manifeſter; la charité & la religion ne permettent pas qu'on s'expoſe, faute de cette précaution, à enterrer des perſonnes qui ne ſont point réellement mortes. Selon tous les Auteurs il faut attendre trois jours naturels, ou ſoixante & douze heures. Si pendant ce tems on n'apperçoit aucun ſigne de vie, & qu'au contraire les corps exhalent une odeur fœtide, c'eſt une preuve infaillible de la mort, & l'on peut les enterrer ſans ſcrupulule. Zacchias eſt auſſi de cet avis; *un commencement de putréfaction, eſt le ſeul ſigne certain de la mort.* Il ne faut donc pas être ſurpris ſi quelques perſonnes, dans la crainte d'être enterrées vivantes, ont ordonné par leur teſtament qu'on ne les enterrât qu'au

CORBEVILLE cautum, atque à perilluſtri Hærede ad amuſſim obſervatum fuiſſe, cuilibet pernotuit. Imò idem cæteraque antè expoſita, ut & alia ejuſmodi, fiant nobiſmet ipſis in eodem verſantibus ſtatu enixè obteſtamur.

Ergò mortis incertæ ſigna non minùs incerta à Chirurgicis, quàm ab aliis experimentis.

FIN.

bout de quarante-huit heures, & après qu'on auroit fait ſur elles les épreuves chirurgiques qui peuvent ſervir à conſtater la mort. Tout le monde ſçait que Madame de Corbeville, fille de diſtinction, & Chanoineſſe, a preſcrit ces précautions dans ſon teſtament, & je deſire bien fort qu'on ait les mêmes attentions pour moi lorſque je ſerai dans le même cas.

Donc *les épreuves Chirurgiques ne donnent pas des ſignes plus certains d'une mort douteuſe que les autres épreuves.*

FIN.

TABLE DES MATIERES.

A.

ACADEMIES. Liſte de celles qui ont honoré de leur approbation le Livre de M. Bruhier ſur les ſignes de la mort. *Pag.* 5.

Accidens. Les hommes ſont ſujets à faire des mauvais raiſonnemens ſur les accidens futurs. 199. Les précautions contre certains accidens, peuvent faire plus de mal que le danger des accidens que l'on craint. 200.

Air. Sa corruption eſt une des principales cauſes des maladies contagieuſes. 169.

Alimens. Leur poids ne contribue en rien pour qu'ils deſcendent de la bouche dans l'eſtomach. 267.

ALPIN (Proſper) a fait un excellent Traité ſur les préſages de la vie & de la mort, 24.
AMBROISE PARÉ ſauve la vie à deux hommes qu'on avoit cru morts : M. Bruhier a cité mal à propos ce fait en preuve de ſon opinion ſur l'incertitude des ſignes de la mort, 44. Modéle que donne A. Paré pour faire les rapports en Juſtice ſur les noyés, 263.
Anatomie, dangers auſquels ſont expoſés ceux qui y travaillent, 175. Les travaux anatomiques ne fourniſſent aucune connoiſſance ſur les ſignes de la mort, 115.
Anciens. Souvent on leur fait dire ce à quoi ils ont le moins penſé. Raiſon de cette altération du ſens des Auteurs, 17.
Anglois. Ils ont inventé un inſtrument fort commode pour introduire facilement de la fumée de tabac dans les inteſtins, 281.
Apoplectiques, mal comparés aux noyés, 246.
Arabes. Ils vont à des jours reglés pouſſer des cris & des heurlemens

affreux sur le tombeau de leurs parens, 110.
Aromates, leur usage dans les embaumemens par les onctions extérieures, 98.
Artéres, c'est leur action qui conserve le corps dans son intégrité, 121.
Asclepiade, Médecin de grande réputation, a reconnu qu'un homme qu'on portoit en terre n'étoit pas mort, 12. *Celse* cite ce fait pour prouver la certitude des signes de la mort; & M. Bruhier pour en soutenir l'incertitude, 14.

B.

Bartholin, (Thomas) moyen qu'il propose pour introduire de la fumée de tabac dans les intestins, 280.
Becker, ses observations sur les noyés ont demontré qu'ils n'avalent point d'eau, 228. Elles ne sont point exactes. *Ibid.*
Berenger de Carpi, Chirurgien Italien, a prédit par une sçavante combinaison l'heure préciſe de

la mort ſix jours avant qu'elle arrivât, 25.
Bronches dilatées dans les noyés, cauſe de cette dilatation, 236.
Bronchotomie, opération de Chirurgie conſeillée ſans raiſon comme un ſecours utile aux Noyés, 258, 272 & 292.
Bruhier (M.) Docteur en Médecine & Cenſeur Royal; ſon Ouvrage ſur les ſignes de la mort eſt curieux & intéreſſant, 5. Il eſt approuvé par un grand nombre de Sociétés ſçavantes, *ibid.* On trouve dans *Moliere* le précis de toute ſa doctrine & le fondement de ſes raiſons contre la précipitation des enterremens, 10. Il cite *Celſe* en faveur de ſon opinion, & il lui eſt formellement oppoſé, 14. Regle que M. Bruhier établit pour juger de la vérité ou de la fauſſeté d'un fait, 35. Qualifications qu'il donne par anticipation à ceux qui ne croiront pas les faits qu'il rapporte, 36. La plupart des faits qu'il donne pour prouver les ſignes de la mort, en prouvent directement

la certitude, *pag.* 37 *& ſuivantes.*

C

CELSE, éloge qu'on lui donne, 8. On le cite en faveur de l'opinion de l'incertitude des ſignes de la mort, quoiqu'il combatte expreſſément cette opinion, 9. Il blâme nommément l'opinion de Démocrite ſur les ſignes de la mort; & il aſſure qu'il n'y a que des ignorans qui puiſſent ſe méprendre à ces ſignes, 12.

CICERON, ce qu'il penſe de la coutume de pleurer les morts, 107.

Circulation, cauſe de la circulation du ſang dans les veines, 290.

Cœur, ſon mouvement eſt le principe de la vie, 119.

Conclamation, ce que c'eſt, 111. Elle n'eſt point une preuve pour conſtater la mort, *ibid.* Les Romains conclamoient ceux qui étoient morts dans les pays étrangers, 112.

Conſervation des morts; elle n'avoit point lieu en Judée quoi qu'en diſe

M. Bruhier, 83 & 88. Le projet de conſerver les morts juſqu'à la putréfaction eſt très-dangereux, 162 & *ſuiv.*
Contes, ils font tort aux hiſtoires qu'on leur aſſocie, 36. Ceux qu'on a recueillis ſur les ſignes de la mort ne fourniſſent aucune lumiére ſur la queſtion, 70.
Convulſion, elle produit la roideur & l'infléxibilité des membres, 148. Moyens de connoître quand la roideur des membres eſt un ſymptôme de convulſion ou un ſigne de la mort, *ibid.* & ſuiv.
Corruption, c'eſt le mouvement progreſſif des liqueurs qui en préſerve nos corps, 121.
Coutumes obſervées chez différens peuples à l'égard des morts, 74. Ces coutumes n'ont aucun trait à la queſtion des ſignes de la mort, quoi qu'en ait dit M. Bruhier, 78.
Crainte, la crainte exceſſive d'être enterré vivant ſeroit déraiſonnable, 200.

D

DEGLUTITION des alimens ; comment elle se fait, 267.
DEMOCRITE a pensé que les signes de la mort ne sont pas suffisamment certains, 9. *Celse* a refuté cette opinion, 12. Jugement que M. Leclerc en a porté, 16.
DESFONTAINES, (L'Abbé) son sentiment sur le projet de conserver les morts jusqu'à putréfaction, 162.
DETHARDING, son opinion sur la cause de la mort des noyés, 232. Son sentiment ne paroît ni conforme aux connoissances les plus certaines de l'Anatomie, ni à l'expérience, 232 & 235. Il propose l'opération de la bronchotomie pour les noyés, 293.
DEVAUX (Feu M.) donne une formule pour faire en Justice des rapports sur les noyés, 265.

E

EMBAUMEMENS, leur utilité, 97. Origine de la coutume d'embaumer les morts, 169. Embaume-

mens des Egyptiens, 94; des Romains, 95; des Juifs, & quel en étoit le motif, 96. A Rome on n'ouvroit point les corps qu'on embaumoit, 103.
Emétiques convenables aux noyés, 275; comme on peut les exciter au vomiſſement, 276. L'émétique eſt un ſecours conſécutif, 299.
EMPEDOCLES, très-eſtimé de ſon tems pour ne s'être point mépris ſur les ſignes de la mort, 70.
Enterrement. Celui des perſonnes vivantes ne prouve pas l'incertitude des ſignes de la mort, 19 & 20. Jamais le délai qu'on a mis entre la mort & la ſépulture, n'a eu lieu pour conſtater ſi la mort étoit certaine, 97.
Epanchement trouvé dans la cavité de la poitrine de ceux qui après s'être noyés ont donné quelques ſignes de vie, 296.
Epiglotte, ſon uſage & ſon action, 232.
Epreuve du miroir ſur la bouche eſt une expérience fautive pour conſtater la mort, 123. Epreuves

chirurgiques, ce que c'eſt, 124; l'utilité dont elles ont été en certains cas, 125; leur inſuffiſance, 126; elles prouvent moins que les autres épreuves, 128.

Erreur (L') d'un particulier n'établit point l'incertitude des ſignes de la mort, 65.

Exhalaiſons corrompues & putrides; quel en eſt le danger, 168. Précautions que les peuples ont priſes pour s'en garantir, 169. Celles qui s'élévent des ſubſtances animales ſont plus nuiſibles que les autres, 182.

F

FERMENTATION (La) des humeurs peut exciter des mouvemens dans la poitrine & dans le bas-ventre d'un mort, 21.

Fléxibilité (La) des membres eſt un ſigne que le ſujet n'eſt point mort, 133.

Fonctions animales, ce que c'eſt, 116; fonctions naturelles, ce que c'eſt, 117; fonctions vitales, 118.

Frictions avec des linges chauds ſont utiles

utiles aux noyés, 273.
Fumée de Tabac dans les intestins fort utile aux noyés, 277 ; différens moyens de l'introduire, 278 ; incommodité de quelques-uns de ces moyens, 280 ; instrument fort commode pour cet usage, 281.

G

GAUTERON (M.) de la Société Royale de Montpellier. Ses expériences pour découvrir la cause de la mort des noyés, 225.

H

HAGUENOT (M.) Docteur en Médecine en l'Université de Montpellier, &c. Son sentiment sur le danger de l'inhumation dans les Eglises, 183.
HEISTER (M.) conseille l'opération de la bronchotomie comme un secours convenable aux noyés, & elle leur est inutile, 292.
Hémorragies, la syncope les suspend, & comment, 291.
Histoire d'une fille devenue grosse, étant en léthargie, 50. La plupart

des hiſtoires ramaſſées par M. Bruhier, ne ſont que des allégations ſans fondement, 60; les plus avérées ne peuvent rien en faveur de ſon opinion ſur les ſignes de la mort, 63.

Hôpitaux, c'eſt dans les Hôpitaux où l'on riſque le plus de donner la ſepulture aux vivans; & ce ſont auſſi les lieux où il ſeroit le plus dangereux de garder les morts juſqu'à la pourriture, 208. Pratique de l'Hôtel-Dieu de Paris à l'égard des perſonnes réputées mortes, & danger de cette pratique, 212. Moyens de prévenir dans les Hôpitaux le danger d'enterrer ſous les fauſſes apparences de la mort, 215.

I

INfléxibilité des membres, n'eſt pas un ſigne certain de la mort, 148. Moyens de diſtinguer ſi la roideur & l'infléxibilité des membres eſt un ſigne de mort ou un ſymptôme de convulſion, *ibid.*

Inhumation dans les Egliſes préjudiciable aux vivans, 176 & 183,

défendue par le Concile de Meaux en 845, 186. Exemples des mauvais effets qu'a produits l'inhumation dans les Egliſes, 187. Moyens de prévenir l'inhumation des perſonnes vivantes, 215.
Inſufflation de la fumée de tabac dans les inteſtins fort utile aux noyés, V. *fumée de tabac.*
Inſtinct. On peut juger ſolidement d'une choſe par inſtinct, 48.
Inſtrumens de muſique, leur uſage dans les pompes funébres des anciens, 112 *& ſuiv.*
Juifs, uſages qu'ils obſervent à l'égard des morts, 83 & 98.

L

LAMENTATION aux funérailles, proſcrite par la Loi des douze Tables, 110.
LANCISI. On a mal pris le ſens de cet Auteur lorſqu'on l'a cru partiſan de l'opinion de l'incertitude des ſignes de la mort, 18. Il craignoit plus de ſe tromper par rapport à lui, que de le faire au déſavantage du ſujet, 20. Conſeil de

cet Auteur aux Médecins à l'occasion des mouvemens qui peuvent se faire dans les cadavres, 21.
Leclerc (M.) met une restriction à l'exposé qu'il a fait de l'opinion de Démocrite sur les signes de la mort, dans son Histoire de la Médecine, 16.
Léthargie, ce que c'est, 120. Les moyens les plus violens ne sont pas toujours les plus efficaces pour réveiller les léthargiques, 128.
Lilius Gyraldus, son sentiment sur le motif de la sépulture des morts, 171.
Liqueurs, c'est leur mouvement progressif & circulaire qui préserve le corps de corruption, 121.
Littre, (M.) ses observations sur les noyés, 237; ses observations sur le danger de faire couler des liqueurs dans la bouche d'un homme qui ne peut avaler, 276.
Loi. La Loi des douze Tables défendoit d'enterrer dans les maisons; motif de cette défense, 171.

M

MACHINE pour souffler aisément de la fumée de tabac dans les intestins, inventée en Angleterre, 281 ; perfectionnée en Hollande par M. *Musſembroech*, 282.
Maladies contagieuses, leur origine, & cause de leur propagation, 167.
Maures poussent des cris & des heurlemens sur le tombeau de leurs parens, 110.
MEAD, (le Docteur) son sentiment sur la principale cause du progrès des maladies contagieuses, 182.
Médecine. L'opinion de l'incertitude des signes de la mort est injurieuse à la Médecine, 22: elle le seroit particuliérement à M. Winslow, 68. Eloge de la Médecine, 27. Son discrédit vient de l'ignorance de ceux qui se mêlent de l'exercer, *ibid.*
Miroir approché de la bouche, est une épreuve illusoire pour constater la mort, 123.
Membres, leur fléxibilité est un signe que le sujet n'est pas mort, 133.

MOLIERE. On trouve dans cet Auteur le fondement de toutes les raiſons rapportées par M. Eruhier en faveur d'un reglement général contre l'abus des enterremens précipités, 10.

Mort (La) a été pour les ſurvivans un ſujet de joye ou de triſteſſe, de reſpect ou de mépris, ſuivant le caractére des différens peuples, 72. Ce que c'eſt que la mort, 119. Utilité des épreuves chirurgiques pour conſtater la mort, 125; elles peuvent être inſuffiſantes, 126, & prouver moins que les autres épreuves, 128. La mort eſt indiquée par des ſignes eſſentiels, 133, & par des ſignes acceſſoires, 151. *Berenger de Carpi* l'a prédite ſix jours avant qu'elle arrivât, 25. L'éxamen des yeux du ſujet fournit la preuve la plus certaine de la mort, 153. La conſervation des morts juſqu'à ce que la pourriture ſe manifeſte, ſeroit auſſi embarraſſante que déſagréable, 203. Cette conſervation ſeroit très-dangereuſe dans les Hôpitaux, 208.

Mouvemens, il s'en fait dans les cadavres, 21; causes de ces mouvemens, *ibid.* Ils ne prouvent pas que la personne n'est pas morte, *ibid.*

N

NOYÉS, Mémoire sur la cause de leur mort, 223. Leurs poumons sont excessivement gonflés, 230. L'entrée de l'eau dans les bronches est la vraye cause de leur mort; expériences qui le prouvent, 238. Quelle est la cause déterminante de l'entrée de l'eau dans les bronches, 242. Etat de la poitrine dans ceux qui se noyent, 244. Noyés mal comparés aux pendus & aux apoplectiques, 246. Avis publié en 1740. pour donner du secours à ceux que l'on croit noyés, 250. Examen raisonné des différens secours qu'on a proposés ou mis en usage en faveur des noyés, 261. Symptômes par lesquels on juge ordinairement de leur état, 262. Modéles de rapport en Justice sur les noyés, 263.

Indications curatives que préſente l'état des noyés, 266. Le premier ſecours qu'on peut leur donner eſt de leur ſouffler de l'air chaud dans les poumons, 270; comment cela doit ſe faire, 272; il faut enſuite bien échauffer le corps & le frotter avec des linges chauds, 273; leur ſouffler de la fumée de tabac dans les inteſtins, 277; les ſaigner de la gorge, 287.

O

OBSERVATIONS rapportées par M. Bruhier en faveur des ſignes de la mort, & qui prouvent le contraire, 38 *& ſuiv.*

Odeur, on en ſent une mauvaiſe dans les Egliſes où l'on enterre, 283. Suivant M. Haguenot, les vapeurs cadavéreuſes des Egliſes entretiennent & irritent les maladies épidémiques, *ibid.*

Œſophage, ſa ſtructure, 267.

P

PARALYSIE du ſentiment ſans que la puiſſance motrice du membre ſoit empêchée, 126.

Pendus mal comparés aux apoplectiques & aux noyés, 246. Cause de la mort des pendus, 247.
Perses, leur usage à l'égard des morts, 101.
Peste causée par des vapeurs cadavéreuses, 180.
Peuple crédule par caractére, 59.
PIERRE DE BLOIS, son sentiment sur le motif pour lequel on pleure les morts, 108.
PITAVAL (M. de) donne une histoire rapportée en preuve de l'incertitude des signes de la mort. L'autorité de cet Auteur est suspecte, 53.
Pleurs, ceux qu'on répand à l'occasion de la mort de quelques-uns, sont des marques de douleurs & d'affliction, 106. Jamais ils n'ont pu être regardés comme une cérémonie propre à rappeller d'une mort apparente à la vie, 107. Opinion de Ciceron à ce sujet, *ibid.* Sentiment de Pierre de Blois, 108; de Quintilien, 109. La trente quatriéme Loi des douze Tables défendoit aux femmes de pleurer aux enterremens, 110.

Plongeurs, précaution qu'ils prennent avant de se jetter à l'eau, 244. Examen de ce qui se passe en eux lorsqu'ils sont dans cet élément, 245.

Portius, son sentiment sur les principales causes des maladies qui détruisent les armées, 169.

Putréfaction, suivant *Zacchias* elle est le seul signe certain de la mort, 19. Ce sentiment est réfuté par Lancisi, *ibid.* La putréfaction n'est pas un signe certain de la mort du sujet, 163. Caractéres qui distinguent la pourriture qui attaque un corps vivant de celle qui s'empare d'un mort, 164. Danger de conserver les morts jusqu'à ce que la pourriture se manifeste, 166; cela seroit capable d'empoisonner les vivans, 167. Il n'est pas nécessaire que les substances putrides se mêlent avec nos humeurs pour exercer sur nous leur malignité, 205.

Q

QUINTILIEN, ſentiment de cet Auteur ſur le délai des funérailles, & ſur les pleurs qu'on y répand, 109.

R

RAISONNEMENT ſur lequel eſt fondé l'opinion de l'incertitude des ſignes de la mort, 63. Les hommes ſont ſujets à faire de mauvais raiſonnemens ſur les accidens futurs, 199.
RAMAZZINI, ce qu'il penſe des maladies auſquelles les Foſſoyeurs ſont ſujets par leur profeſſion, & de la cauſe de ces maladies, 174.
Rapport en Juſtice ſur l'état des noyés, par A. Paré, 263. par M. Devaux, 265.
Reglement projetté par M. Bruhier contre l'abus des enterremens précipités porté ſur un principe ruineux, 194. Il renferme beaucoup de diſpoſitions fort utiles, 816.
Reproches; M. Bruhier en fait de très-vifs à ceux qui ne ſont point touchés des faits qu'il rapporte, 58.

Reſpiration, cette fonction n'eſt qu'auxiliaire à la circulation du ſang, 123. L'éxamen de la reſpiration ne peut pas fournir des ſignes capables de conſtater la mort, *ibid.*
Roideur des articulations eſt un ſigne de la mort, 133.

S

SAignée utile aux noyés, 284. La ſaignée du pied n'eſt point indiquée dans ce cas, & elle eſt impraticable, 286. Obſervations ſur les effets & les avantages de la ſaignée de la jugulaire, 287 *& ſuiv.*
SENAC (M.) a penſé que la glotte s'irritoit à l'approche de l'eau, & que les noyés mouroient faute d'air & de reſpiration, 230.
SENEQUE, ſon ſentiment ſur le motif de la ſépulture des morts, 171.
Sépultures; uſages des différens peuples ſur cet objet, 74; uſages des Juifs, 83; uſages du tems des Apôtres, 85. Origine de la coutume d'enterrer les morts, 171.
Signes de la mort, Démocrite les

croyoit incertains, 9. Motif de son opinion, 10. *Celse* cité à faux pour avoir pensé que ces signes étoient incertains, 11. Selon cet Auteur, il n'y a que des ignorans qui puissent s'y tromper, 12. Lancisi est cité mal à propos comme ayant dit que les signes de la mort étoient incertains, 18. L'opinion de l'incertitude des signes de la mort est injurieuse à la Médecine, 22. L'incertitude de ces signes n'est pas prouvée par l'erreur de ceux qui les ont méconnus, 65. Les signes de la mort se tirent de l'infléxibilité & de la roideur des membres, 133; de l'état du visage, 151, & de l'examen des yeux, 155; observations à ce sujet, 157.

Signes de la putréfaction qui attaque les vivans, 165; signe de celle qui survient aux morts, *ibid.* Utilité de cette distinction, 166.

Signes extérieurs par lesquels on jugeoit qu'un homme a été noyé, 262.

Silva, (M.) son système sur les saignées révulsives, 285.

Sternutatoires convenables aux noyés, 274.
Suffocation de matrice, ſymptôme de cette maladie, 131.
Superſtition, eſt le fondement de preſque tous les anciens uſages à l'égard des morts, 73.
Suſpenſion (La) du mouvement des artéres n'eſt point un ſigne de mort, 122.
Suſpenſion. Les anciens pendoient les noyés par les pieds, les modernes ont proſcrit cette pratique, parce qu'il n'y entre point d'eau dans l'eſtomach de ceux qui ſe noyent, 253. Dans ce cas-là même, elle ſeroit abſolument inutile, 267. Il peut néanmoins être utile de ſuſpendre les noyés par les pieds, 269.
Syncope, ce que c'eſt, 120.

T

TOSSACH (M.) Chirurgien Ecoſſois, juge qu'un homme qu'on réputoit mort, ne l'eſt point, & M. Bruhier raconte ce fait comme

une preuve de l'incertitude des signes de la mort, 45.

V

VAPEURS putrides qui s'élévent des corps morts sont très-pernicieuses aux vivans, 174. Maladies qu'elles causent aux Fossoyeurs, 175. Ces vapeurs attaquent immédiatement le principe vital, *ibid.*
VERHEYEN, épitaphe que ce Docteur s'est faite, 179. Ce qu'il pensoit sur le danger des exhalaisons putrides, 180.
VESALE, ce grand Anatomiste a eu le malheur d'ouvrir une personne qui n'étoit point morte, 65. Cet exemple ne prouve pas l'incertitude des signes de la mort, *ibid.*
Véscatoire, l'application d'un véscatoire peut fournir un signe certain de la mort, 130.
Vie, en quoi elle consiste, 119.
WIER, observation de ce Médecin, qui prouve la certitude des signes de la mort, & rapportée par M. Bruhier au nombre des preuves

de l'incertitude de ces signes, 40.
WINSLOW, (M.) éloge de sa personne & de ses ouvrages, 67. Il soutient l'opinion de l'incertitude des signes de la mort, 68.

Y

YEUX, le signe le plus certain de la mort se tire de l'examen des yeux, 153.

Z

ZACCHIAS réfuté par Lancisi, parce qu'il pensoit que les signes de la mort étoient incertains, 19.
ZUINGLERUS, son sentiment sur les motifs de la sépulture des morts, 173.

Extrait

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale de Chirurgie.

Du 6 Novembre 1751.

MOnſieur Louis, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, & Commiſſaire pour les extraits, ayant préſenté à la Compagnie un ouvrage qui a pour titre: *Lettres ſur la Certitude des ſignes de la Mort, où l'on raſſure les Citoyens de la crainte d'être enterrés vivans.* Elle a nommé pour l'examiner Meſſieurs Simon & Andouillé, membres de l'Académie, leſquels en ayant fait un rapport très-avantageux, elle a conſenti à ce que M. Louis en publiant cet Ouvrage, prenne la qualité de membre de l'Académie: en foi de quoi j'ai donné le préſent extrait des Regiſtres. A Paris ce 6 Novembre 1751.

Signé, MORAND, Sécrétaire perpétuel de l'Académie.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit ayant pour titre : *Lettres ſur la Certitude des ſignes de la Mort, &c.* par M. Louis, Conſeiller & Commiſſaire pour les extraits de l'Académie Royale de Chirurgie, Démonſtrateur Royal, & membre de la Société Royale de Lyon. Je n'ai rien trouvé dans cet ouvrage qui puiſſe en empêcher l'impreſſion, & je crois qu'il ſera très-bien reçu du public. A Paris ce 30 Octobre 1751.

Signé, Morand, Cenſeur Royal.

ERRATA.

Page 13. à la note *ne protinus crimen artis esset*, lisez *nec protinus crimen artis esse.*

Page 88. ligne 10. devroit, *lisez* devoit.

Page 227. ligne 11. ces conséquences ne peuvent, *lisez* cette dernière conséquence ne peut.

Page 263. ligne 21. mousseux, *lisez* morveux.

Page 264. ligne 13. mousse, *lisez* morve.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amés & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; Salut : Notre amé le Sieur Louis, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition qui a pour titre : *Lettres ſur la Certitude des ſignes de la Mort avec des Obſervations ſur les Noyés*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privileges pour ce néceſſaires. A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *douze années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes : Faiſons déſenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi d'imprimer, ou

faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles: Que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle ſous le contre-ſcel des preſentes, que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique;

un dans celle de notre Château du Louvre ; & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DELAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur DEMACHAULT, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original ; Commandons au Premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'éxécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles, le vingtiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent cinquante-un, & de notre Régne le trente-ſeptiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires &

Imprimeurs de Paris, N°. 683. *fol.* 541. *conformément au Réglement de* 1723. *qui fait défenſes art. IV. à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf exemplaires de chacun, preſcrits par l'article CVIII. du même Réglement. A Paris, le vingt-quatre Décembre*, 1751.

Signé, J. B. COIGNARD, Syndic

pour ſubmerger un chat. A l'ouverture de la poitrine de cet animal je trouvai les poumons gonflés & noirs, comme s'ils euſſent été gangrénés. La cavité des bronches & la trachée artére étoit pleine de cette eau noircie par l'encre que j'y avois verſée. J'ai répété cette expérience dans différentes eaux colorées, & la ſurface des poumons en a toujours été tachée.

Les explications qu'on a données pour prouver que l'eau n'entre point par la trachée artére n'auroient pas beſoin d'autre réfutation : mais n'y entreroit-elle pas après la mort de l'animal ? C'eſt une objection qu'il eſt important de prévenir. J'ai tenu dans l'eau pendant pluſieurs heures des animaux que j'avois fait étouffer auparavant, il n'eſt jamais entré une ſeule goutte d'eau dans leurs poumons. Dès que la poitrine ne fait pas le mouvement néceſſaire pour l'inſpi-

ration, il ne paroît pas qu'il puiſſe rien entrer dans les poumons. L'eau de l'amnios entre-t-elle dans le poumon du fœtus, quoiqu'il ſoit vivant ?

A ce raiſonnement joignons une expérience déciſive. J'ai noyé des chiens que l'on ſuſpendoit par les pattes de derriére, & dont la tête ſeule avoit été tenue dans l'eau. Leurs poumons en étoient remplis : elle n'a pu y être attirée que dans le mouvement d'inſpiration, par la même méchanique qui fait que l'eau monte contre ſon poids dans une ſeringue dont on tire le piſton.

Pour decouvrir préciſément comment on ſe noye, je fis attacher un chien par les deux pattes de derriére avec le bout d'une ſcelle de dix à douze pieds de long, & aſſez forte pour porter l'animal & un poids double du ſien qui y étoit

M. Bruhier prétend que tous les peuples, du moins ceux qui ont été un peu policés, ont gardé les corps pluſieurs jours avant que de les enterrer ou de les brûler; & que le motif de ce délai étoit de s'aſſurer ſi la mort étoit réelle. Il prétend même que les lamentations & les pleurs ſont des établiſſemens politiques par leſquels on a eu deſſein de prévenir l'inhumation des perſonnes vivantes. Je me bornerai à la diſcuſſion de ces deux points. Je crois pouvoir démontrer que les anciens peuples n'ont jamais pris plus de précautions que nous pour s'aſſurer de la mort; & qu'il n'y a aucune preuve qu'ils ayent jamais penſé, d'une façon particuliere, à ne pas courir le riſque de donner la ſépulture à des corps vivans. Leurs procédés à l'égard de ces corps les expoſoient même bien plus que nous ne le ſommes à ce danger

terrible, comme je vous le ferai voir. On sçait que certaines coutumes peuvent changer suivant les saisons, suivant les climats, suivant les caprices des Princes ou des peuples, suivant les différens principes de gouvernement, de religion & de police. Mais comment celle de différer les funérailles qui devroit être uniforme & universelle, qui devroit être observée de tout tems & par toutes les nations de la terre, se seroit-elle perdue ? L'expérience auroit dû, de bonne heure, instruire les hommes des dangers qu'il y avoit à précipiter les enterremens. Pour peu qu'on y réfléchit, il seroit bien difficile de se persuader que si la coutume de différer les inhumations eût été une fois établie sur des motifs aussi intéressans que ceux que l'on suppose, on eût négligé de l'observer. En effet, les hommes les plus grossiers ne sont pas moins fortement attachés